

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Ségur 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

<b>Le Comité.</b> — Le Comité de l'Asie française et le maintien du mandat en Syrie.....	371
<b>Les Chinois et les troubles récents des Indes néerlandaises,</b> par Henri FROIDEVAUX.....	372
<b>Les compétitions autour de la Mer Rouge,</b> par le Lieutenant-Colonel G. BESNARD.....	375
<b>Le Congrès des étudiants indo-chinois à Aix-en-Provence,</b> par Gaston VALRAN.....	381
<b>Variétés.</b> — Les enfants-loups, par Paul MARTIN.....	385
<b>Indochine.</b> — Le retour de M. Alexandre Varenne. — Les Indochinois dans la Cité universitaire. — Le thé d'Indochine. — Situation agricole de la Cochinchine en 1926. — Les industries cochinchinoises. — La visite du roi Monivong à Saïgon. — Longtcheou et le commerce tonkinois.....	389
<b>Levant.</b> — Une suite de la révolte du Djebel Druse. — Situation de l'enseignement officiel ès pays de mandat français. — Progrès du commerce d'Alexandrette. — Les eaux chaudes de Tibériade. — Un nouveau traité anglo-iraki. — L'activité du Komintern. — Pour les Arméniens. — Essor des cultures et du commerce fruitiers à Chypre.....	393
<b>Extrême-Orient.</b> — Siam. — Création d'un « Grand Conseil ». — Fermeture des tribunaux consulaires.....	396
<b>Chine.</b> — La situation militaire. — La question de l'ex-concession de Hankeou. — La situation au Yunnan. — Le progrès des affaires d'assurances. — L'émigration chinoise en Mandchourie. — La nouvelle Université de Pékin. — Les affaires à Tientsin en 1926. — Inauguration du grand pont de Tientsin. — Le nouveau phare de Chapel Island.....	397
<b>Japon.</b> — Mort du prince Yamagata. — La réforme de la Chambre des Pairs. — Le catholicisme au Japon. — Relations intellectuelles franco-japonaises. — Relations économiques avec les Sovièts. — Le mouvement commercial en 1926-1927. — Le mouvement commercial avec l'Indochine.....	403
<b>Asie anglaise.</b> — La situation générale. — Activité du port de Rangoon.....	406
<b>Perse.</b> — Les clauses du nouvel accord avec la Russie.....	411
<b>Bibliographie</b> .....	412
<b>Table des matières de l'année 1927</b> .....	413
CARTES	
<b>La Mer Rouge et ses alentours</b> .....	375

## A NOS ADHÉRENTS

*L'année 1928 est maintenant toute proche, et les heures qui nous séparent de son premier jour vont passer très vite. Le moment est donc venu de dire à nos adhérents, une fois encore, quel prix le Comité de l'Asie française attache à leur concours et de les remercier de leur attachement à notre œuvre.*

\*  
\*\*

*Immense demeure toujours la tâche à remplir, car les problèmes déjà posés ne se résolvent pas vite et d'autres questions surgissent chaque année. Sans doute pouvons-nous constater une sérieuse amélioration du côté du Levant. Ce mandat sur la Syrie, qu'à Paris même, à la fin de 1926, certains esprits animés d'excellentes intentions, mais trop peu soucieux du prestige de notre pays, parlaient d'abandonner, personne en France ne paraît plus le discuter ; le calme est rétabli dans le Djebel Druse, et c'est du statut politique définitif et de l'essor économique des pays sous mandat que se préoccupent surtout, à l'heure actuelle, les parlementaires et l'opinion publique de France. Mais les modifications du statut de l'Irak que vient de décider le cabinet britannique, ne vont-elles pas exercer quelque répercussion sur les populations placées sous notre mandat ? et ne devons-nous pas suivre avec soin l'évolution de la Turquie, les négociations qui sont engagées et les événements qui se passent en Arabie ? Ne devons-nous pas nous préoccuper des progrès réalisés par l'Afghanistan sous l'impulsion de son souverain ? et pouvons-nous demeurer indifférents à tous les problèmes en face desquels se trouve l'Angleterre dans l'Empire des Indes ? Sur les bords asiatiques de l'Océan Pacifique, enfin, on ne peut malheureusement pas trouver l'équivalent du progrès que nous avons constaté dans le Levant ; la guerre civile conti-*

ne de sévir en Chine, où les communistes montrent toujours une activité dont la ville de Canton vient, une fois encore, d'éprouver les funestes effets, et dont notre Indochine, et même les Indes néerlandaises, subissent le contre-coup. Ne doit-on pas craindre qu'un jour ou l'autre, par suite d'une exploitation abusive des populations indigènes par les Européens et surtout par les Asiatiques eux-mêmes, ces dernières ne prêtent une oreille favorable à des doctrines dangereuses ? surtout si celles-ci ne leur sont pas seulement prêchées par des agents de Moscou, mais aussi par des étudiants annamites débarqués en France sans une suffisante instruction préalable et gagnés dans la Métropole à ces mêmes doctrines ? Le Japon, que préoccupent toujours à juste titre tous les problèmes relatifs à l'Océan Pacifique, tente de son côté, au point de vue politique, une expérience délicate, pour ne pas dire davantage ; il convient de la suivre avec soin, en même temps que le rôle joué en Chine par cette puissance. Quant à l'immense Asie russe, dont nous savons actuellement si peu de chose, que devient-elle sous le joug des Soviets ? et que deviennent aussi ces hauts plateaux de l'Asie centrale, qui semblent complètement isolés du reste du monde ? Voilà autant de sujets — et ils ne sont pas les seuls — qui devraient retenir l'attention du public français et dont se préoccupent nos adhérents. En 1928, comme précédemment, l'Asie française essaiera de les traiter avec toute l'attention qu'ils méritent, sans négliger ces questions historiques et archéologiques qui sont si dignes d'intérêt et au progrès desquelles des savants et des érudits de notre pays ont donné dans le passé et continuent de donner dans le présent tant de leur labeur et de leur ingéniosité.

Sans doute les conditions actuelles sont encore loin d'être favorables à l'essor de notre publication ; du moins la stabilité relative des frais de toute nature qu'entraîne la publication d'une revue comme celle-ci va-t-elle nous permettre de consacrer plus de soin à l'étude des diverses questions dont s'occupe cette revue. Un accroissement du nombre des adhérents nous le permettrait davantage encore, en même temps qu'il ajouterait à l'influence du Comité de l'Asie française ; aussi demandons-nous à nouveau, à nos amis, de nous faire de la propagande autour d'eux et de nous recruter de nouveaux membres.

\*  
\*\*

Rappelons que le chiffre minimum de la cotisation annuelle est de 40 francs, sauf pour les officiers de terre et de mer, pour les fonctionnaires diplomatiques et coloniaux et pour les membres de l'enseignement, pour lesquels la cotisation minima est ramenée à 35 francs.

Rappelons aussi, par ailleurs, à nos anciens adhérents, que les charges qui pèsent sur le Comité de l'Asie française n'ont nullement diminué, et ne cessent même de croître. La cotisation qu'ils nous versent ne couvre même pas, le plus

souvent, les frais qu'entraîne le service de la Revue. En s'inscrivant naguère parmi nous ils ont sûrement entendu nous apporter une aide et non point nous obérer ; qu'ils portent donc, d'eux-mêmes, leur cotisation à un taux aussi proche que possible du prix minimum de 40 francs, que nous demandons à tout nouvel adhérent !

La cotisation minima pour les cercles, bibliothèques, services et pour tous les groupements civils et militaires est de 45 francs.

Quant aux Abonnements à l'Asie française souscrits par les libraires, pour toutes les catégories d'abonnés dont il vient d'être question, ils sont également de 45 francs.

Pour l'étranger, le prix est variable suivant les conditions du change. A ce sujet, le secrétariat fournira toutes les indications nécessaires.

Le prix de vente d'un numéro isolé de l'Asie française est de 4 francs pour tout acheteur français ; il est variable pour l'étranger suivant les conditions du change.

\*  
\*\*

Cotisations et demandes de collections ou de numéros isolés doivent être adressées à Paris, 21, rue Cassette, au Trésorier du Comité de l'Asie française. Les cotisations peuvent être aussi versées au compte postal du Comité, Paris 1900.

Pour raison d'économie, il ne sera pas accusé réception des cotisations autrement que par la publication des listes dans le Bulletin mensuel.

## Collections de l' « Asie Française »

Un certain nombre de numéros de l'Asie française sont complètement épuisés. Aussi ne nous est-il plus possible de constituer les collections de notre revue que nous demandent parfois des bibliothèques publiques ou des spécialistes des questions d'Asie. Nous prions donc ceux de nos adhérents qui ne conservent pas le Bulletin du Comité de nous adresser ceux des fascicules suivants qui seraient encore en leur possession :

- Année 1901, numéros d'avril, de mai, de juin, de juillet et d'août ;
- Année 1902, numéros de janvier et d'août ;
- Année 1903, numéro de février ;
- Année 1905, numéro de novembre ;
- Année 1919, numéro de février-juillet (numéro 175) ;
- Année 1920, numéros de février et de mai ;
- Année 1925, numéros de juillet et de novembre-décembre ;
- Année 1926, numéro de janvier ;
- Année 1927, numéro de septembre-octobre.

Le Comité remboursera les frais de port à ceux qui voudront bien lui adresser l'un ou l'autre de ces numéros 21, rue Cassette, Paris VI<sup>e</sup>, ou même achètera au besoin ces fascicules.

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE

Beisson, inspecteur des Colonies, à Saint-Louis du Sénégal	50
Bibliothèque des Officiers du 3 <sup>e</sup> R. I. C. à Rochefort;	
*Ministère des Finances de la République libanaise, à Beyrouth; La Rivière, à Addis-Abeba; *Cercle militaire de Bourges; Cercle des Officiers de Deux-Ponts; *Le Consul de Tchécoslovaquie, à Beyrouth; Bureau international du Travail, à Paris; *Bibliothèque des Officiers du 16 <sup>e</sup> R. T. S., à Montauban; chacun 45 fr.	360
L. F. Eckert, à Haïphong; Administrateur commissaire du Gouvernement à Paksé, 2 cotisations; Banque russo-asiatique, à Paris; Donon, à Tananarive; Chambre de commerce de Rouen; Madame Fournié, Les Lilas; Comte L. de Sercey, à Paris; *Portoukalian, à Alep; chacun 40 francs.	360
*Ferraton, à Conakry; Capitaine de Rouvèze, à Quintin; Capitaine Rapp, à Fez; Lieutenant-Colonel Boris, à Paris; chacun 35 francs.	140
Capitaine Terrier, à Paris; Bergès, à Lancey; ensemble	75
Total	Fr. 985

Nota. -- Les noms précédés d'un astérisque indiquent les adhérents nouveaux.

## LE COMITÉ

Le Comité de l'Asie française  
et le maintien du mandat en Syrie

Nous avons annoncé naguère (n° de février 1927, p. 43) devoir publier la réponse que le président de la Chambre de Commerce de Lyon avait adressée au président du Comité de l'Asie Française, après avoir été saisi du vœu voté par notre Comité dans sa séance du 16 décembre dernier; nous tenons aujourd'hui notre promesse.

La lettre de la Chambre de Commerce de Lyon était conçue en ces termes :

Lyon, le 28 janvier 1927.

La Chambre de Commerce de Lyon  
à Monsieur le Président du Comité de l'Asie française,  
19-21, rue Cassette, Paris VI<sup>e</sup>.

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 17 courant, vous voulez bien me faire part de l'attitude prise par le Comité de l'Asie française, au sujet de l'abandon possible de notre mandat en Syrie et au Liban. Vous manifestez le désir que notre Compagnie fasse entendre également sa protestation.

J'ai l'honneur de vous informer que, sur ce point, nous sommes en pleine communion d'idées. C'est ainsi que, dans sa séance du 25 novembre 1926, notre Chambre a émis le vœu dont je m'empresse de vous remettre ci-joint copie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Chambre de Commerce de Lyon,  
Louis PRADEL.

A cette lettre était jointe la délibération dont il a déjà été question dans notre numéro de janvier (à la p. 43) et dont il est intéressant et utile de reproduire ici le texte intégral.

Chambre de Commerce de Lyon

Séance du 25 novembre 1926

Protestation contre l'abandon éventuel du mandat  
de la France en Syrie

Dans la séance du vingt-cinq novembre mil neuf cent vingt-six, où se trouvent réunis :

M. Vallette, préfet du Rhône;  
M. Louis Pradel, président;  
MM. Guéneau et Niogret, vice-présidents;  
MM. Celle, secrétaire; Fériet, trésorier; Brésard, Cabaud, Delzeux, Dupont, Etienne, Jangot, Morel-Journal, Renaud, Rivoire, Sivet, Soulier et Tresca;  
M. le Président donne lecture du projet de lettre suivant à M. le Ministre des Affaires étrangères :

Lyon, le 26 novembre 1926.

Monsieur le Ministre,

Le dépôt du rapport annuel que la France, puissance mandataire en Syrie, est tenue d'effectuer au Conseil de la S.D.N., a été l'occasion d'une campagne visant, assure-t-on, à nous faire abandonner le mandat dont nous avons été investis. Quoique nous ignorions si ces bruits sont fondés ou n'ont qu'un caractère tendancieux, nous avons tenu, Monsieur le Ministre, à vous rappeler les droits imprescriptibles que nous avons à conserver ce mandat.

Notre Chambre s'étonnerait d'une telle méconnaissance de ces droits, car il n'est aucune possession qui puisse prétendre à un passé aussi long de patients efforts que ceux que nous avons mis à ouvrir l'âme syrienne à notre rayonnement, à notre influence. Notre histoire est gravée là-bas en merveilles de l'architecture française; la langue française que se transmettent les générations syriennes témoigne du labeur fécond de notre enseignement; notre commerce a entretenu de nombreuses affaires qui ont contribué à l'enrichissement du pays depuis plusieurs siècles. Ces résultats ont été consacrés de nos jours par le sang français répandu à Gallipoli, aux Dardanelles, pendant la dure campagne de Cilicie, par la lutte contre les séditions, les intrigues et les difficultés que nos représentants ont eu la tâche de réprimer, de déjouer et de résoudre.

Tant de liens moraux, intellectuels et commerciaux nous créent incontestablement des titres à l'administration de la Syrie, France du Levant.

Mais je veux invoquer plus particulièrement, Monsieur le Ministre, les droits que je tiens de ma fonction pour protester au nom des intérêts lyonnais, si l'éventualité de l'abandon de la Syrie est envisagée.

Vous n'ignorez pas, en effet, de quelle attention nous avons suivi l'orientation de notre politique extérieure dans les Echelles du Levant, en considération des relations que notre commerce entretient avec la Syrie depuis l'antiquité. Le transfert du marché européen de la soie, après l'ouverture du canal de Suez, a naturellement attiré vers notre ville les soies du Levant, et surtout de Syrie, pays dont l'une des principales ressources est le cocon. Avant 1914, la production était d'environ 4 millions et demi de kilogrammes de cocons. Mais, pendant la guerre, cette production a été réduite des quatre cinquièmes. Depuis 1921, la récolte des cocons, qui était de 1.100.000 kilogrammes, a atteint 3.248.000 kilogrammes en 1924, et 3 millions de kilogrammes en 1925. La Syrie dispose sur

ces bases de 250 à 270.000 kilogrammes de soie, dont notre marché lyonnais utilise les meilleures qualités.

De nombreuses maisons de notre place ont des relations suivies avec la Syrie pour le commerce des soies, et certaines d'entre elles possèdent, sur le sol syrien, des usines de filature de soie qu'elles ont pu maintenir malgré l'occupation turque et les difficultés du recrutement de la main-d'œuvre.

D'autre part, dans le domaine de l'enseignement, la France, et notre Chambre en particulier, a soutenu de son appui l'œuvre d'expansion universitaire en Orient, pour-suivant la création à Beyrouth d'une Ecole de droit et d'une Ecole technique rattachées à l'Université de Lyon.

Je ne rappelle ces créations d'avant-guerre, Monsieur le Ministre, que pour vous démontrer la sollicitude avec laquelle nous avons soutenu l'action de nos compatriotes en Syrie, et vous présenter les raisons de notre intervention.

En 1915, notre Chambre, alarmée déjà par la rumeur d'un abandon éventuel de la Syrie, exposait à votre prédécesseur l'émotion de ses ressortissants. En 1918, elle renouvelait sa démarche et s'élevait contre les dispositions de l'accord franco-russo-anglais de 1916. Elle présidait en même temps à la constitution d'un Comité réunissant des personnalités de l'Université, de la Ville et du commerce de Lyon pour la défense des intérêts français en Syrie.

Encouragé par notre Chambre, le Congrès de la Syrie se tenait en 1919 à Marseille. A l'issue de cette manifestation, les deux Chambres de commerce de Marseille et de Lyon organisaient en commun une mission d'études qui signalait les diverses perspectives économiques que présentait le pays exploré.

Depuis lors, Monsieur le Ministre, notre attention s'est portée, d'accord avec le Haut Commissariat, sur l'opportunité d'encourager, soutenir et développer la production séricicole syrienne. Nous avons suivi de près l'œuvre de rénovation, dont la réussite est déjà attestée par une reprise industrielle et soulignée par les chiffres que je vous exposais plus haut. Actuellement, nous cherchons par quels moyens on pourrait mettre des instruments de crédit suffisants à la portée des filateurs syriens qui veulent renouveler l'outillage désuet de leurs filatures et améliorer la qualité de la soie.

Il serait injuste, Monsieur le Ministre, qu'une puissance mandataire autre que la France profitât de ce concours et de ces efforts. Nous voulons espérer que seront démentis, une fois de plus, ces bruits d'un abandon de notre mandat, que ne justifie aucune raison valable.

Nous croyons que parler aujourd'hui de cet abandon constitue, comme en 1915, un non-sens. Nous ne comprendrions pas que l'œuvre difficile de pacification, si laborieusement réalisée depuis 1919, passât en d'autres mains, maintenant qu'elle s'achève. Nous sommes en Syrie depuis des siècles; la quitter ainsi serait renier une cause traditionnelle qui nous est chère, et compromettre des intérêts importants de toutes sortes. Nos compatriotes installés en Orient condamneraient sévèrement un tel abandon. Ils estiment que, comme mandataire, notre pays a conseillé, aidé et guidé les populations dans leur administration, conformément à l'esprit et à la lettre du pacte de la Société des Nations.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Ce projet de lettre est approuvé à l'unanimité.

En conséquence,

La Chambre de commerce de Lyon,

L'adopte en ses termes et conclusions, transforme cette lettre en délibération et décide qu'elle sera adressée à M.

le Président du Conseil, ministre des Finances, à M. le ministre des Affaires étrangères, aux Sénateurs et Députés, membres des Commissions des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des Députés, à M. le Haut Commissaire de la République française auprès des Etats de Syrie, du Grand Liban, des Alaouites et du Djebel Druse et à toutes les Chambres de commerce de France.

Pour extrait conforme :  
Le Secrétaire, membre de la Chambre,  
ANATOLE CELLE.

\*\*

Fort des précieuses adhésions qu'il avait reçues de tous les côtés, le Comité de l'Asie française se proposait de faire une démarche auprès du Ministre des Affaires étrangères et d'aller plaider auprès de lui la cause de notre mandat en Syrie. Mais il a constaté l'arrêt complet de la campagne commencée contre le mandat et enregistré les déclarations formelles faites par le Gouvernement dans le sens préconisé par lui. Dès lors une intervention n'avait plus sa raison d'être.

Le Comité a donc abandonné son dessein. Mais il n'hésitera pas à le reprendre et à le pousser jusqu'au bout, si l'on préconisait à nouveau l'abandon du mandat de la France en Syrie, comme telle ou telle autre mesure capable de compromettre la situation de notre pays en Asie.

## LES CHINOIS ET LES TROUBLES RÉCENTS DES INDES NÉERLANDAISES

A différentes reprises, depuis quelques mois, les principales des terres riches et fécondes dont l'ensemble constitue le magnifique empire des Indes néerlandaises ont été agitées par des mouvements de révolte. Pour n'avoir pas présenté une réelle gravité, ceux-ci n'en ont pas moins retenu l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux affaires de l'Extrême-Orient. *L'Asie française* en a déjà parlé dans son numéro de mai (aux p. 170-172) ; elle doit y revenir, car des informations nouvelles ont, depuis six mois, ajouté des précisions plus grandes à ce que nous avions pu écrire à ce moment. Elles ne nient nullement l'existence d'une propagande soviétique, ni, non plus, l'influence des révolutionnaires de Moscou parmi les populations de l'Insulinde ; mais elles pénètrent plus profondément dans la recherche des causes des troubles, elles s'efforcent de déterminer pourquoi cette propagande a pu s'exercer et continuer de le faire, elles font comprendre comment certains indigènes ont été portés à accepter les doctrines bolchéviques. Ce sont là des renseignements qui ne sauraient nous laisser indifférents. De ce qui se passe aux îles de la Sonde, nous pouvons en effet puiser, pour le gouvernement et l'administration de notre Indochine, de véritables enseignements ; soigneusement étu-

diés sous tous leurs aspects et bien compris, les faits enregistrés sur les rivages méridionaux de la Mer de Chine fournissent de grandes et utiles leçons à ceux qui ont la responsabilité de notre empire colonial d'Extrême-Orient. Lui-même, le public métropolitain peut y trouver matière à réflexion et un motif nouveau pour s'intéresser aux affaires d'Asie. Que de raisons pour approfondir davantage un sujet déjà très intéressant par lui-même !

## I

Aux Indes néerlandaises comme partout en Extrême-Orient, on trouve des Chinois, et on en trouve en très grand nombre. Il n'est pas de points où peut-être on n'en ait rencontré de tout temps, et où on n'en signale et où on ne doive reconnaître leur activité comme leur influence. Voyez comment, il y a déjà près d'un demi-siècle, le comte A. de Pina s'exprimait sur leur compte dans ses *Deux ans dans le pays des Epices* ; il les représentait « défrichant les forêts, exploitant les mines de Banka et de Bornéo, pénétrant dans l'intérieur du pays et portant dans les grands centres de population le camphre, le benjoin, la gomme, la gutta-percha et les mille produits que viennent y chercher les négociants d'Europe. » sachant s'adapter à tous les rôles et ne reculant devant aucune besogne, finissant enfin parfois, grâce à leur persévérance, à leur ingéniosité, à leur souplesse, à leur esprit d'économie, par acquérir la richesse et l'influence. « Par la mise en valeur de terrains réputés incultes, — couverts aujourd'hui de cannes à sucre et de café, — écrivait-il à la p. 292 de son livre — en un temps où il n'était pas encore question de plantations d'Hévéas — tel de ces travailleurs si méprisés s'est constitué un revenu fabuleux de mille florins par jour. » Après le comte de Pina, M. J. Chailley, dans son excellent ouvrage sur *Java et ses habitants* a, lui aussi, montré le rôle considérable joué par les Chinois, comme aussi la complexité du problème chinois, dans les îles de la Sonde. Tout récemment, enfin, *les Indes Néerlandaises* de M. G. Angoulvant signalaient, à la suite du recensement de 1920, l'existence de 809.650 Chinois dans les différentes îles soumises à l'autorité éminente du gouvernement de La Haye, et surtout sur la côte Est de Sumatra, à Bornéo et à Banka. Ceux-ci sont agriculteurs (sur la côte Est de Sumatra, on importe de Chine des coulis qui travaillent dans les plantations de tabac) et ceux-là mineurs (dans les mines de charbon et d'or de Sumatra, dans les mines d'étain de Banka et de Billiton) ; d'autres sont jardiniers, artisans, colporteurs, commerçants détaillants ; d'autres encore, dans les firmes européennes, remplissent les rôles d'intermédiaires, d'employés subalternes, de caissiers ; d'autres enfin, tirant parti de leurs remarquables qualités d'insinuation et de la confiance des indigènes, comme aussi de leur pratique de la langue malaise, sachant aussi bien manier les hommes qu'estimer la valeur des choses, abusent de leur habileté et

se comportent en abominables usuriers. « Par ses offres insinuantes et répétées, écrit M. Angoulvant (p. 92, tome I), le Chinois réussit à faire acheter aux Javanais au-delà de ses besoins, lui vend à crédit, lui prête à des taux exorbitants, et s'empare en paiement, pour presque rien, de tout son bien. »

C'est là, sous une autre forme, un rôle que, de longue date, les Chinois ont joué dans les Indes Néerlandaises. N'avaient-ils pas accepté naguère de se charger de la ferme de l'opium, dont le recouvrement était si pénible ou si injuste que l'Etat le mettait en adjudication pour s'en débarrasser ? Grâce à leur persistance et à leur esprit de suite, grâce à des artifices de toutes sortes (dont M. Chailley donne des exemples dans son ouvrage) et à des tentations répétées, grâce à leur âpreté aussi, les Chinois étaient parvenus à forcer la consommation d'opium faite par les indigènes ; pour arrêter ce véritable empoisonnement de tout un peuple, force a été au gouvernement néerlandais de leur retirer la ferme de l'opium au moyen d'une mise en régie... On a voulu de même, par la mise en régie des prêts sur gages, enlever aux Chinois un moyen de piller les Javanais au lieu de leur venir en aide, et de les dépouiller de leurs récoltes en leur consentant, avant le moment autorisé par les règlements en vigueur, des avances sur ces mêmes récoltes ; mais on n'est pas, à cet égard, arrivé à d'heureux résultats. Voilà ce que, dans une longue lettre adressée de Java à l'*Europe Nouvelle*, a expliqué avec beaucoup de clarté un ingénieur hollandais établi dans l'île depuis plusieurs années, très féru de l'étude des conditions de la vie des indigènes et très au courant de leurs usages, M. H. Maclaine-Pont. Écoutons ses explications.

## II

Il existait naguère chez les indigènes de Java, dit l'érudite néerlandais, à la base même de la structure sociale, un système d'assistance mutuelle qui, sous condition de réciprocité, leur assurait à tous l'aide nécessaire pour l'accomplissement des travaux indispensables. C'était le *Sambattan* ou *Toeloeng menoelong*, de principe éminemment démocratique, dans lequel notre auteur voit, non sans raison, « une forme de crédit mutuel sans compte d'intérêt. » Complété par un système de corvées et de contributions communales et seigneuriales, soit en nature, soit en espèces, le *Sambattan* avait abouti à la constitution d'une organisation complète et parfaitement au point. Grâce à cette organisation, les situations résultant de l'existence de chefs, de fonctionnaires et d'une main-d'œuvre supérieure se trouvaient ménagées d'une façon toute particulière. Une forme de gouvernement qui, à certains égards, était en même temps une organisation de production, et qui contrôlait le commerce à l'intérieur du pays, se conjugait avec cette organisation sociale et l'étayait.

L'arrivée des Européens à Java eut pour con-

séquence, non pas immédiate, mais fatale, la désorganisation complète de ce système. Naturellement les commerçants hollandais ne se souciaient que de leurs intérêts propres ; les affaires intérieures de l'île les laissaient parfaitement indifférents et ils ne cherchaient même pas à en comprendre l'organisation ; seule, la réalisation de très gros bénéfices les intéressait. L'état javanais perdit donc entièrement sa prépondérance dans le domaine commercial, ce qui engendra très vite, pour les chefs indigènes, la perte de leurs revenus coutumiers et les incita à chercher le moyen de remédier à cette perte de toutes les manières. De leur côté, les négociants d'outre-mer se laissèrent très facilement entraîner par la soif du gain à commettre des abus auxquels se prêtait parfaitement la structure de la société indigène. Ainsi, de tous les côtés à la fois, et sans que, d'abord, l'administration coloniale hollandaise y prît garde, fut sapé l'ancien régime indigène ; à mesure que se généralisa le régime du libre échange et du salariat, la désorganisation du vieil état de choses alla s'accroissant, sans que la structure sociale eût été adaptée à ce changement ou, pour mieux dire, à cette véritable révolution. Certains groupes privilégiés y trouvaient leur compte, leur situation prépondérante leur permettant de profiter de la dépréciation de la valeur de la main-d'œuvre et de différents produits indigènes ; mais la masse du peuple javanais en souffrait, et beaucoup. Voilà ce que, lorsqu'elle a commencé de se préoccuper des indigènes et de comprendre ses devoirs et ses responsabilités envers eux, a très vite constaté l'administration coloniale néerlandaise. Se sentant responsable des conditions de vie dont souffrait le peuple javanais, elle a voulu les rendre moins pénibles et elle s'est efforcée de le faire avec une bonne volonté à laquelle il convient de rendre hommage, mais sans arriver malheureusement à réaliser ses excellentes intentions.

Faute sans doute de ne pas se rendre un compte exact de la valeur réelle de ce système d'assurance mutuelle dont nous avons parlé tout à l'heure et de ne pas voir en lui la base de la structure sociale indigène, l'administration néerlandaise ne l'a pas pris pour base d'une organisation nouvelle, ni, non plus, adapté aux exigences de notre temps. Elle a tout nivelé ; elle a beaucoup aboli ; les usages qu'elle conservait, elle les a laissés tomber en désuétude, si bien qu'une partie toujours croissante de la population de Java se trouve aujourd'hui tirée de la vie communale, embauchée comme salariée et incapable de rendre tout ou partie des services mutuels dont elle a commencé par profiter. « Elle ne fait qu'abuser de l'état de choses actuel », déclare formellement M. Maclaine-Pont, et cela par suite des conditions mêmes d'existence qui lui ont été faites. Cet auteur montre, par exemple, que les sociétés anonymes fondées dans le but de construire et d'exploiter des maisons d'habitation ne peuvent guère rendre service aux pauvres gens, parce que peu aptes à construire des de-

meures du genre le plus modeste. Exclusion de toute initiative personnelle, difficulté d'existence pour les quelques artisans indigènes demeurés indépendants, incapacité de suppléer aux ressources simples et peu coûteuses de la société indigène, voilà quelques-unes des principales, mais non pas les seules déficiences du système moderne. Et quel dommage cause, d'autre part, à la population l'enchérissement des produits indigènes ! « Beaucoup de matériaux, d'un usage quotidien, qui autrefois abondaient, ont complètement disparu des marchés locaux. D'autres, jadis d'une qualité assez bonne pour servir pendant plusieurs générations, ont perdu leur qualité tout en devenant de plus en plus coûteux et en ne pouvant servir qu'à des usages de courte durée. Mais le plus grand mal, c'est un drainage de richesses qui, par sa répétition, est une cause d'appauvrissement non pas relatif, mais absolu, général, et qui se produit sans que l'on s'en doute, sans que l'on en comprenne la cause, étant donné qu'il est accompagné d'une hausse de prix qui peut entraîner quelques progrès temporaires. Les réserves, le capital de la population ont disparu. » Enfin, — fait plus grave encore — les anciennes habitudes de prévoyance et d'économie ne sont plus guère qu'un souvenir. On ne met plus de côté une bonne partie de la récolte en prévision des mauvais jours ; par suite, le cas échéant, on se trouve à la merci de l'administration coloniale, ... ou encore des usuriers.

### III

Ici intervient le Chinois, qui n'est pas seulement remarquable par ses qualités de persévérance, de courage et d'économie auxquelles nous avons rendu hommage mais aussi par son esprit de calcul, par son âpreté au gain, par la manière dont il s'entend à dépouiller les indigènes et à profiter de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent pour leur enlever le peu qu'ils possèdent encore. M. Chailley n'a-t-il pas écrit naguère, avec raison, que le Chinois « ne connaît ni répugnances, ni scrupules, ni pitié » ? Les indigènes de l'Insulinde en font trop souvent la triste expérience.

Ce sont des colporteurs, ou, pour être plus exact, de prétendus colporteurs chinois, — les *Tjima-minding*, comme on les appelle, — qui dépouillent surtout les malheureux indigènes des Indes néerlandaises. Nul, mieux qu'eux, ne se mêle à la population native, ne partage sa vie, ne captive sa confiance. Ils constituent les intermédiaires presque obligés entre le commerçant européen et l'indigène, dont ils ont souvent épousé quelque parente ou quelque alliée ; comme ils sont proches des indigènes, ils en comprennent aisément les besoins et en discernent mieux la psychologie que ne saurait le faire l'Européen, réfractaire aux longues palabres. « Par les crédits relativement énormes qu'ils accordent, à des natifs imprévoyants et qu'ils se font rembourser en marchandises, ils assurent so-

lidement leur influence et se font écouter de tous. Comment, dans de telles conditions, s'étonner qu'ils se fassent les usuriers des petites gens ? Prêtant des sommes modiques moyennant des stipulations si exorbitantes qu'il n'est jamais question d'amortissement, ils temporisent jusqu'au jour où ils frappent un grand coup ». Le malheureux qui est la victime de leur âpreté sort de leurs mains complètement dépouillé et ruiné, aigri, désespéré ; il constitue, cela va de soi, un terrain merveilleusement préparé à la fructification des doctrines bolchevistes.

Les Hollandais en ont récemment fait l'expérience.

\*\*

Ne se passe-t-il pas, dans notre Indochine, des faits analogues à ceux-là ? et les Chinois ne jouent-ils pas, dans ce pays encore, un rôle d'usuriers exactement dans les mêmes conditions qu'aux Indes néerlandaises ? Notre administration, d'autre part, si soucieuse soit-elle du bien-être des races indigènes et si désireuse de pratiquer avec elle une politique de collaboration, n'a-t-elle pas à déplorer des erreurs analogues à celles qu'a pu commettre involontairement l'administration néerlandaise ? Comme elle, en détruisant un certain nombre d'institutions locales, elle a parfois nui aux indigènes et trahi les intérêts de ceux à qui elle ne voulait que du bien. N'a-t-elle pas, par exemple, livré — les extraits du discours de M. le lieutenant-gouverneur de la Brosse, publiés dans notre dernier numéro en fournissent la preuve — les coulis indochinois, les « Ta-diên », à la merci de leurs maîtres, et n'a-t-elle pas, en ce faisant, merveilleusement préparé la voie aux propagandistes de Moscou ? Les erreurs ethnologiques et sociologiques entraînent parfois de graves conséquences politiques ; la lettre de M. H. Maclaine-Pont nous en fournit une preuve nouvelle qu'il n'était pas inutile de signaler et de commenter brièvement ici.

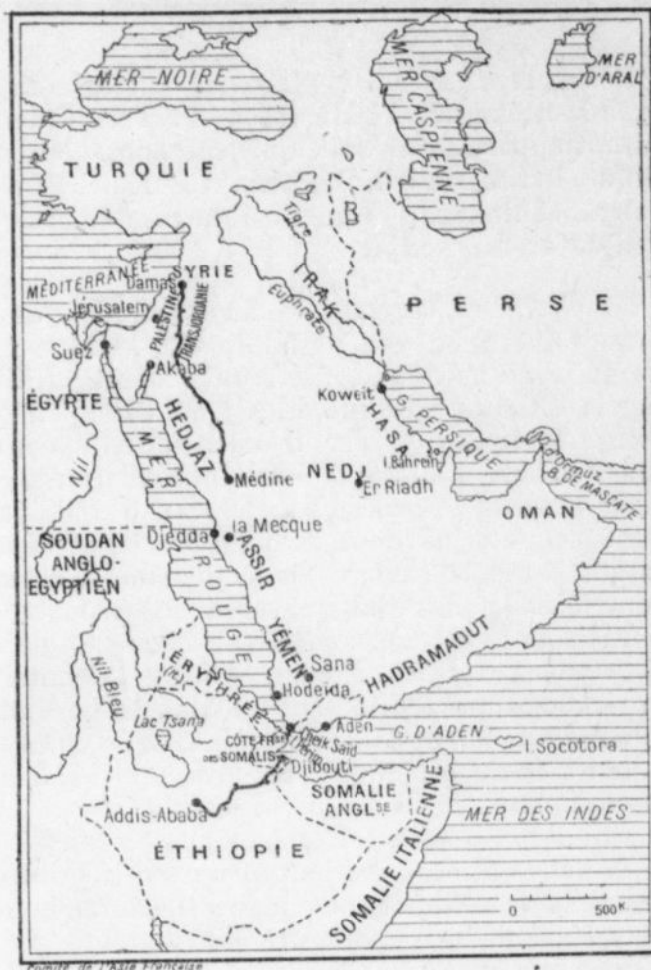
Henri FROIDEVAUX.

## LES COMPÉTITIONS AUTOUR DE LA MER ROUGE

Les mers intérieures ont le triste privilège d'exciter les convoitises des grandes puissances navales. La mer Rouge réunit toutes les qualités requises pour ne pas échapper à la règle générale. Ce lac salé forme un véritable détroit intercontinental ; il représente la porte de l'Europe vers le prestigieux Extrême-Orient ; il creuse un fossé historique à cheval sur deux continents ; il figure le « défilé politique » par excellence.

Poussées par divers mobiles, les trois gran-

des puissances méditerranéennes n'ont pas manqué de prolonger leur main mise sur le vestibule de la mer d'azur. Nous voyons leurs trois drapeaux flotter côte à côte sur les berges de ce long canal naturel : l'anglais sur l'Égypte, le



LA MER ROUGE ET SES ALENTOURS

Soudan, la côte britannique des Somalis, Périm, Aden ; l'italien sur l'Érythrée et la Somalie ; le nôtre à Djibouti. En même temps, une concurrence loyale, mais opiniâtre, souvent coupée de collusions, s'est engagée entre Rome et Londres, bien que « amies et alliées de toujours », pour rompre à leur avantage l'équilibre de la mer Rouge. La lutte d'influence ne se confine pas aux rivages convoités, elle pénètre profondément à l'intérieur des terres et s'exerce à l'ouest comme à l'est ; elle a pour champ d'action aussi bien l'Éthiopie africaine que la vaste péninsule asiatique qui fait face à l'Empire du Négus.

Tandis que la pression italienne vise surtout l'Abyssinie et le Yémen, la poussée britannique a pris le Hedjaz comme objectif immédiat ; elle contourne même la côte méridionale de l'Arabie et s'insinue tout le long du golfe Persique. D'ailleurs, fréquemment la Consulta et le Foreign Office font trêve à leur antagonisme pour s'entendre sur le dos des Etats mineurs dont ils convoitent la clientèle ou la vassalité. La France, qu'aucune ambition impérialiste n'égare, se contente d'assister en spectatrice vigilante, parfois aussi en arbitre impartiale, à la rivalité courtoise des deux compétiteurs.

Mais, avant d'exposer l'intrigue de ce drame politique ou, plus exactement, du vaudeville diplomatique de la mer Rouge, il est nécessaire de présenter les principaux acteurs et d'analyser leurs caractères, puis de décrire sommairement la scène de la tragédie internationale.

\*  
\*\*

Les personnages les plus en vedette sont la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. Chemin faisant apparaîtront ceux qui leur donnent la réplique, le Ras Taffari, Régent d'Abbyssinie, l'Imâm Yahyâ, Sultan du Yémen, Ibn Saoud, Roi du Hedjaz et du Nedjd.

*La Grande-Bretagne.* — La politique de la Grande-Bretagne est parfaitement logique ; la conduite de l'Angleterre est pleinement justifiée par la situation géographique de l'Empire qui oblige la maîtresse des mers à faire la course aux détroits. L'archipel britannique forme en quelque sorte le cœur et le cerveau d'un gigantesque organisme dont les membres sont répartis sur toute la surface de la planète. L'organe nourricier le plus indispensable à l'existence de la métropole est sans contredit l'Inde anglaise, merveilleux trésor colonial, source inépuisable de richesses qui fournissent à l'industrie d'outre-Manche une clientèle de 300 millions de consommateurs et du sol duquel les produits variés alimentant la Cité.

Afin de conserver envers et contre tous à la mère patrie le plus précieux joyau de la Couronne, deux conditions sont jugées nécessaires par les dirigeants du Commonwealth :

En premier lieu, assurer coûte que coûte la sécurité de la grande route impériale, véritable cordon ombilical du Royaume-Uni. Cette artère principale, qui peut être considérée comme l'axe de la politique extérieure anglaise, passe par Gibraltar et Malte, traverse dans la mer Rouge son centre de gravité encadré par le canal de Suez et le détroit de Bab el Mandeb ; touche Ceylan ; la voie maritime se prolonge par Singapour pour bifurquer ensuite vers la Chine et les Dominions Australiens.

Il n'importe pas seulement que la route des Indes soit bien gardée, fortement jalonnée aux carrefours sensibles, comme à la hauteur de tous les détroits, par un chapelet de bases navales, de solides points d'appui, de dépôts de charbon et de mazout ; il faut encore que la plupart de ses riverains soient à la dévotion de l'Amirauté britannique.

La sauvegarde navale ne suffit pas ; elle doit être complétée par des mesures de sûreté d'ordre terrestre. Pareille garantie reposera sur l'organisation, en avant de la précieuse colonie, d'une zone de couverture aussi vaste que possible, formant un rempart inexpugnable contre les convoitises étrangères et englobant toutes les avenues qui conduisent vers la perle des possessions anglaises. Du côté de l'Occident, la Palestine, la

Transjordanie, l'Irak et l'Arabie font partie de ces Etats tampons. Toutefois, le Foreign Office déplore plusieurs lacunes à son glacis protecteur : la Syrie a été placée sous le mandat français ; la Perse, qui barrait la route des Indes à l'ours moscovite, a échappé à la tutelle de Londres depuis que le nouveau Chah, Riza Khan, pratique une politique vraiment nationale ; l'Afghanistan s'est également soustrait *manu militari* à la suzeraineté du Gouvernement des Indes.

Le souci qu'éprouve le Royaume-Uni d'élargir la zone de protection de sa meilleure colonie a été aussi matérialisé pendant la guerre par la stratégie du War Office. Tandis qu'une armée partant de la presqu'île du Sinaï refoulait les Turcs au delà de Jérusalem et de Damas, un autre corps expéditionnaire remontait les vallées du Tigre et de l'Euphrate et s'avancait sur Mossoul. La campagne contre la Turquie s'est ainsi soldée par l'acquisition, sous forme de mandats, de la Palestine, de la Transjordanie et de la Mésopotamie.

Comme corollaire aux deux axiomes fondamentaux de sa politique, l'Angleterre, grande puissance coloniale islamique, fait également collection des villes saintes du Prophète ; si elle n'a pu mettre la main sur Damas, si Constantinople lui a été ravie à la suite de la défaite des Hellènes, elle tient à conserver *mordicus* Jérusalem et la Mecque.

*L'Italie.* — Sur les côtes de la mer Rouge, la politique expansionniste italienne s'inspire d'aspirations de nature différente. La pénétration de nos frères latins en Ethiopie et en Arabie ne représente pas pour eux une question vitale ; elle n'offre même pas un intérêt militaire ou commercial de premier ordre, puisque Rome ne possède aucune colonie asiatique ; elle n'est pas davantage justifiée par les besoins très réels de l'émigration italienne, puisque les régions désertées avoisinant la mer Rouge ne peuvent devenir des colonies de peuplement. Seuls l'impérialisme d'outre-Alpes, que le fascisme a exacerbé, et la hantise de suivre les traces des légions romaines expliquent la nervosité de la diplomatie de la Consulta.

L'Italie donne, en effet, l'impression d'une personne impatiente qui, se trouvant gênée au milieu d'une foule compacte, menace de jouer des coudes pour se donner de l'air ; malheureusement, toutes les bonnes places sont prises sous les soleils méditerranéen et africain et nul ne songe à céder le pas à ses voisins.

M. B. Mussolini, qui est obligé de pratiquer une politique de prestige pour affermir un régime d'exception, cherche partout des voies de moindre résistance pour la pénétration italienne. Ayant constaté que toutes les portes et les fenêtres : Tanger, Tunis, Smyrne, Adalia, Beyrouth... étaient hermétiquement closes sur la mer d'azur, le dictateur latin a rabattu son effort vers des parages moins séduisants ; le « duce »



a jeté son dévolu sur les côtes orientale et occidentale de la mer Rouge.

*La France.* — La France a des intérêts trop considérables en Extrême-Orient pour se désintéresser du problème de la mer Rouge ; l'abandon de nos droits sur l'Égypte et notre recul au Soudan, à la suite de l'alerte de Fachoda, ont déjà suffisamment affaibli notre situation au point de soudure de l'Afrique et de l'Asie. Veiller à la liberté de nos communications avec l'Indochine, garantir l'intégrité de l'Abyssinie, dont elle constitue la meilleure protectrice, parer à toute menace qui prendrait à revers la Syrie, représente pour la France pacifique un programme défensif minimum.

*La mer Rouge.* — Le théâtre des compétitions internationales n'a rien de séduisant et ses décors sont misérables ; à première vue, il n'a rien pour justifier le succès de la pièce ni la verve des acteurs.

Contrairement à son adjectif, — souvenir de vieilles traditions légendaires, — la coloration de cette mer est bleu vert ; seule la chaleur torride explique son épithète imagée. Les deux rives présentent un aspect sévère et aucun port digne de ce nom n'invite les navires à faire escale. Nulle traversée n'est plus maussade et plus pénible.

Mais à travers le fossé érythréen, qui prolonge la dépression de la mer Morte et du golfe d'Akaba, passe la plus grande voie commerciale et militaire de la planète, le bras de mer sillonné d'innombrables navires qui, de l'océan Indien, gagnent la Méditerranée et vice versa.

La mer Rouge a connu des fortunes diverses, des époques de grandeur et de décadence. Dans l'antiquité, les Phéniciens, dignes précurseurs des Anglais et surnommés comme eux les « rouliers de la mer », avaient mis la main sur ce golfe qui relie l'Afrique et l'Asie. Avec le triomphe de l'Islam, la léthargie succéda à l'activité commerciale dans ce lac devenu la propriété des Califes de Bagdad.

La découverte du cap de Bonne-Espérance détourna complètement l'attention et le transit de ce cul de sac liquide. Mais Bonaparte ressuscita la question d'Orient et lança l'idée grandiose du creusement du canal de Suez. Environ trois quarts de siècle plus tard, Ferdinand de Lesseps devait réaliser son projet génial.

Dès lors, l'impasse maritime, métamorphosée par la main de l'homme, devint le rendez-vous des flottes et le pôle attractif des grandes puissances européennes. Trois d'entre elles y installèrent de solides pieds à terre.

*L'Arabie.* — L'Arabie est digne de servir de cadre terrestre à cette mer surchauffée.

La péninsule arabique est l'un des pays du monde les plus ignorés et les plus rébarbatifs. La presque île massive, quadrangulaire, aux côtes rectilignes, est six fois grande comme la Fran-

ce ; elle forme un plateau désolé et aride d'une altitude moyenne de 1.000 m., entouré d'un écran de hauteurs s'élevant à 2.000 m. environ en bordure de la mer Rouge, à 3.000 m. dans l'Oman. Ces montagnes interceptent les effluves rafraîchissantes de la mer et arrêtent toutes les pluies.

À l'intérieur de la cuvette s'étend à perte de vue une zone de déserts et de steppes où alternent la lave, le sable et les champs de cailloux. L'inscription du Dante sur les portes de son enfer convient à ce pays de la faim, de la soif, de la mort : « O vous qui entrez ici, laissez toute espérance ! » Le désert de Syrie, qui nourrit des troupeaux de gazelles, le Sahara où roulent les Citroën, le Gobi lui-même où circulent quelques caravanes de Pékin à Irkoutsk, sont presque attrayants en comparaison des paysages lunaires de l'Arabie Pétrée. La sécheresse y est absolue ; le climat continental est excessif, les variations de température y battent tous les records, le thermomètre monte souvent à 50° le jour pour descendre à -20° la nuit.

Seules, les bandes montagneuses du littoral reçoivent quelques averses ; l'Oman, l'Hadramout et surtout le Yémen, — qui mérite par contraste avec l'Arabie Pétrée le nom d'Arabie Heureuse — sont des régions moins défavorisées. Quelques rares oasis égaient la monotonie des hamadas. Les zones cultivables ne couvrent que le vingtième du territoire ; elles produisent des fruits, des dattes, du raisin, du café, du tabac, du coton, et quelques produits exotiques : baume, encens, myrrhe, gomme arabique. Des ânes, des chevaux réputés, des chèvres et des chameaux sont les principaux spécimens de la faune domestique.

Les côtes sont inhospitalières. Celle de l'Hadramout est le digne prolongement des falaises de la mer Rouge ; à l'exception de l'excellente rade d'Aden, elle ne présente pas d'anfractuosités ; les rivages de la baie de Mascate et du golfe Persique sont un peu plus découpés.

De telles conditions physiques, faites pour rebuter tous les êtres vivants, sont, pour l'homme, aussi peu propices que possible. Malgré tout, 12 millions d'Arabes, dont l'âme est vraiment chevillée au corps, trouvent le moyen de végéter sur cette terre insalubre. Ce sont les Arabes pur sang, les descendants des populations guerrières que Mahomet lança à la conquête de l'Europe méridionale et de la Berbérie, les cousins germains de nos indigènes nord-africains.

Après la chute des Califes, l'anarchie régna en maîtresse et les tribus recouvrèrent leur indépendance. Pas plus que les Romains dont les légions s'égarèrent dans les sables brûlants du désert, les Turcs ne parvinrent jamais à asseoir sérieusement leur autorité sur la péninsule. Seuls le vilayet du Hedjaz (capitale la Mecque, ports Djedda et Yanbo) et celui du Yémen (capitale Sana, port Hodeida), subirent la domination de Constantinople.

Le reste du pays est occupé par des peuplades nomades, pillardes et indépendantes. Le brigandage sévit partout à l'état endémique, les caravanes de pèlerins qui se rendent de Djedda à la Mecque et à Médine n'échappent même pas aux coups de main des bandes armées qui battent l'estrade en quête de butin. Une poussière d'oligarchies : monarchies, sultanats, imamats, caïdats, etc... forme un chaos politique de clans peu puissants et mal connus, qui nous ramène aux pires époques du moyen âge.

Cependant la Grande-Bretagne, qui ne perd jamais de vue l'importance des détroits, plantait de solides jalons sur ceux de Bab el Mandeb et d'Ormuz. En 1839, elle occupait Périm et Aden. Bientôt Aden devenait le centre d'un groupe colonial anglais comprenant le territoire d'Aden, sa presque île, Cheikh Othman, Périm, l'île de Socotora, des territoires protégés dans le Sud-Est de l'Arabie englobant neuf principautés vassales. Enfin, Londres établissait fortement son influence, face à la Perse, sur tout le pays d'Oman et l'île de Bahrein.

De son côté, la France s'installait à Obock en 1858, puis, en 1888, à Djibouti, qui devenait la capitale de la Somalie française ; elle se faisait également attribuer en 1886 Cheikh Said, en face de l'îlot de Périm.

\*\*

**Les rivalités politiques.** — La tragédie de la mer Rouge peut se diviser en trois actes successifs qui ont eu pour théâtres respectifs l'Abyssinie, le Yémen et le Hedjaz.

Dans le premier, l'Angleterre et l'Italie agiront de concert, mais leur manœuvre oblique sera déjouée par la France et la Société des nations ; pendant le second acte, nous verrons l'Italie tirer la couverture à elle ; au cours du troisième, la Grande-Bretagne lui rendra la monnaie de sa pièce.

*La question d'Abyssinie.* — L'Italie a d'abord cherché à porter son effort vers la côte occidentale de la mer Rouge, où l'Erythrée et la Somalie italienne forment une sorte de tenaille autour de l'Éthiopie. Néanmoins, les événements ont prouvé que cette voie de pénétration n'était qu'entrouverte, car malgré le sourire engageant d'Albion, plusieurs cerbères vigilants en surveillaient les avenues : la France, le Ras Taffari, la Société des nations.

L'affaire remonte à 1906. Au même titre que l'Angleterre et l'Italie, la France était signataire de l'accord tripartite de 1906, qui accordait aux trois puissances certains privilèges : pour la France, construction du chemin de fer d'Addis Ababa à Djibouti ; pour l'Italie, autorisation de relier l'Erythrée au Somaliland, par une voie ferrée passant à l'ouest d'Addis Ababa ; pour le Royaume-Uni, libre disposition des eaux du Nil Bleu, destinées à irriguer l'Égypte.

Subitement, à la fin de l'année 1925, sans que les Gouvernements français et abyssin eussent été consultés, l'accord tripartite était modifié et élargi par une nouvelle convention secrète et bilatérale. Des notes furent échangées, dans la deuxième quinzaine de décembre 1925, entre sir Ronald Graham, ambassadeur à Rome, et M. B. Mussolini au sujet des intérêts des deux puissances dans cette partie de l'Afrique. Prétextant les « relations de confiance mutuelle qui existent entre les deux pays », leurs ministres définissaient les zones d'influence respectives. La Grande-Bretagne était autorisée à édifier un barrage au lac Tsana, pour régler le débit du Nil Bleu, et à construire une route carrossable entre ce lac et le Soudan. En revanche, l'Italie pouvait établir une voie ferrée, à l'ouest d'Addis Ababa, avec des droits économiques exclusifs dans l'ouest éthiopien et tout le territoire traversé par ledit chemin de fer.

Vers la même époque, le « Duce » donnait l'ordre à ses troupes de la côte des Somalis de s'emparer du pays de Mudug, sur le versant méridional de l'Éthiopie et un débarquement armé avait lieu à Illigh. A vrai dire, il ne s'agissait pas de faire un mouvement sur l'Abyssinie, mais simplement de soumettre des sultanats depuis longtemps reconnus à l'Italie.

Quant au nouveau pacte anglo-italien, sans contrepartie pour la France, il ne fut transmis par Downing Street au Quai d'Orsay qu'à la suite du fait accompli.

C'était une façon un peu cavalière de traiter la France, qui, maîtresse de Djibouti et de l'Oubangui-Chari, ne peut se désintéresser du sort de l'Éthiopie, d'autant plus que nous sommes engagés à faire respecter le statut politique et l'intégrité territoriale de l'Abyssinie. Enfin le traité tripartite de 1906 reposait sur l'égalité absolue des droits pour les puissances signataires.

Le régent, le ras Taffari, fidèle ami de la France, et l'impératrice Zaoditou, fille de Ménélik, avaient également voix au chapitre. Or ce dépeçage de leur royaume en zones d'influence et d'intérêt ne supprimait pas seulement la politique de la porte ouverte ; il portait aussi atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de l'État abyssin. Il parut donc étrange que la convention de 1906 ait pu être révisée sans l'assentiment du principal intéressé. L'Abyssinie, cependant, n'est pas quantité négligeable ; cette puissance catholique, parvenue à un stade de civilisation avancé, est la seule des nations noires de l'Afrique qui ait réussi à conserver son indépendance envers et contre tous. Son armée, qui a fait ses preuves aux dépens de l'Italie à Adoua, est de taille à défendre la liberté de son pays.

Enfin, cet État fait partie de la Société des nations et ne peut être sacrifié comme un peuple mineur, mûr pour la colonisation. Les accusations témérairement portées contre le Gouvernement abyssin, de favoriser la traite des esclaves et le trafic des armes, ne peuvent empêcher le tribu-

nal des nations de traiter l'Empire du négus sur un pied d'égalité avec les puissances civilisées. Le ras Taffari s'est empressé de faire appel à la Société des nations pour protester contre l'accord anglo-italien.

Comme il arrive souvent, le litige n'a pas manqué d'être envenimé par une malencontreuse polémique de presse, qui a jeté de l'huile sur le feu. La France n'avait nullement l'intention de prendre au tragique cette affaire et de mettre des bâtons dans les roues à l'expansion italienne. Avec son habileté coutumière, M. Briand a fait comprendre à Rome comme à Londres que l'Italie et l'Angleterre, malgré leur amitié séculaire, avaient certainement le plus grand tort de tenir à l'écart de leur arrangement, non seulement la France qui est la sœur latine de l'une et la cordiale associée de l'autre, mais également l'Abysinie qui n'est pas « taillable et corvéable à merci ».

MM. A. Chamberlain et B. Mussolini se sont empressés de faire machine en arrière en affirmant que l'accord de 1925 ne modifiait nullement son aîné de 1906 ; les conventions purement économiques qu'il envisage ne deviendront d'autre part applicables qu'après l'assentiment des gouvernements de Paris et d'Addis Ababa.

Afin de couvrir leur retraite de façon honorable, le Foreign Office a publié un livre blanc, qui, comme la plupart de ses semblables, a toutes les allures d'un plaidoyer *pro domo*.

\*\*

*La question du Yémen.* — Le second acte a eu pour théâtre le Yémen, situé vis-à-vis de l'Erythrée. Sur ce versant de la mer Rouge, l'Italie a été plus heureuse ; dans la personne de l'Imâm Yahya, elle a trouvé un partenaire complaisant.

Dès son plus jeune âge, ce personnage ambitieux a caressé l'idée de refaire l'unité du Yémen. A son point de vue, cet Etat englobe toute l'Arabie méridionale ; il s'étend de la mer Rouge au golfe Persique ; il comprend l'Assir, l'Hadramout, l'Oman, voire même le protectorat anglais d'Aden et ses neuf principautés vassales. Dès avant la guerre, l'Imâm Yahya s'efforce d'agrandir son fief, les armes à la main ; il donne du fil à retordre aux Turcs et guerroye avec succès contre les tribus voisines. En 1918, débarrassé de la Porte défaite et devenu son maître, il annexe une partie de l'Assir et ne craint pas d'entamer le protectorat britannique d'Aden en occupant Al Dali, Al Chaib, Al Adjoud, Al Caïbi.

Tout alla bien pour commencer, mais bientôt apparut le revers de la médaille, sous la forme d'Ibn Saoud. Derrière l'Assir se dressa le spectre du colosse Wahabite ; les armées victorieuses du sultan du Hedjaz, déjà maître du Nedjd, progressaient vers le sud.

La tension entre le Hedjaz et le Yémen prenait des proportions dangereuses et risquait de dégé-

nérer en un conflit armé. Les projets grandioses du prince Yahya menaçaient de s'effondrer d'autant plus vite qu'il commençait à manquer d'armes, de munitions et du nerf de la guerre. Les stocks enlevés aux Turcs, en effet, s'épuisaient et la petite fabrique installée à Sana et dirigée par l'Autrichien Giorgi, ne pouvait fournir que quatre mille cartouches par jour.

Ne se sentant pas de taille à tenir en respect ses adversaires, l'Imâm Yahya comprit que, seule, une bonne alliance pouvait sauver la partie compromise ; dans ces conditions, il n'hésita pas à pactiser avec l'étranger en se jetant dans les bras de l'Italie. Celle-ci fut trop heureuse de saisir aux cheveux l'occasion qui lui tombait du ciel de pénétrer dans la péninsule arabique sans risques ni périls et d'exercer sa tutelle sur la plus riche province de l'Arabie. L'accord yéménite, signé à Sana au début de 1926, combla les vœux du Gouvernement fasciste ; il donnait à Rome bien davantage que la fiction du mandat en consacrant la politique de la porte ouverte pour l'Italie à l'exclusion des autres puissances. L'émigration et le commerce italiens espèrent trouver des débouchés dans l'Arabie Heureuse.

Il existe bien quelques ombres au tableau. D'abord le Gouvernement italien s'engage à fournir au maître Zaïdite du Yémen, en échange de ses bons procédés, des armes, des munitions et des crédits. En outre, l'accord de Sana a des répercussions internationales assez graves : il porte en particulier ombrage à l'Angleterre qui vient de signer l'accord de Behra avec Ibn Saoud. La conférence qui a réuni à Rome sir Gilbert Clayton et le Commandatore Gaspérini, gouverneur de l'Erythrée, a fait long feu, à la suite de longues et laborieuses négociations ; elle n'a pas réussi à dissiper un malaise local entre deux nations amies.

*En Arabie.* — Tandis que l'Eldorado chinois, en complet état d'anarchie, n'arrive pas à découvrir le Dictateur qui le tirera du chaos révolutionnaire, l'Arabie désertique semble être sur le point de trouver son maître. Bien qu'ayant pour théâtre un assez misérable pays et pour acteurs des personnages de second plan, ces événements, qui intéressent la sécurité de la Syrie française, nous touchent d'assez près pour retenir notre attention.

Le duel entre les Hachimites et les Wahabites vient d'avoir son épilogue sous la forme d'un « traité d'amitié et de bonne entente » conclu entre sir Gilbert Clayton et l'Emir Faïçal Ibn Abdul Aziz, vice-roi du Hedjaz, général en chef des armées wahabites et fils d'Ibn Saoud, lui-même souverain du Hedjaz et du Nedjd.

Cet accord qui consacre définitivement la victoire d'Ibn Saoud sur l'Emir Ali, fils du roi Hussein, est singulièrement flatteur pour l'animateur de la renaissance du wahabisme, schisme musulman de caractère puritain. C'est une étrange figure que celle d'Ibn Saoud, qui est

bien de la race des conquérants arabes illuminés par la foi. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le jeune prince âgé de vingt ans est prisonnier du sultan de Koweït, au fond du Golfe persique ; mais il s'évade et lève l'étendard de la révolte. A la tête de ses coreligionnaires, il commence par reconquérir l'ancien royaume de son père, le Nedjd, et s'installe à Riad, sa capitale ; dès lors, il marche de victoire en victoire. Avec le concours des Bédouins, il enlève aux Turcs la principauté de Hasa sur le golfe Persique, ensuite il ose s'attaquer aux sultanats de Koweït et de Bahrein, protégés par la Grande-Bretagne, qui doit faire donner la cavalerie de Saint-Georges pour aider son adversaire arabe. C'est encore contre l'ami de Londres, devenu notre allié contre la Porte au cours de la grande guerre, c'est contre Hussein, roi du Hedjaz et maître des Lieux Saints, que le conquérant arabe mène une brillante campagne. Après s'être emparé de la Mecque, de Médine et de Djedda, il détrône son redoutable rival et l'obligea à se réfugier à Chypre. En octobre 1925, la principauté d'Açir, située au sud du Hedjaz, tombe encore sous son protectorat.

Maître de la moitié de l'immense Arabie, le roi du Hedjaz et du Nedjd est devenu le souverain le plus puissant de la péninsule. Le sultan d'Oman, l'Imâm du Yémen surtout, ainsi que tous les cheïks de la côte, voient avec une angoisse grandissante s'agrandir démesurément la tache d'huile wahabite. Le morceau le plus savoureux, mais aussi le plus résistant, est certainement le sultanat du Yémen, région prospère et montagneuse. Pour parer à la menace, les Yéménites n'ont pas hésité à sacrifier une partie de leur indépendance en se plaçant sous le giron de l'Italie en quête de débouchés et de points d'appui.

L'hégémonie grandissante d'Ibn Saoud sur l'Arabie n'a pas tardé à porter ombrage à la Grande-Bretagne. Le Foreign Office a pu redouter un instant une invasion des pays mandatés de l'Irak et de la Transjordanie sur lesquels règnent deux des fils de Hussein, les Emirs Fayçal et Abdullah. La France avait également tout lieu de prendre ses précautions contre une alliance possible de Soltan el Attrache et des tribus bédouines qui nous sont hostiles avec les Wahabites.

Le traité de Djedda, signé le 20 mai dernier et ratifié le 17 septembre, vient à point nommé stabiliser une situation devenue inquiétante pour les deux grandes puissances coloniales européennes. Toutefois, cet accord, conclu sur le pied d'égalité entre un prince musulman schismatique et sa Majesté britannique, comporte d'assez lourdes concessions de la part de nos alliés ; il rehausse singulièrement le prestige du vainqueur des Hachimites. Les clauses les plus caractéristiques de la convention anglo-arabe méritent d'être signalées ; les voici :

1. L'indépendance complète du Hedjaz et du

Nedjd, ainsi que de leurs dépendances, est reconnue ;

2. Les deux parties contractantes s'engagent à vivre en bonne amitié ; leurs territoires ne devront pas être utilisés pour des entreprises hostiles dirigées contre l'un ou contre l'autre ;

3. Le roi du Hedjaz assure la sécurité des sujets et protégés britanniques de religion islamique qui se rendent en pèlerinage aux Lieux Saints ; par réciprocité le Roi d'Angleterre reconnaît le statut des Hedjaziens et des Nedjiens voyageant en territoire britannique ;

4. Le souverain arabe maintiendra des relations amicales avec les sultans de Koweït et de Bahrein, ainsi qu'avec les cheïks d'Oman et de Katar, qui ont signé des traités particuliers avec l'Angleterre ;

5. Le roi du Hedjaz s'engage à abolir progressivement l'esclavage ; en attendant, les agents consulaires britanniques auront le droit de libérer tout esclave se présentant librement à eux pour réclamer son affranchissement ;

6. Les armes et les munitions à destination de l'Arabie pourront y pénétrer librement.

Enfin le gouvernement du Hedjaz continue à revendiquer ses droits sur la province d'Akaba-Maan, annexée à la Palestine.

Voilà donc intronisé au cœur de la péninsule arabique un homme nouveau avec lequel il faudra compter. C'est ainsi que le vaste projet panarabique de Londres s'effondre en partie : l'une des principales provinces de l'immense royaume panarabe qui devait englober tous les territoires de population arabe enlevés à la Sublime Porte par le traité de Sèvres, échappe aux protégés de l'Angleterre, les Hachimites. Le Foreign Office, qui se posa longtemps en tuteur de la dynastie du roi déchu du Hedjaz et casa royalement deux de ses fils, Fayçal et Abdullah, sur les trônes de Mésopotamie et de Transjordanie, abandonne à son triste sort l'Emir Ali, le troisième fils de Hussein. Pour les besoins de sa cause, le Roi d'Angleterre n'hésite pas à s'allier avec le vainqueur de ses protégés. Ainsi se confirme l'une des traditions de la diplomatie de John Bull : toujours reconnaître *the right man in the right place*.

\*\*

Au cours de cet imbroglio politico-militaire, nous avons vu deux grandes puissances civilisées aux prises avec plusieurs princes exotiques, dignes descendants des rois mages : le Ras Taffari, l'Iman Yahyâ, le Roi Ibn Saoud...

Nous avons pu constater, en assistant à leurs démêlés, que sur les bords torrides de la mer Rouge comme sur les rivages tempérés des mers européennes, les passions humaines, les rivalités politiques, les tractations diplomatiques, les interventions militaires obéissent aux mêmes lois. Leurs errements résistent à toutes les influences de temps et d'espace.

Aussi la morale de notre histoire arabe pourra-t-elle être empruntée à Machiavel : « Ce qui fait le salut des princes, c'est d'avoir de bons amis et une bonne armée ; mais le Prince qui a une bonne armée n'a pas de mal à avoir de bons amis ».

Lieutenant-colonel G. BESNARD.

## Le Congrès des Étudiants indochinois

### A AIX-EN-PROVENCE

Pour la métropole, il est très utile de savoir quelles sont les préoccupations et les idées de cette jeunesse annamite qui vient en France achever ses études et qui jouera demain un grand rôle dans sa patrie. Aussi le Congrès des Étudiants annamites qui s'est tenu à Aix-en-Provence du 19 au 22 septembre doit-il retenir l'attention. Nous avons donc demandé à un ancien professeur de cette ville, qui demeure en contact constant avec les étudiants annamites de l'Université et qui les aime, d'entretenir de ce Congrès les lecteurs de *L'Asie française* et d'en dégager, — autant du moins que les renseignements recueillis de tous côtés permettent de le faire, — les conclusions. (*Rédaction.*)

Toute œuvre de jeunesse est soumise à la loi de nature qui régit la croissance de tout être : poussée de la sève, impulsion de l'idée qui agissent dans l'individu à chaque cycle de son éducation comme chez un peuple à chaque période de civilisation. Epanouissement de soi, exubérance des forces, exaltation des facultés, enthousiasme dans l'essor, volupté de se sentir libre de penser et de « faire par soi-même », ces traits sont constants et généraux, inhérents à l'essence de l'humanité et au mouvement de son progrès; en leurs manifestations, ils ne diffèrent que de degrés d'intensité avec les latitudes, les cieux et les sols, les races et leurs hérédités. Ces caractères sont-ils reconnaissables dans le Congrès des Étudiants Indochinois ? Oeuvre de jeunesse, ce congrès annonce-t-il une Indochine qui, éveillée au souffle de l'Occident, se renouvelle, grandit et essaye son essor, impatiente de tutelle, avançant par l'émancipation l'époque de la majorité, résolue à exécuter seule le plan de sa destinée ? Que signifient les journées, les travaux, les vœux de ces assises ? Voilà les questions que soulève le seul fait de la tenue de ce Congrès. Essayons d'y répondre, du moins en partie.

\*  
\*\*

En mai dernier, paraissait à Aix-en-Provence un journal mensuel, *l'Annam Scolaire*. Il était créé par souscriptions volontaires; les dons et les abonnements suffirent dès la première heure aux dépenses du tirage. Le premier numéro lança le projet d'un Congrès National des Étudiants Indo-

chinois; l'initiative partait de l'Association Mutuelle des Indochinois (A.M.I.), groupée en un Foyer Annamite et ouvrant un restaurant. Des délégués se rendirent auprès des personnalités, sollicitèrent et recueillirent leurs avis sur le projet mis à l'étude; ils publièrent les comptes rendus de leurs démarches dans *l'Annam Scolaire* et affirmèrent leur confiance dans la réalisation de leur dessein. Une large et zélée propagande atteignit et entraîna les compatriotes dans les différents centres universitaires : Marseille, Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, etc. Le programme des questions fut arrêté de concert avec les associations, le patronage de l'Alliance Française et de la Chambre de Commerce de Marseille assuré, la date du congrès fixée au 19 septembre. Trois journées seraient employées au travail dans des séances tenues à Aix, deux journées seraient réservées à des visites d'usines à Marseille.

Le 19 septembre, le drapeau jaune était arboré aux côtés du drapeau tricolore, au frontispice de l'Hôtel de Ville, lieu des réunions. Une centaine d'étudiants indochinois se rassemblaient dans la Salle des mariages pour l'ouverture du Congrès. Après les discours d'usage, souhaits de bienvenue et remerciements des organisateurs, un cortège se forma; la première visite des étudiants indochinois était pour honorer la mémoire des compatriotes et des Français morts pour la défense du droit; des gerbes de fleurs étaient déposées sur les tombes. Le même rite devait se répéter à Marseille. Puis ce furent les visites aux autorités; un don de 300 francs fut remis au maire d'Aix pour les pauvres. Le soir, l'Association Mutuelle Indochinoise recevait au Foyer ses invités annamites.

Le lendemain, le Congrès était au travail : lecture et discussion des rapports, dans les séances du matin, de l'après-midi, de la nuit même prolongée très tard, la dernière jusqu'à trois heures du matin; ce fut celle où furent élaborés et votés les vœux. Le Congrès se clôtura à Aix, le 22, par un thé offert aux autorités, relativement peu nombreuses dans cette période de vacances, peu propice aux grandes réunions.

À Marseille, les congressistes furent reçus par M. Jacques Léotard, Président de l'Alliance française, et par M. Henri Brenier, directeur des services économiques de la Chambre de Commerce. Après avoir rempli leurs devoirs envers les personnages officiels, les Congressistes, travailleurs intellectuels, joignirent les travailleurs manuels, réunis en association, dans des agapes fraternelles. Ils visitèrent ensuite, sous la conduite de M. H. Brenier et d'un ingénieur, les usines, les chantiers, les docks, les installations du port, rendues très intéressantes par une conférence préalable du spécialiste des questions économiques et coloniales qu'est M. Brenier, directeur honoraire du département du commerce en Indochine, et auteur de monographies hautement estimées, sur le port de Marseille, la région Berroise et l'inventaire des ressources de la Provence.

\*\*

Au travail, sous quels auspices le Congrès a-t-il inauguré l'accomplissement de son programme? Quelle tenue a-t-il observée au cours des discussions sur la lecture des rapports? Dans quel esprit les motions, considérants et formules, ont-elles été rédigées? Quelles espérances le Congrès va-t-il laisser à ses organisateurs et à ses assistants, et quelle impression va-t-il causer au public? Ce sont là questions importantes, dont il faut demander la réponse surtout aux textes des discours, des vœux, des relations déjà publiées, tout particulièrement à celles de l'*Annam Scolaire*. Les rapports réunis en brochure ne sont point encore livrés à la publicité. Quelques-uns des textes de vœux, en l'état actuel de la documentation, seraient à rapprocher des procès-verbaux résumant les travaux de la section aixoise de l'Alliance Française qui, sous la présidence du Procureur général Long, magistrat colonial de carrière, ayant exercé en Indochine, a soutenu de son dévouement et éclairé de son expérience, la sollicitude vigilante du Comité.

La tendance initiale et prédominante, voire même exclusive du Congrès, a été, dès le début, indiquée, précisée, nettement, courageusement même, caractérisée par le président du Comité provisoire, M. Trinh Dinh Thao, licencié ès-lettres, étudiant de doctorat en droit des Facultés d'Aix. Le Congrès, a-t-il déclaré, devrait renseigner le Gouvernement général sur les besoins intellectuels des étudiants indochinois, et solliciter le concours des familles dans la métropole pour la protection des étudiants se rendant auprès des établissements scolaires pour parfaire leur instruction et se pénétrer de la civilisation française. Le choix des correspondants, le prêt d'honneur, l'orientation professionnelle sont au premier plan des problèmes intellectuels; leur solution constituerait pour les pouvoirs publics une politique universitaire. Dans ce but, le Congrès « doit rester universitaire ». Cette déclaration est, dans le texte, formelle. Elle est même entourée de précautions pour écarter par des avis clairs le danger de perturbations soulevées par des digressions dans le domaine politique ou religieux : les appels « à l'union, à la discipline et à la courtoisie » sont exprès. Cet esprit universitaire et ce sens réalisateur, cette collaboration avec le gouvernement et cette coopération avec les familles dans la métropole reçurent leur consécration de la bouche même du Président de l'Alliance française, le Procureur général Long, qui, avec une sincère et persuasive éloquence, insista sur l'intérêt tout actuel des problèmes intellectuels pour l'Indochine, comme pour la France, associées dans leurs destinées en Extrême-Orient. De semblables affirmations se retrouvent dans le discours du président de l'Association Mutuelle Indochinoise.

Ces lignes générales n'ont pas (il faut le recon-

naître et le regretter) été suivies par tous les congressistes, et quelques-uns d'entre eux ne semblent pas s'être conformés aux prescriptions qui devaient garantir la bonne tenue et sauvegarder l'honneur du Congrès. Une tendance contraire, quelque peu prévue dans le discours de M. Trinh Dinh Thao, s'est sûrement accusée, à en juger par l'article dans lequel un rédacteur de l'*Annam Scolaire* note et apprécie les faits ou incidents du Congrès. Certaines discussions lui laissent un « souvenir à la fois douloureux et amusant ».

Il est douloureux (explique l'auteur) parce que son bon sens est blessé par l'attitude agressive de quelques-uns : on a découvert chez des compatriotes, jusqu'ici estimés, quelque chose que refuserait sa confiance... (*textuel*). Il est amusant, parce qu'on ne saurait oublier les comédies auxquelles se livraient involontairement ou inconsciemment quelques congressistes... Des paroles blessantes ont été prononcées par quelques-uns qui semblaient vouloir attaquer plutôt que critiquer.

A certain moment, un incident faillit compromettre la tenue du Congrès. Au demeurant, le président du Congrès, M. Nguyen van Kien, remplaçant M. Trinh Dinh Thao, arrêté par une maladie et par la fatigue, put, par sa fermeté, maintenir les discussions sur le seul terrain universitaire et assurer la continuité des travaux. C'est dans une atmosphère scolaire, en dépit des diversions et des obstructions, que le Congrès poursuivit l'examen des rapports et la rédaction des vœux, l'établissement du texte définitif de deux d'entre eux étant réservé aux soins de la commission exécutive siégeant à Paris et désignée dans la séance de clôture.

Voici *in extenso*, en raison de l'importance particulière des considérants, le texte de ces motions, tel que l'a publié l'*Annam Scolaire* dans son numéro du mois d'octobre :

I. — Motion présentée par M. Duong-van-Giao

*Le premier Congrès des Etudiants Indochinois,*

Considérant que les institutions traditionnelles d'enseignement sont supprimées en Indochine;

Considérant que les écoles mises à leur place par le gouvernement français ne tiennent aucun compte dans leur fonctionnement, des conjonctures locales et des aspirations indochinoises;

Considérant que ces écoles sont, non seulement insuffisantes en nombre, mais aussi en qualité, qu'elles sont inadaptées aux besoins de notre vie nationale;

Considérant qu'un pays oriental qui se modernise comme le nôtre, doit, sous peine de mort, posséder un système cohérent d'éducation, que ce système doit être inspiré par notre intérêt national et par celui de l'humanité;

Constatant l'absence totale de toute doctrine d'éducation nationale en Indochine,

Signale ce déplorable état de choses à l'opinion publique et aux gouvernements et décide de travailler énergiquement à la construction rapide des écoles proprement nationales et de doter nos écoles d'une doctrine d'éducation conforme aux aspirations du peuple indochinois.

## II. — Motion présentée par M. Nguyen-van-Tân

*Le premier Congrès national des Etudiants Indochinois,*

1° Considérant que la réception des Etudiants Indochinois nouvellement arrivés en France constitue une question d'une grande importance;

2° Considérant que la création d'un comité de réception, siégeant à Marseille, est de première nécessité;

3° Considérant qu'un tel comité, pour remplir pleinement sa tâche, demande la participation de toutes les bonnes volontés à sa fonction et à son développement;

Décide :

a) Que chaque association d'Etudiants Indochinois de Paris ou de province doit assurer une subvention annuelle au Comité de réception, subvention en proportion de l'importance de chaque groupement;

b) Que la Fédération nationale des Etudiants Indochinois doit organiser une propagande active dans la presse en Indochine, de manière à obtenir une souscription en faveur du Comité de réception.

## III. — Motion présentée par M. Liêu-sanh-Trân

*Le premier Congrès national des Etudiants Indochinois,*

Considérant :

1° Qu'à l'heure actuelle, il existe huit associations indochinoises distinctes l'une de l'autre;

2° Que leur situation morale et surtout financière est loin d'être des meilleures;

3° Qu'une Fédération nationale les englobant toutes paraît donc de première importance et d'une nécessité urgente;

Considérant, d'autre part, que l'union de tous les étudiants indochinois soit en France, soit en Indochine, est indispensable et qu'elle est la condition *sine qua non* de leur force,

Décide :

1° De former une Fédération nationale des Etudiants indochinois, comprenant toutes les associations existantes dont les présidents feront partie du comité fédéral;

2° De constituer pour cette Fédération une caisse générale alimentée par les cotisations des membres et des souscriptions privées;

3° Et enfin de tâcher d'établir entre toutes les sections des relations constantes qui permettront de réaliser l'union de tous les Indochinois sur tous les domaines.

## IV. — Motion présentée par M. Tran van-Thach

*Le premier Congrès national des Etudiants Indochinois,*

Considérant qu'aucun service de secours existant soit en France, soit en Indochine n'a jusqu'ici répondu au besoin pécuniaire que peuvent éprouver les étudiants indochinois en France,

Adopte le vœu de voir se créer une caisse de prêts d'honneur alimentée par les dons des parents annamites, par une souscription nationale et par des cotisations des étudiants, par les subventions du gouvernement colonial, à condition que celles-ci n'entravent en aucune manière la liberté d'action du Comité chargé de la gestion de la caisse.

## V. — Motion présentée par M. Tran-van-An

*Le premier Congrès national des Etudiants Indochinois,*

Considérant que les Etudiants indochinois et leurs familles se trouvent souvent dans l'embarrassante situation de trouver des correspondants convenables;

Considérant que beaucoup de ceux-ci se sont livrés à des abus scandaleux vis-à-vis de leurs jeunes protégés;

Considérant que les familles françaises ne reçoivent pas volontiers les étrangers;

Considérant que le choix des personnes aptes à remplir la fonction de correspondant présente des difficultés nombreuses,

Décide :

1° Que les jeunes Indochinois soient sous la surveillance et le contrôle général du président de l'Association indochinoise du lieu où ils se trouvent;

2° Qu'au sein de chaque association se crée un service chargé de trouver des personnes (françaises ou annamites) possédant les qualités nécessaires pour remplir la fonction de correspondant des jeunes élèves indochinois.

## VI. — Motion présentée par M. Liêu-sanh-Trân

*Le premier Congrès national des Etudiants Indochinois,*

1° Considérant que la *Semaine Coloniale* organisée par des Français, dans le but de faire de la propagande pour l'Indochine et les autres colonies françaises, représente d'une façon assez tendancieuse le peuple indochinois et sa civilisation;

2° Considérant que cette *Semaine Coloniale* dénature entièrement la vérité, ce qui peut entraîner des conséquences néfastes à l'Indochine,

Décide :

D'organiser une « Semaine Indochinoise » qui comportera des conférences faites, à la même époque, dans toute la France, par des Indochinois compétents.

L'organisation de cette Semaine est confiée à la Fédération Nationale des Etudiants Indochinois créée.

## VII. — Motion présentée par M. Vo-thanh-Cu

Considérant que les Annamites se heurtent souvent à des difficultés multiples dans l'obtention des papiers obligatoires (titres d'identité, visa de sortie, passeport, livret universitaire) et du billet de passage pour pouvoir aller continuer leurs études en France, que les parents indochinois s'inquiètent du sort de leurs enfants vivant à la métropole et demandent à être renseignés exactement sur leur vie, leur conduite, leurs études, décide la création d'un bureau de renseignements généraux dans chaque centre important de France ou d'Indochine. En France, ces bureaux peuvent être créés par les Associations indochinoises, en Indochine par les Sociétés d'enseignement mutuel.

## VIII. — Motion présentée par M. Do-duc-Ho

Considérant que la première condition de la réforme intellectuelle en Indochine est la connaissance de l'histoire de notre pays et de sa littérature, que cette connaissance exige celle des caractères chinois, du Pali et du Sanscrit, que la seconde condition de la réforme intellectuelle indochinoise est la formation de l'esprit public et la création de l'esprit critique des Annamites, que l'appui du Gouvernement est indispensable pour que ces dernières conditions puissent être remplies,

*Le Congrès émet le vœu :*

De voir les bibliothèques et archives royales, jusqu'ici fermées au public, ouvertes à tout le monde;

De voir se constituer des commissions de traductions et de reproductions des pièces historiques pour que les savants et les lettrés du pays aient un instrument de travail scientifique;

De voir l'enseignement des humanités indochinoises devenir obligatoire dans l'enseignement franco-annamite actuel;

De voir la langue maternelle des Indochinois servir de véhicule dans l'enseignement primaire;

De voir enfin le Gouvernement général de l'Indochine

prendre une fois pour toutes la résolution d'entrer dans la voie des réformes nécessaires à notre pays.

IX. — *Motion présentée par M. Duong-van-Giao*

Le Congrès, dans un but de générosité, déclare que les étudiants annamites en France ont le devoir de laisser aux camarades restés présentement en Indochine, faute de moyens pécuniaires, la maison indochinoise créée au sein de l'Université de la cité universitaire de Paris.

X. — *Motion présentée par M. Duong-van-Giao*

Le Congrès,

Considérant que les écoles d'Indochine ne peuvent recevoir que le dixième des enfants d'âge scolaire; que les Indochinois comme tous les peuples ont droit à l'instruction; que les formalités administratives et policières exigées pour leur départ mettent obstacle à leurs voyages d'études en France et à l'étranger; que, selon le code pénal modifié à l'usage des indigènes, tout voyage clandestin à l'étranger est assimilé au crime de haute trahison; que l'arrêté du 14 mai 1924 y supprime la liberté d'enseignement, ne permet pas à l'initiative privée de venir en aide au Gouvernement pour donner à la population indochinoise le nombre d'écoles indispensables à son instruction;

Proteste contre ce régime colonial et demande au Gouvernement: 1° d'ordonner la restauration de notre liberté d'enseignement respectée jusqu'en 1924; 2° d'accorder la liberté de voyage à tous les Indochinois, notamment intellectuels, pour leur permettre de poursuivre leurs études.

XI. — *Motion présentée par M. Vo van-Lua*

Le Congrès,

Considérant que les études entreprises par nos compatriotes sont laissées trop au hasard des circonstances, et qu'il est désirable que les étudiants tiennent compte de tous les besoins de l'Indochine,

Demande à tous les Indochinois de se soucier davantage des principes de l'orientation professionnelle et de diriger leurs efforts en vue du développement national dans le domaine économique, politique et social.

XII. — *Motion*

Le premier Congrès National des Etudiants Indochinois, apprenant qu'un journal, l'*Annam Scolaire*, est interdit en Indochine, proteste énergiquement contre cette interdiction, qu'aucun motif légitime ne justifie, et qui porte gravement préjudice aux intérêts intellectuels et moraux des étudiants annamites en France.

N.-B. — La plupart des motions mentionnées ci-dessus ont été votées à l'unanimité. Nous n'avons pas le texte des deux dernières motions qui n'avaient pas pu être rédigées à temps. Le Congrès avait confié à M. Duong-van-Giao le soin de les rédiger pour le compte rendu détaillé que le Comité exécutif est en train de faire.

\*\*

En dernière analyse, quelle fut l'œuvre du Congrès des Etudiants Indochinois ?

Il a créé dans la métropole, avec prolongement dans l'Indochine et rayonnement sur les autres pays de la France des cinq parties du monde, un mouvement d'opinion par la presse indigène et une organisation pour l'action intellectuelle

par la Fédération générale des étudiants indochinois.

Il a été *national*. L'idée est contenue dans l'*Annam Scolaire*: elle reparait, se répète, accolée à « éducation nationale »; elle est révélée comme exhumée des archives ouvertes dans les palais au public des chercheurs; elle est l'objet d'un culte ancestral: la restauration des humanités chinoises. Ce sentiment national se traduit en actes; il inspire à chaque groupement un désir d'autonomie: gestion de la caisse du prêt d'honneur, sans intervention de l'administration publique; désignation et contrôle des correspondants choisis par les associations locales d'étudiants indochinois parmi les familles françaises ou les annamites; comité indépendant de réception à Marseille au débarquement des compatriotes; organisation de la Semaine coloniale par les seuls Indochinois. Froissé par des mesures que les nécessités de transition imposent, ou par la constatation de défaillances inhérentes à la faiblesse humaine et dont les plaignants eux-mêmes, une fois au pouvoir, ne seraient point exempts, ce sentiment national s'exalte et s'exhale en protestations, en accusations, avec une propulsion naturelle à généraliser et, par cette erreur d'optique, à déformer les images.

Ce sentiment accroît sa force de l'esprit corporatif. Cette solidarité prend corps dans la Fédération nationale des Etudiants indochinois et dans l'entente professionnelle entre les journaux scolaires fondés dans les centres universitaires comme le *Journal des Etudiants indochinois de Toulouse* et le *Bulletin des Amis de l'Annam*, à Paris.

A ce sentiment national, doublé de l'esprit corporatif, la science ouvre un champ d'action s'étendant vers des horizons gradués: action intellectuelle, aujourd'hui, pour la conquête des réformes scolaires; demain, — sinon déjà aujourd'hui, — action économique par l'accession, chaque année élargie, des techniciens indochinois dans les entreprises agricoles, industrielles et commerciales; pour un autre lendemain, action politique par la participation directe à la gestion des affaires publiques.

Ce devenir se personnifie même, en ces années dernières. Il suffirait, pour s'en rendre compte, de dépouiller l'*Annuaire économique de l'Indochine* et de dresser la liste des affaires aux mains d'Indochinois dans le tissage, dans la distillerie, dans l'outillage électrique. Bien plus, consulterait-on la composition des conseils de municipalités, on y relèverait des noms annamites et, sous l'appellation comme sous le costume, on reconnaîtrait un Indochinois de culture française, chef d'entreprise, conseiller municipal. L'évolution s'accomplit sous les yeux et sous la tutelle du protectorat. Aujourd'hui le Congrès national des Etudiants indochinois, déclaré annuel, veut devenir l'animateur de cette transformation. Dans la métropole et sur ses modèles, le Vieil Annam fait son apprentissage de la vie universitaire, stade



premier et nécessaire de son ascension vers les cycles supérieurs de la civilisation moderne étayée sur la base de la civilisation confucéenne.

L'Indochine obéit à cette intellectualité qui a inspiré tous les « jeunes » dans les Etats modernes, depuis la « jeune Hellade » jusqu'à la « jeune Egypte ». L'idée circulant sur les routes maritimes, ferroviaires et aériennes, jaillissant du fond de la conscience et enrichie de puissance par la science, enfin servie par le génie technique, pénètre dans les couches les plus profondes de l'humanité, les pousse vers la lumière et gouverne le monde.

Comment les Congressistes jugent-ils leur œuvre, leur succès, malgré leur jeunesse et leur inexpérience ? *L'Annam Scolaire* se constitue leur interprète quand il écrit :

L'Union des étudiants indochinois est réalisée ; le premier Congrès National a eu un succès éclatant... L'élite de demain du pays au Dragon d'Or, désormais, est connue du peuple français ; le drapeau jaune a flotté devant les étrangers. Le Congrès, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, a été universitaire, toujours en marge de la politique, sachant oublier les ressentiments personnels.

Confiant dans ces résultats, *l'Annam Scolaire*, dans son numéro de compte rendu, place en vedette cet appel :

...Compatriotes,

Si vous jugez que *l'Annam Scolaire* a fait œuvre utile, soutenez-le par tous vos moyens et dans toute la mesure de vos possibilités.

De cette manifestation de la pensée indochinoise, la presse, dans ses appréciations, n'a voulu retenir que l'idée directrice du Congrès exprimée par le président du comité provisoire, confirmée par le président de la section aixoise de l'Alliance française, recueillie par le président chargé de diriger les discussions, en qui, personnellement, les congressistes ont acclamé « non le politique militant, mais l'étudiant annamite » ; M. Duong-Van-Giao. D'après le témoignage apporté par *l'Annam Scolaire*, celui-ci a déclaré qu'il faut « chercher dans les propositions de réformes réunies par le Congrès les solutions aux problèmes intellectuels, les caractéristiques et l'orientation d'une politique universitaire qui rende les Indochinois aptes à seconder une politique d'association ».

Rapprocherait-on des considérants et des vœux élaborés par le Congrès les conclusions enregistrées dans les procès-verbaux de la section aixoise de l'Alliance française, on pourrait tenter une mise au point de quelques questions et prouver, par un exemple entre plusieurs, comment, dans la métropole, certains organismes étudiaient, déjà avant le Congrès, sous l'angle universitaire et familial, les problèmes posés devant les congressistes ; on pourrait montrer comment un délégué même des étudiants annamites était invité à prendre part aux travaux, comment, enfin,

pour le placement familial, fonctionnait un service de renseignements en liaison avec le gouvernement général et la presse d'Indochine. La désignation des correspondants et leur contrôle, l'institution d'une caisse de prêts d'honneur, la documentation pour l'orientation professionnelle étaient autant d'objets de recherches et d'initiatives auxquelles la femme française donnait son concours. Peut-être les rapporteurs bien informés ont-ils établi une vérité qui ne transparaît nullement dans les considérants des vœux ni dans leurs formules.

Puissent les forces spirituelles triompher des forces matérielles et embleur d'azur le tableau des drames historiques.

Gaston VALRAN.

## VARIÉTÉS

### LES ENFANTS-LOUPS

Romulus et Rémus, dit la légende, furent nourris par une louve. Est-ce là une pure fiction ? Y a-t-il eu, existe-t-il encore de tels enfants ? Et, si oui, quels sont leurs instincts, leurs habitudes, leur mentalité ? La question vaut d'être élucidée. Il y a déjà plus d'un demi-siècle, Max Muller demandait, dans les pages de *l'Academy*, aux naturalistes, aux chasseurs et aux fonctionnaires d'examiner la possibilité et la probabilité des histoires racontées à ce sujet. Un cas récent a attiré à nouveau l'attention des savants et ravivé les controverses sur ce point encore douteux.

Au début d'avril dernier, des pasteurs des environs de Miawana, à environ 120 kilomètres d'Allahabad, amenèrent dans cette ville un garçon paraissant âgé de dix ans, qu'ils disaient avoir trouvé dans le repaire d'un loup ; maigre, mais bien portant, il marchait à quatre pattes, lapait l'eau, mangeait de l'herbe, aboyait, mordait les gens ; on dut l'attacher. On le transporta à l'asile d'aliénés de Bareilly ; là, les médecins l'examinèrent ; leurs conclusions se résument ainsi : l'enfant semble avoir entre 7 et 12 ans, il peut se tenir debout et marcher, mais préfère se mouvoir assis à l'aide des mains appuyées sur le sol ; il porte une profonde cicatrice au visage, des callosités au dos, aux genoux et aux paumes ; il a dû se nourrir surtout d'herbes et de racines, accepte la viande, son appétit est prodigieux ; il a des crises de férocité et de bas instincts ; son seul mode d'expression est une sorte d'aboiement. Les dires des pasteurs qui le découvrirent furent

vérifiés par la police, on trouva dans le repaire indiqué par eux des traces de ses pas.

Et la discussion de commencer. Dans un article du *Times* (8. 4. 27), le brigadier-général R. G. Burton passe en revue les cas analogues antérieurement connus. A' Choupra, en 1843, tandis qu'un indigène et sa femme étaient occupés à moissonner, leur petit garçon fut enlevé par une louve; six ans plus tard, à 16 kilomètres de là, on vit une louve avec trois louveteaux et un enfant, celui-ci fut pris et reconnu par sa mère à cause d'une cicatrice au genou. En 1843 également, le colonel Gray et tous les officiers de Sultanpour virent un enfant pris, disait-on, alors qu'il trottait à côté d'une louve; il marchait à quatre pattes et ne pouvait parler; il s'échappa, paraît-il, et retourna dans la jungle. En 1847, un autre garçon fut trouvé avec une louve et ses petits, gardé quelque temps par le radja de Hasnapour, puis par le capitaine Nicholetts à Sultanpour; il était idiot et mourut en 1850. L'orphelinat Sikandra, à Agra, a recueilli plusieurs de ces enfants-loups; M. Valentine Ball, du service du cadastre, auteur de *Jungle Life in India*, y en vit un en 1874; âgé d'une quinzaine d'années, il y était depuis neuf ans; on l'avait trouvé avec deux louveteaux et le cadavre d'une louve; ses bras n'avaient que 19 pouces (47 cm) de long.

Plusieurs lecteurs du *Times* ont apporté leur témoignage dans cette question. Miss A. M. Wace, de Crowborough, se rappelle avoir vu un enfant-loup quand elle avait 18 ans (il y a plus d'un demi siècle); allant à Simla avec ses parents, elle visita une école missionnaire près de Delhi, croit-elle; deux enfants y avaient été recueillis, après qu'on les eut trouvés parmi les louveteaux d'un repaire qu'on enfuma; il y avait entre eux (« autant qu'elle se souvienne ») deux ou trois ans de différence; le plus jeune apprit à marcher, mais s'échappa à de nombreuses reprises, ne s'adapta pas à son nouveau genre de vie, refusa la nourriture qu'on lui offrait, et mourut bientôt; l'aîné, quand elle le vit, paraissait avoir dix ans, commençait à articuler des sons, avait les dents longues et pointues, jouait avec ses compagnons, mais devenait par moments violent et dangereux; il se frotta avec un ronron de plaisir la joue contre la fourrure que portait la mère de miss Wace. Ce témoignage, on l'avouera, manque de précision scientifique. — M. Newton Braby, de Southborough, a vu en janvier 1892 (il y a donc 35 ans), à l'orphelinat de la *Church Missionary Society*, près de Secoundra, un garçon de 7 ou 8 ans sauvé de la société des loups; il poussait des grognements, et avait longtemps refusé de manger autre chose que de la viande crue; l'orphelinat avait abrité deux autres

enfants-loups, deux garçons et une fille, morts peu de temps après leur arrivée. M. W. McLean, de Hallington, raconte en détail l'histoire d'un de ces enfants; nous lui laissons la parole, car son témoignage est assurément le plus sérieux :

Quand j'allai à Agra, en 1891, il y avait à l'orphelinat de Secoundra un enfant-loup dont voici l'histoire. En 1867, des chasseurs, dans la jungle de Boulandshahr, trouvèrent une louve égarée et la suivirent jusqu'à un pli de terrain dominé par un roc sur lequel un être bizarre, de couleur foncée, se chauffait au soleil; à leur grand étonnement, ils virent que c'était un être humain; à leur approche, il se mit à quatre pattes et entra dans une caverne avec la louve. Ne pouvant ou n'osant les y suivre, mais sentant qu'il fallait faire quelque chose, ils consultèrent le magistrat de Boulandshahr; celui-ci leur conseilla d'enfumer la caverne, ce qu'ils firent : la louve, puis l'enfant sortirent; ce dernier fut pris après qu'il eut mordu plusieurs personnes dans une courte lutte; le magistrat l'envoya à l'orphelinat. Le fait s'était produit un samedi : on le baptisa donc « Sanichar » (samedi en hindoustani). Au début, tous les efforts pour lui faire adopter des manières humaines furent vains : il mangeait à terre, déchirait la viande avec ses dents comme un animal, mettait ses vêtements en pièces; peu à peu, cependant, il devint docile et s'adapta à son nouveau genre de vie. Il avait la tête petite, le front bas, les yeux très grands, gris, divergents, toujours en mouvement; il portait au visage une ou deux profondes cicatrices; quand il marchait, il levait les pieds très haut, comme quelqu'un qui s'avance à travers l'herbe mouillée, ses muscles avaient des mouvements saccadés; bien que parlant peu, il pouvait se faire comprendre. Il mourut d'une attaque de fièvre; je le vis peu de temps avant sa mort, il ferma les yeux et montra le ciel. Je conduisis ses funérailles; tous les enfants de l'orphelinat, près de trois cents, y assistèrent.

M. J. P. Hewett, de Banbury, dans une lettre en date du 8 avril, donne des renseignements sur l'enfant-loup mentionné dans le livre de M. Valentine Ball : il se trouvait à l'orphelinat installé dans le tombeau de Miriam, femme chrétienne d'Akbar, à Sikandra, lorsque M. Hewett se rendit à Agra en 1877; il ne pouvait avoir neuf ans à ce moment. Plus tard, M. Hewett, devenu lieutenant-gouverneur d'Agra et Oudh, revint à l'orphelinat, quand il s'agit de classer le tombeau parmi les monuments historiques; l'enfant, lui dit-on, avait vécu jusqu'à l'âge de 30 ou 40 ans, n'avait jamais parlé, mais se plaisait beaucoup dans la société d'un autre pensionnaire, dont la mort l'affecta fort; il fumait avec passion. Un autre enfant-loup avait été recueilli à l'orphelinat vers 1840.

M. G. C. Blaxland, d'Oxford, cite une lettre reçue par lui d'un de ses amis, membre de la *Oxford Mission* à Calcutta, et datée du 14 décembre 1926, la voici :

Un Indien de mes amis, prêtre chrétien, s'occupe d'une fillette qui, il y a environ quatre ans, fut retirée de la tanière d'une louve avec un autre enfant, mort

depuis, on suppose qu'elle a 12 ans; son cas a été étudié dans notre Revue trimestrielle (juillet 1922); elle a appris à marcher et contracté des habitudes passablement humaines; mais son intelligence se développe très lentement, et il est douteux qu'elle devienne jamais normale; elle ne peut prononcer que quelques mots.

Un autre lecteur du *Times*, M. P. H. Mc Cormack, cite le cas d'un enfant nourri non plus par une louve, mais par une ourse; l'histoire est relatée dans la *Gentleman's Recreation* de Nicholas Cox, imprimée à Londres en 1721; nous traduisons le passage, en conservant la saveur du style de l'original :

Chose étrange, l'histoire rapporte (si le fait est vrai) que dans les montagnes de la Savoie une ourse emporta par violence une jeune fille dans son repaire... Elle sortait chaque jour et rapportait à la jeune fille les meilleurs fruits qu'elle pouvait trouver, et les lui présentait comme nourriture aussi courtoisement que faire se pouvait; mais, chaque fois qu'elle partait ainsi en quête, elle roulait une fort grosse pierre devant l'entrée de son repaire, pour que la vierge ne se sauvât point. A la fin les parents, après de longues recherches, trouvèrent leur enfant et la délivrèrent de cette captivité bestiale.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Shakespeare a fait allusion à une tradition de ce genre : dans le *Conte d'Hiver* (11,3), lorsque Antigonus reçoit de Leontes l'enfant crue adultérine pour l'abandonner aux rigueurs du climat, il s'écrie : « Viens, pauvre bébé! Puisse un puissant Esprit apprendre aux milans et aux corbeaux à devenir tes nourrices! Des louves et des ourses, dit-on, se dépouillant de leur sauvagerie, ont rempli ce devoir pitoyable ».

\* \*

Qu'y a-t-il de réel au fond de toutes ces histoires? Le brigadier-général Burton se montre sceptique; voici ses arguments : les circonstances où furent trouvés ces enfants-loups ne sont connues que par des témoignages d'indigènes, qui, lorsqu'il s'agit de la jungle, sont entachés d'exagération et de superstition; Ball a demandé à un médecin éminent, qui avait résidé dans l'Oudh, ce qu'il en pensait, et celui-ci répondit n'y croire absolument pas; les cas cités sont trop nombreux pour être croyables, car la combinaison des circonstances requises pour produire un enfant-loup ne peut se rencontrer que rarement. Pourquoi la chose se passe-t-elle presque toujours dans l'Oudh? il y a des loups dans toutes les régions de l'Inde; pourquoi n'a-t-on signalé aucun cas de ce genre dans les Provinces Centrales, où plus de cent enfants furent tués en 1890? Comment un enfant à la mamelle peut-il résister à la brutalité d'une louve et à l'insalubrité de la tanière?

Sir Bampfylde Fuller, pense au contraire, qu'il

est difficile de supposer une sorte d'entente entre tous les indigènes qui, depuis un siècle, ont amené ces enfants aux autorités anglaises : or leurs récits concordent. Il est indéniable qu'on trouve dans l'Inde beaucoup d'enfants sans parents, marchant à quatre pattes, préférant la viande crue à la viande cuite, et la compagnie des chiens à celle des hommes, incapables d'apprendre à parler et d'adopter des habitudes civilisées. Sir Bampfylde ajoute :

Que ces enfants aient été élevés par des louves ou non, la conclusion est la même : de tous les animaux, l'homme seul naît sans instincts directeurs, il doit apprendre ses idées, son langage, ses sentiments, ses manières, et les apprendre dans son jeune âge.

Tout autre est l'opinion de sir R. Armstrong-Jones, M. D. : l'Inde, dit-il, est le pays de l'imagination et de la rhétorique; quelle foi peut-on accorder à de telles histoires, venant d'indigènes inconnus, transmises par un soldat à d'autres et finalement au colonel? cela ressemble fort aux récits des gens qui, au début de la guerre, avaient vu « des trains de troupes russes en Angleterre ». Il est aussi impossible à un jeune enfant sans défense de vivre au milieu des loups, des tigres, des chacals et des chiens sauvages qu'il le serait de fabriquer un « sauvage » en écorchant un enfant et en greffant sur lui la peau d'un ours ou d'un loup, comme on le raconte dans la jungle. Il est physiologiquement impossible que l'homme, dont l'évolution a duré peut-être des millions d'années, retourne en moins de dix ans à l'état de brute simplement parce qu'il est changé de milieu; il y a toujours eu des enfants anormaux; la science tératologique a étudié les géants (O'Brien avait 8 pieds 4 pouces — 2 m 54), les nains (Copernin, le dernier fou de Cour, mesurait moins de 3 pieds — 92 cm), la sénilité prématurée, la persistance chez l'adulte des caractères de l'enfant, la déformation caricaturale appelée « myxoedema » (dans le *Livre de la Jungle*, Shere Khan, le tigre, traite Mowgli de « crapaud »); toutes ces anomalies sont dues à un déséquilibre des sécrétions internes, non au milieu. Une mère folle de peur et de chagrin par suite du rapt de son enfant, dont elle fut peut-être témoin, peut s'imaginer qu'elle le reverra sous une forme modifiée et le « reconnaître » quand on lui présente un de ces êtres anormaux. Sir Bampfylde Fuller se trompe en disant que seul l'homme naît sans instincts; la vérité, c'est que seul il a le pouvoir d'y résister. Le journal médical *The Lancet*, dans un numéro de 1889, cite une brochure, d'auteur inconnu (1), imprimée

(1) Deux lecteurs du *Times*, M. F. H. Brown, de Londres, et M. J. L. SLEEMAN, petit-fils de l'auteur de la brochure signée « un fonctionnaire anglais », ont établi qu'elle émanait du général sir William Sleeman, qui avait alors servi plus de 40 ans dans

à Plymouth en 1852, où est racontée l'histoire de six enfants enlevés par des loups, puis retrouvés, devenus des brutes; on en exposa, dit la légende, quelques-uns à minuit au moment de la pleine lune pour que leurs anciens compagnons pussent venir s'occuper d'eux.... Ce sont là de pures fables.

M. J. L. Sleeman croit à l'existence d'enfants loups; il pose aux sceptiques la question suivante :

Pourquoi, dans la presque totalité des cas, l'enfant découvert montre-t-il les caractères du loup, refusant la viande cuite, mangeant avec ses mains comme un loup (*sic*), grondant comme un loup, sentant le loup? Les sceptiques qui ne tiennent aucun compte des nombreux témoignages et rejettent les dires de tous les cipayes, soldats, villageois et radjas qui ont personnellement vu des enfants-loups n'ont pas encore expliqué cette curieuse coïncidence.

On nous permettra peut-être de ne pas être convaincu par ce raisonnement d'un lieutenant-colonel un peu simpliste.

M. Walton Jennings propose une explication ingénieuse. Son frère, jadis colonel et président dans les Etats radjpoutes, lui a raconté que le maharadja sir Pertab Singh avait plusieurs fois, dans sa jeunesse, pénétré dans le repaire d'une tigresse et lui avait coupé les moustaches; la chose est possible à condition d'être complètement nu, la tigresse ne peut alors distinguer un être humain d'un de ses petits. Le professeur Vaughan-Stevens, bien connu en Malaisie il y a une trentaine d'années, échappa une fois aux cannibales en se réfugiant dans la tanière d'un léopard; il était *in puris naturalibus*.

Des enfants indiens sont souvent abandonnés, pour diverses raisons, peut-être parce qu'ils sont faibles d'esprit; une louve errante peut emporter à ses petits ce morceau succulent, infliger même à l'enfant des cicatrices, mais ensuite, dans l'obscurité, le confondre avec ses jeunes.

Mentionnons enfin le cas assez récent, relaté par le brigadier-général Burton, d'un enfant enlevé par une panthère dans les montagnes du Cachar septentrional et ayant vécu trois ans en cette compagnie.

\* \* \*

Il est bien difficile de tirer une conclusion nette de ces témoignages contradictoires et de ces explications subtiles. Deux faits demeurent indéniables : on abandonne souvent des enfants dans l'Inde, surtout en temps de famine; et l'on

l'Inde et mis fin au *thugi* (assassinat par des bandes errantes); il connaissait bien les indigènes et était bon juge de leur véracité; il a écrit plusieurs livres sur l'Inde, en particulier *Rambles and Recollections*; les cas cités dans la brochure se retrouvent dans son ouvrage postérieur intitulé *Journey through the Kingdom of Oude*.

amène de temps à autre aux autorités des enfants sauvages et idiots (car Romulus, Rémus et Mowgli restent les brillantes exceptions qui confirment la règle) : ont-ils été recueillis et élevés par des louves ou d'autres animaux féroces? on en peut douter. Ne se trouverait-on pas en présence de l'exploitation par des indigènes, avides de lucre, des infirmités physiques ou morales d'un malheureux enfant abandonné par ses parents et chassé de la communauté? ou même d'un abêtissement volontairement provoqué pour apitoyer les crédules Européens? Le *Times* semble incliner vers cette explication : son article de tête (8, 4, 27) se termine ainsi :

La superstition prend parfois des formes très cruelles chez les paysans indiens; on peut supposer que les enfants-loups en sont les victimes, et que les histoires racontées sur leur découverte ont été inventées pour cacher aux autorités l'expulsion d'un enfant d'intelligence débile supposé possédé. Les résultats de l'examen de l'enfant de Miawana et des circonstances où il fut trouvé seront peut-être d'un grand intérêt scientifique; mais, d'autre part, ils seront peut-être beaucoup plus intéressants encore pour la police locale.

Il convient donc d'attendre avant de se prononcer sur cette question des frères de Mowgli.

PAUL MARTIN.

## Généralités

A l'Académie des Sciences. — Parmi les prix décernés à l'Académie des Sciences le 12 décembre, nous relevons les suivants, se rapportant aux études relatives à l'Asie :

*Prix Tchihatcheff* : MM. Jean Delacour et Pierre Jabouille pour leur mémoire intitulé *Recherches ornithologiques en Indochine* ;

*Prix Le Conte* : M. Alexandre Yersin, directeur de l'Institut Pasteur de Nha-Trang (Annam), pour sa contribution à l'exploration de l'Indochine et aux progrès de l'agriculture dans cette colonie, notamment en ce qui concerne les plantations d'hevea et de quinquina ;

*Prix Gustave Roux* : M. Jacques Fromaget, pour ses travaux sur la stratigraphie et la tectonique de l'Annam.

Des subventions ont en outre été accordées par l'Académie à M. Emmanuel Passetard (6.000 francs) pour l'aider à continuer en Syrie et au Liban des recherches de préhistoire et de géologie du Quaternaire entreprises grâce à une première subvention, — et à M. l'abbé Pierre Teilhard de Chardin (10.000 francs) pour l'aider à poursuivre ses recherches géologiques et paléontologiques dans la Chine septentrionale.

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**Le retour de M. Alexandre Varenne.** — M. Alexandre Varenne, qui vient de débarquer à Marseille, avait quitté Saïgon le 1<sup>er</sup> novembre, laissant l'intérim du gouvernement général à M. Monguillot, secrétaire général. Pour la troisième fois, M. Monguillot, dont on connaît la grande expérience de l'Indochine et les qualités éminentes d'administrateur, se trouve investi des fonctions de gouverneur général intérimaire.

Dès son arrivée, M. Alexandre Varenne a, dans des déclarations à la presse, exprimé sa satisfaction de la situation actuelle de l'Indochine ; il a également parlé des réformes accomplies sous son gouvernement, particulièrement pendant le court séjour qu'il vient de faire dans la colonie.

Quelques jours plus tard, le 11 décembre, partant à Clermont-Ferrand, il a annoncé son intention de ne pas demander le renouvellement de sa mission en Indochine.

Cette mission, a-t-il dit, expire fin janvier. A ce moment, je ferai connaître officiellement au gouvernement que je désire rester en France pour prendre part à la campagne électorale et que je ne puis me dérober au devoir de me soumettre au jugement de mes électeurs. Le gouvernement décidera, sans doute, de me donner un successeur. Dans six semaines, au plus tard, on me reverra à mon banc de député et bientôt aux tribunes publiques pour rendre des comptes et en demander.

**Les Indochinois dans la Cité universitaire.** — Dans le cabinet de M. Charléty, recteur de l'Université de Paris, a été signée récemment une donation faite à l'Université en vue de la fondation dans la cité universitaire d'une maison de l'Indochine. L'immeuble, qui comprendra cent chambres environ, procurera aux étudiants annamites, cambodgiens et laotiens, poursuivant à Paris des études d'enseignement supérieur, tous les avantages qu'ils peuvent retirer de la cité universitaire.

Cette généreuse donation est due à l'initiative d'un comité qui s'est constitué à Paris sous la présidence de M. Fontaine, industriel.

**Le thé d'Indochine.** — Une note de l'Agence économique de l'Indochine donne d'intéressantes précisions sur l'état actuel et les perspectives d'avenir de la production du thé dans la colonie.

Le thé d'Indochine est trop peu connu en France, et n'y est pas encore apprécié à sa juste valeur. Ce discrédit, que l'on peut affirmer actuellement immérité, provient sans doute de ce qu'au début on trouvait surtout sur notre marché des thés préparés par les indigènes eux-mêmes et qui ne pouvaient convenir au goût euro-

péen. Ces thés entraient néanmoins dans la consommation française, mais en mélange avec des thés de l'Inde ou de Ceylan, de telle sorte que le thé d'Indochine demeurait pratiquement ignoré du consommateur.

La situation est actuellement toute autre. En Annam, des firmes françaises achètent la feuille fraîche aux cultivateurs indigènes, en surveillant la récolte et la traitent eux-mêmes, dans les usines qu'elles ont établies sur les centres de production, selon les méthodes en usage dans les pays grands producteurs de thé ; ces maisons sont actuellement en mesure de livrer au commerce un produit d'excellente qualité, susceptible de concurrencer les thés étrangers sur les marchés européens ; la preuve en fut faite publiquement au dernier déjeuner annuel de la *Société Nationale d'Acclimatation de France*, qui eut lieu le 30 mai 1927, au buffet de la gare de Lyon, et où furent dégustés comparativement du thé de l'Annam et du thé de Java : beaucoup de convives donnèrent la préférence au premier sur le second, et tous reconnurent qu'il était très parfumé et très agréable, rappelant les thés de Chine et de l'Himalaya.

De son côté, le Gouvernement général s'est préoccupé d'améliorer les conditions de production des thés indochinois. Depuis plus de six ans déjà, des techniciens de valeur poursuivent à la station agricole de Phu-tho, au Tonkin, un programme de recherches embrassant :

1° L'étude et l'acclimatation des espèces, variétés et races de théier cultivées ou spontanées de l'Indochine et de l'étranger ;

2° La sélection et la multiplication des types améliorés ;

3° La recherche des meilleures méthodes de culture ;

4° La recherche des meilleurs procédés de préparation.

La station est dotée d'une usine modèle pour la préparation du thé.

Les planteurs indochinois peuvent donc trouver là toutes les directives utiles sur les meilleures variétés à cultiver, et sur les méthodes les plus rationnelles de plantation, de culture, de fumure, de taille, de cueillette et de préparation.

Cet effort parallèle de l'administration et des initiatives privées commence à porter ses fruits : de 756 tonnes en 1924, les exportations de thé d'Indochine sont passées à 1.034 en 1925, et à 1.147 en 1926. Les neuf dixièmes de ces exportations proviennent de l'Annam et sont absorbés par le marché français. Le thé d'Indochine commence même à pénétrer sur le marché anglais, le temps n'est plus — pas bien éloigné encore — où une maison anglaise de Paris garantissait ses thés « purs de tout mélange de thé d'Annam ».

On peut escompter, pour un avenir prochain, une forte augmentation des exportations de thé d'Indochine, car plusieurs grandes Sociétés, dis-

posant de capitaux considérables, se sont constituées au cours de ces dernières années, pour entreprendre la culture du théier et du caféier sur les plateaux du Kontum et du Darlac, dans la Chaîne annamitique, régions qui semblent devoir être très favorables à cette culture.

#### COCHINCHINE

**La situation agricole en 1926.** — Nous empruntons au Rapport annuel des Services agricoles pour l'année 1926 les renseignements suivants, qui montrent les progrès de la culture indigène et des plantations européennes.

**Fonctionnement du service.** — En 1926, le personnel du Service agricole de Cochinchine comprend 15 agents européens et 67 agents indigènes, sous la direction d'un ingénieur principal, chef de service.

Le service d'expérimentation agricole est confié à 20 stations ou sous-stations : dix où l'on s'occupe particulièrement de la sélection et de l'amélioration du riz, de la cession de semences sélectionnées aux agriculteurs indigènes, et dix magnaneries spécialement consacrées au développement de la sériciculture.

Mais l'activité des services agricoles ne se borne pas à l'expérimentation ; elle s'étend aussi à l'agriculture courante, s'attachant, dans la mesure des moyens dont ils disposent, à établir un contact direct avec la population rurale. Malheureusement, la pénurie de personnel ne permet pas d'étendre, comme il conviendrait, l'inspection à toutes les cultures indigènes. Les surfaces à inspecter sont trop étendues pour qu'un seul technicien puisse parvenir à les bien connaître. On n'arrivera à des résultats vraiment tangibles qu'au moment où aura été réalisée la création de secteurs d'inspection envisagée pour la Cochinchine depuis plusieurs années.

En attendant la réalisation complète de ce projet, tous les efforts sont faits pour encourager l'agriculture indigène.

Au cours de l'année 1926-1927 ont été organisées toute une série de manifestations avec un plein succès : concours de paddy, concours sericicoles, concours de culture de coton, essais de culture de jute, primes à la motoculture.

Ces manifestations agricoles, très goûtées des riziculteurs, ont été fêtées par les indigènes. A chaque concours, ce furent des discussions sans nombre, des comparaisons entre les lots, les rendements, qui attestent l'intérêt qu'ils ont suscité.

M. de La Brosse, gouverneur de la Cochinchine, avait tenu à honorer de sa présence les concours de Gocong et de Chaudoc. La bienveillante attention du chef de la colonie, les félicitations aux lauréats et surtout les distributions de récompenses honorifiques ont eu une grosse et heureuse influence sur l'esprit des populations rizicoles. Il a été distribué cette année au titre de la riziculture deux médailles du mérite agri-

cole français, deux médailles du mérite agricole cambodgien, huit médailles d'honneur.

Les concours des gros stocks homogènes ne donnent pas encore tout l'effet qu'on en peut attendre. Les propriétaires ont toujours tendance à sacrifier la qualité à la quantité. Ils laissent leurs fermiers libres de choisir leurs variétés, ce qui donne forcément un mélange à la récolte. Toutefois, un certain nombre de propriétaires commencent à comprendre l'avantage que présentent les espèces soigneusement triées et parfaitement homogènes.

Il est incontestable que les concours de paddy ont répandu et continuent à répandre dans la masse l'idée de sélection et d'amélioration du riz, d'homogénéité et de pureté des espèces. D'autre part, les acheteurs s'attachent de plus en plus à la qualité. Cela prouve que ces concours ont atteint leur but. Beaucoup reste à faire, mais la voie tracée est bonne ; il suffit d'y persévérer.

Les concours sericicoles ont eu lieu dans les provinces du 10 août au 11 septembre. Le nombre des exposants a atteint 409, contre 357 en 1925. Le jury a constaté une amélioration sensible de la qualité des cocons présentés. A chaque concours, des conférences ont été faites pour répandre les principes d'une sériciculture rémunératrice et montrer l'intérêt économique qu'a la Cochinchine à développer sa production.

**Les cultures indigènes.** — Il n'est pas possible, avec les moyens dont disposent les services agricoles locaux de Cochinchine, d'établir, pour les cultures indigènes, des statistiques d'une rigoureuse exactitude. Souvent par crainte d'une augmentation de l'impôt, les propriétaires sous-estiment leur récolte.

Voici néanmoins quelques indications intéressantes puisées dans les rapports des chefs de service :

Culture du riz : superficie cultivée : en 1925, 1.880.843 hectares ; en 1926, 1.775.717 hectares ; récoltes en 1925, 1.973.035 tonnes ; en 1926, 2.291.333 tonnes.

Aréquiers : 22.900 hectares ; cocotiers : 18.925 ; cannes à sucre : 9.060 ; maïs : 8.000 ; tabac : 2.269 ; arachides : 1.837 ; mûriers : 660 ; cotonniers : 420 ; poivriers : 160.

En 1926, la Cochinchine a exporté plus de dix mille tonnes de coprah. Les principaux acheteurs ont été la France et la Belgique.

Par suite de la hausse du cours du poivre, quelques poivrières qui avaient été abandonnées ont repris leur activité. La production a été de 284 tonnes.

**Les cultures européennes.** — Jusqu'à ces dernières années, les colons français établis en Cochinchine avaient surtout consacré leurs efforts à deux cultures : le riz et l'hévéa. Depuis quelque temps on remarque une tendance très nette à essayer de nouvelles cultures et cela aussi bien chez le petit planteur que dans les grandes sociétés agricoles.

La riziculture tient une place considérable en Cochinchine : les exploitations rizicoles occupent à elles seules 180.000 hectares, soit les trois cinquièmes des terres concédées aux Européens.

L'hévéaculture continue à prendre de l'extension. En 1925, on comptait 34.434 hectares plantés en hévéas; en 1926, il y en avait 50.726. Sur cette superficie, on comptait 11.160.000 arbres, dont 4.203.500 étaient saignés.

Les statistiques ne mentionnent aucune extension des cocoteraies des grandes plantations de l'est cochinchinois.

La situation des plantations européennes de canne à sucre reste stationnaire. Elles couvrent une superficie de 855 hectares, dont 300 appartiennent à la *Société des sucreries de l'Indochine*, qui a pris la succession de la *Société franco-japonaise*.

La culture du palmier à huile est en voie de développement. La superficie plantée s'est élevée en 1926 à 263 hectares.

Le lemon-grass occupe 628 hectares, dont 390 ont été plantés en 1926.

Deux colons européens se livrent à la culture des poivrières, leur production a atteint 174 tonnes.

*Deux courants de colonisation.* — Il y a, dans la colonisation en Cochinchine, deux courants bien nets : l'un dirigeant l'activité et les capitaux des sociétés et des planteurs européens vers les terres rouges de l'Est ; l'autre, poussant dans l'Extrême-Ouest une colonisation qui est surtout l'œuvre de riches propriétaires fonciers annamites.

Dans la *région de l'Est*, le mouvement de la colonisation s'est accentué pendant l'année 1926. On y compte deux catégories de planteurs, qui font de la petite et de la moyenne colonisation. La première catégorie est composée de commerçants, de fonctionnaires voulant faire fructifier leurs économies ; la seconde comprend des sociétés disposant de capitaux importants et pouvant mettre en valeur des surfaces considérables.

*Périphérie de la plaine des jongs.* — Le pourtour de la plaine des jongs a été l'objet de nombreuses demandes de concessions de la part des indigènes, la création de canaux qui régularisent les inondations a amené les cultivateurs à remettre en valeur certaines rizières laissées en jachères ces dernières années.

*Plaine à riz flottant.* — Dans la seule province de Chaudoc, il existe 140.000 hectares susceptibles d'être cultivés en riz flottant. Sur ces 140.000 hectares, 62.000 ont été ensemencés pendant l'année 1926, en augmentation de 5.000 hectares sur la dernière campagne rizicole.

*Extrême-Ouest Cochinchinois.* — Dans cette région, quelques sociétés françaises ont demandé une dizaine de concessions de terres domaniales, mais dans ces provinces, la colonisation est surtout l'œuvre des Annamites. Sur 395.359 hectares demandés, 65.557 le sont par des Européens, le reste par des Annamites.

*Centre de la Cochinchine et centre-ouest*, soit ce qu'on a appelé les vieilles provinces de la colonie. Les indigènes ont depuis longtemps mis en valeur la presque totalité du pays. Les rares

demandes de concessions portent sur des terrains en friche dont la mise en culture sera difficile.

**Les industries cochinchinoises.** — Les principales industries consistent dans la transformation des produits agricoles du pays ; la plus importante est la rizerie.

Cette transformation industrielle du paddy était naguère l'œuvre de quelques grosses usines européennes ou chinoises établies à Cholon. Depuis peu d'années, les petites usines tendent à se multiplier. Ce fait s'explique : leur installation est peu coûteuse, leurs frais généraux peu élevés, leur approvisionnement plus aisé à faire. Cela leur permet un travail régulier et continu. Mais l'augmentation constante du nombre des petites usines pourra provoquer une crise. Les usines actuellement en marche sont loin de travailler à leur maximum et déjà plusieurs ont été obligées de chômer, faute de matière première.

Le nombre des usines installées à Cholon est largement suffisant ; c'est dans les provinces, près des centres de production ou de consommation, qu'il faut maintenant les installer si l'on veut qu'elles puissent prospérer.

Il existe sur le territoire de la ville de Cholon, trois distilleries, dont deux appartiennent à des sociétés françaises. Ces dernières fabriquent également les mélasses de canne à sucre pour la fabrication du rhum.

Les sucreries modernes créées par des sociétés à capitaux européens ou asiatiques sont au nombre de six : *Société des plantations de la Route Haute*, *Société des sucres de Tayninh et rhums de Cantho*, *Association agricole de Trangbang*, *Société agricole de Myduc*, *Société anonyme des sucreries franco-japonaises*, *Société des sucreries et raffineries de l'Indochine*.

L'installation de ces sucreries modernes a amené la disparition des sucreries indigènes situées dans leur rayon d'approvisionnement, notamment à Cholon et Tayninh. Partout ailleurs, le nombre des sucreries indigènes reste stationnaire.

L'industrie des matières grasses est concentrée dans deux centres principaux : Cholon et Saïgon, là où il est possible de trouver des matières premières. Il y a seulement deux entreprises françaises sur douze existantes.

La filature et le tissage de la soie suivant les anciens procédés indigènes sont encore pratiqués dans plusieurs provinces. Il existe, en outre, un atelier de tissage à Saïgon disposant de machines modernes. La soie qu'il produit est très prisée tant au Tonkin qu'en Cochinchine.

Les filatures indigènes sur les conseils du service technique, ont aussi amélioré leur production.

Les indigènes font une très grande consommation de poissons, soit à l'état sec, soit à l'état salé, soit encore à l'état de saumures dont le nuocmam est le type.

Ces multiples besoins de la population font que

la pêche maritime et la pêche fluviale sont très actives dans toute la Cochinchine. Malgré cela, les pêcheries cochinchinoises ne peuvent subvenir à la totalité des besoins.

Une société européenne équipée à la moderne vient de se monter à Rach-Dua, dans la région du cap Saint-Jacques.

La tortue à écaille est capturée principalement dans les îles de la côte. On la pêche au filet, mais le plus souvent on la capture à la main quand elle vient la nuit déposer ses œufs dans le sable.

L'industrie de la briqueterie et de la tuilerie devient de plus en plus prospère du fait des nombreux immeubles qui se construisent. L'argile étant très abondante dans le pays, les briqueteries se sont multipliées.

Il existe à Saïgon deux usines importantes de produits céramiques ; dans les provinces fonctionnent un peu partout de nombreuses poteries indigènes.

L'école d'art de Bien-hoa cherche à rénover les modèles indigènes et à introduire dans cette industrie la technique moderne. Il existe dans plusieurs provinces quelques fours à chaux fabriquant de la chaux de coquillage pour les besoins de la population indigène.

Signalons pour terminer une série d'autres industries : manufactures de tabac, caoutchoucs manufacturés, brasserie, fabrique de papiers.

#### CAMBODGE

**La visite du roi Monivong à Saïgon.** — Le roi du Cambodge est arrivé à Saïgon le 17 septembre, à bord de son yacht, le *Kenrac Rithidal*, il en est reparti le 19 septembre.

Au cours de cette visite officielle, le souverain a été reçu au gouvernement général, au gouvernement de la Cochinchine et à la mairie de Saïgon. Il a visité la caserne du 11<sup>e</sup> Régiment d'infanterie coloniale, le poste de T.S.F., l'Institut Pasteur, l'Institut de puériculture, les grandes rizeries de Cholon et une importante plantation de caoutchouc. Il a parcouru avec un plaisir évident les rues de Saïgon pavées en son honneur et a tenu à s'arrêter dans quelques grands magasins.

Le 17 septembre, un banquet fut offert par le gouverneur général en l'honneur du roi. Dans l'allocution qu'il prononça à l'issue du dîner, M. Alexandre Varenne rappela la mémoire des précédents souverains du Cambodge, Norodom, « qui signa avec la France, il y a 65 ans, un pacte cordial jamais répudié depuis, par lequel nos deux nations sont devenues sœurs », puis Sisowath, « qui tint à honneur, au cours d'un long règne, de pratiquer sans défaillance à l'égard de la France une amitié si fidèle qu'elle eut l'éclat d'une vertu ». Et il ajouta :

Vous êtes le digne héritier de ses éminentes et rares qualités. Elles resteront pour vous mieux qu'un souvenir : une tradition. A son exemple, vous avez compris que la haute mission acceptée par la nation française de con-

duire votre peuple vers des destinées heureuses, repose sur un contrat de bonne-foi, spontanément consenti, qui honore également votre pays et le nôtre. Pacte d'union et de confiance fraternelle par lequel nous sommes assurés, en vous traçant la voie, de travailler pour nos deux peuples et pour le progrès général.

Vous savez, Sire, que remis entre les mains de la France, sans réticence et sans arrières pensées, vos intérêts sont bien placés. Vous pouvez compter sur notre sollicitude, sur notre volonté ferme de concourir plus activement chaque jour à la prospérité de votre beau pays, à la mise en valeur de ses richesses, à son développement harmonieux et pacifique.

Dans sa réponse, le roi Monivong exprima ses remerciements de l'accueil chaleureux qu'il avait reçu en Cochinchine, puis il définit ses sentiments à l'égard du protectorat français.

La France, dont nous avons librement sollicité l'appui et l'amitié, a déjà accompli dans Notre royaume une œuvre digne d'admiration. Au seuil de Notre règne commençant, Nous sommes venus vous dire, Monsieur le Gouverneur général, que Notre pays n'est pas oublieux des bienfaits qu'il a reçus et que Notre reconnaissance est un gage de Notre attachement au Protectorat, de Notre confiance dans la collaboration fraternelle de nos deux nations pour conduire l'antique peuple khmer vers d'heureux renouveaux.

Dans cette merveilleuse Cochinchine, avec laquelle le Cambodge entretient désormais les relations les plus amicales sous l'égide pacifique de la France, Nous avons déjà pu constater les remarquables résultats obtenus par les efforts communs de deux grands peuples.

Dans la famille française d'Indochine, Mon royaume s'efforcera d'entretenir avec ses voisins des relations de plus en plus étroites et cordiales, dans une atmosphère de fraternité et de paix.

#### TONKIN

**Long-tcheou et le commerce tonkinois.** — L'expansion commerciale française dans le Sud de la Chine par les voies tonkinoises a été, il y a trente ans, l'une des idées directrices de notre politique indochinoise. On sait comment le gouvernement chinois ouvrit Long-tcheou au commerce étranger (1889) et accorda à la Compagnie de Fives-Lille la concession d'une voie ferrée unissant cette ville à la gare tonkinoise de Langon (1896). On se rappelle également que les difficultés de tout genre soulevées par la Chine ne permirent pas de construire la ligne. Le terminus du chemin de fer français ne dépassa donc pas le territoire tonkinois et son trafic resta médiocre au regard de ce qu'il eût pu être s'il avait été poussé jusque dans la province du Kouang-si.

Par un singulier concours de circonstances, la région de Long-tcheou s'est rattachée tout récemment au système économique français. D'après les statistiques des Douanes maritimes chinoises, les recettes ont atteint en 1926 le chiffre de 41.203 taels (taux moyen, 19 fr. 50), qui marque une progression très nette sur les années antérieures.

Deux faits expliquent ce changement. D'une part le boycottage des marchandises anglaises et



la rupture des relations commerciales entre Canton et Hong-Kong ont forcé le Kouang-si à s'approvisionner au Tonkin. Cette cause est transitoire.

D'autre part, le développement de l'automobilisme et la construction de routes ont permis à un nouveau courant commercial de se créer très rapidement. Les autorités chinoises du Kouang-si se préoccupent de développer le réseau routier du Sud de la province.

Suivant un programme en cours d'exécution, Long-tcheou sera relié avec Kouei-chouen au nord-ouest, avec Nanning à l'Est, avec Choei-keou et Namquan sur la frontière du Tonkin.

Trois services d'automobiles assurent aujourd'hui les communications entre Long-tcheou et le Tonkin (54 et 36 kilomètres). La route conduisant à Nanning aura 300 kilomètres. On prévoit qu'elle sera ouverte au printemps de 1928.

Ainsi le but que se proposait le chemin de fer sera en partie atteint.

## Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**Une suite de la révolte du Djebel Druse.** — A la suite de leurs dernières défaites, nombre de rebelles refusèrent de se soumettre à la puissance mandataire et allèrent (nous l'avons dit en son temps) chercher un refuge en Transjordanie ou en territoire arabe. Se trouvant réduits dans leur exil volontaire à un état lamentable, n'ayant plus de quoi se vêtir ni se nourrir, ils s'adressèrent au représentant, à Amman, du Comité de secours constitué pour venir en aide aux révoltés et pour alimenter leur rébellion et ils lui demandèrent assistance. N'en obtenant rien qu'une réponse négative, l'assurance que lui-même n'a plus rien et que l'envoi des secours a été interrompu, les anciens rebelles frappent et injurient ce Transjordanien et en appellent au Président même du Comité de secours, en Palestine. De celui-ci non plus, les anciens rebelles druses n'obtinrent rien.

Alors parut, dans le journal *Palestine*, une lettre datée du 16 juillet 1927 et accusant nettement les principaux chefs de l'insurrection d'avoir ruiné la puissance de l'émir Fayçal à Damas et enseveli l'insurrection syrienne dans les sables du désert ; elle réclamait du président du Conseil supérieur islamique, président du Comité de secours à Jérusalem, un compte rendu de sa gestion, accusant certains chefs de l'insurrection d'avoir reçu des allocations mensuelles considérables et des traitements importants, alors qu'ils passaient plus de sept mois par an loin des champs de bataille, et que, au contraire, les

vrais commandants des rebelles, qui payaient sans cesse de leur personne, ne recevaient même pas les faibles ressources qui leur avaient été promises. « De même, toutes les victimes de Damas et de la Ghouta n'ont rien reçu de ces fonds de secours, d'ailleurs souscrits en leur nom ».

Sommé de montrer ses livres de compte, le président du Comité de Jérusalem tenta de diverses manières de se dérober ; mais on vit alors se produire des dissensions entre ceux-là même qui, naguère, avaient été les chefs secrets et les animateurs de la révolte ; on vit accuser le président du Comité syro-palestinien d'avoir voulu, sinon même de vouloir encore intriguer pour se faire nommer roi de Syrie. Bref, les rebelles ont été, par ces dissensions et par ces querelles, complètement édifiés sur le détournement des fonds qui étaient destinés à leur venir en aide. S'ils ignorent — ou s'ils ne devinent que trop — l'usage de ces fonds, ils sont certains que les dits fonds n'ont pas été employés comme ils auraient dû l'être ; de là à conclure qu'ils ont eux-mêmes été les victimes de ces mêmes personnages, et à revenir à des adversaires qui les ont loyalement combattus et qui tiennent leurs engagements vis-à-vis de ceux qui se soumettent à eux, il n'y a qu'un pas. Nos lecteurs savent (cf. le numéro de juillet-août 1927, p. 263) que la plupart des anciens rebelles n'ont point hésité à faire ce pas.

Il est cependant quelqu'un qui demeure irrécyclable et qui se refuse absolument à se soumettre, et c'est le chef même de la révolte, Soltan el Attrache. A un journaliste qui lui a récemment rendu visite à Nebk, sa résidence actuelle dans les Etats d'Ibn Saoud, Soltan el Attrache aurait, d'après le *Times* du 12 décembre, fait les déclarations suivantes :

Les événements n'ont pas modifié mes sentiments. Nous n'envisageons pas, mes amis ni moi, de nous soumettre à la France. Nous sommes résolus à continuer notre *Djihad* ou à mourir pour notre patrie. C'est pour la délivrer que nous nous sommes révoltés et nous conserverons notre résolution aussi longtemps que notre cœur battra.

Ainsi seraient infirmées les déclarations récemment faites par M. Briand à la Chambre des Députés.

**Situation de l'enseignement officiel.** — A la fin de l'année 1925, la population scolaire était, pour les seules écoles officielles, de 35.385 pour l'ensemble des pays de mandat, soit une diminution de 462 élèves sur le nombre de ceux qui se trouvaient un an plus tôt dans les mêmes établissements. C'est dans l'Etat de Syrie, par suite de la situation troublée existant dans le Djebel Druse à la fin de 1925 et de la disparition des écoles de ce pays, que le recul a été appréciable ; là manquaient, en 1925, 351 écoliers par rapport à l'année antérieure. Néanmoins, là même, l'activité scolaire s'est maintenue à peu près égale à ce qu'elle était précédemment ; le calme étant revenu, il est permis d'espérer que les an-

ciens effectifs seront regagnés et même dépassés.

Pour n'avoir pas été aussi forte que dans l'Etat du Grand Liban (90 pour 100) et dans celui des Alaouites (80 pour 100), la fréquentation scolaire a été satisfaisante dans l'Etat de Syrie. C'est en effet, on le sait, un pays essentiellement agricole ; à certaines époques de l'année, — en mai et en juin pour les travaux séricicoles et pour la moisson, en automne pour la cueillette des olives, — les travaux des champs enlèvent nombre de leurs enfants aux écoles rurales. Il faut tenir compte de ces faits dans l'appréciation de la fréquentation scolaire dans les différentes parties de l'Etat de Syrie.

492 écoles officielles existaient à la fin de 1925 dans les pays de mandat. Elles étaient ainsi réparties : 113 dans le Grand Liban, 285 en Syrie, 95 dans l'Etat des Alaouites. Là n'existe encore aucune école primaire supérieure ; le Grand Liban possède au contraire plusieurs de ces écoles et même une école normale de garçons, qui s'est ouverte à Beyrouth en janvier 1925 et qui, par suite d'un accord survenu entre les deux Etats du Grand Liban et des Alaouites, assure la formation pédagogique des futurs maîtres du second de ces Etats comme de ceux du premier. La première promotion a compté 10 élèves : 6 Libanais, 2 Alaouites et 2 auditeurs libres admis dans les conditions du règlement. La seconde promotion, celle de 1925-1926, en compte 11 : 7 Libanais et 4 Alaouites.

**Progrès du commerce d'Alexandrette.** — Comme le port de Beyrouth, celui d'Alexandrette ne cesse de progresser, et les progrès réalisés par lui se manifestent de toutes les manières. Durant les trois dernières années (1924, 1925, 1926), le mouvement des importations a suivi une courbe ascensionnelle très marquée, si bien que l'on peut évaluer maintenant à quelque 60.000 tonnes la quantité de produits débarqués à Alexandrette ; c'est environ 14 0/0 du total des importations dans les pays sous mandat français.

Aux exportations, le progrès est plus grand encore : Alexandrette rivalise nettement avec Beyrouth. En 1926, les sorties ont été légèrement inférieures en poids, mais supérieures en valeur à celles de Beyrouth ; d'autre part, plus de 235.000 têtes de bétail ont été embarquées à Alexandrette pour diverses destinations. Aussi convient-il de voir surtout dans Alexandrette un port d'exportation ; en 1926, les sorties effectuées par elle ont représenté 33 0/0 du total, soit un tiers environ du total des exportations.

Un autre progrès se trouve réalisé dans le mouvement de la navigation. Alors que 326 vapeurs, jaugeant 624.925 tonneaux, y avaient touché en 1925, on y a compté l'année suivante 376 vapeurs jaugeant 631.667 tonneaux.

Ainsi se justifie l'exécution d'importants travaux maritimes à Alexandrette, comme aussi l'établissement d'installations spéciales pour

l'embarquement des animaux. Il faut prévoir de nouveaux progrès, que permet d'escompter la conclusion de l'arrangement douanier du 23 décembre 1926. Grâce à lui, l'acheminement des expéditions d'Alexandrette sur Alep et les au-delà, et *vice versa*, va devenir aisément praticable, alors qu'il était entravé jusqu'à présent par les exigences exorbitantes de la douane turque. C'est là, pour le port d'Alexandrette, doté d'un entrepôt réel de douanes et du régime de transit douanier pour les marchandises acheminées sur l'intérieur, une condition nouvelle d'essor.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

**Les eaux chaudes de Tibériade.** — A quelques centaines de mètres au Sud de la ville de Tibériade, entre la « mer » ou lac de ce nom, et une haute colline, se dressent quelques constructions. Ce sont les eaux thermales — El-Hammam — de Tibériade, dont parlaient déjà Josèphe et Pline, et dont Ibrahim Pacha éleva en 1833 le principal pavillon. Leurs quatre sources, dont la principale a une température supérieure à 60° C, étaient très fréquentées avant la guerre, en hiver et au printemps et louées par le gouvernement à ceux qui l'exploitaient. Dès ce moment, certains groupements avaient songé à tirer vraiment parti des eaux thermales de Tibériade, étaient entrés en pourparlers avec le gouvernement ottoman, et avaient obtenu la concession qu'ils sollicitaient. Ils ont repris leur projet par la suite, se sont abouchés avec le gouvernement de la Palestine et voici, d'après les indications fournies à la Chambre des Communes par M. Amery au colonel Wedgwood, quelles seraient les conditions du bail de 40 ans consenti aux concessionnaires : construction, dans l'espace de trois ans, d'un établissement de bains thermaux avec tous ses accessoires ; paiement annuel, pendant la construction de l'établissement, de 60 pour 100 des encaissements bruts de l'établissement actuel ou 2.250 livres égyptiennes si les 60 pour 100 prévus n'atteignent pas cette somme ; après l'achèvement de la construction du nouvel établissement dans les délais prévus, paiement annuel d'une somme de 3.000 livres égyptiennes, et en outre d'une certaine proportion des profits lorsque la Société pourra distribuer des dividendes.

**Un nouveau traité anglo-iraki.** — De précédentes chroniques ont déjà fait allusion à la négociation d'un nouveau traité entre l'Angleterre et la Mésopotamie. Ce traité, des clauses duquel le roi Fayçal s'était entretenu avec les ministres britanniques pendant son récent voyage en Angleterre, a été signé à Londres le 14 de ce mois de décembre ; il contient 16 articles. Le texte en a été publié comme « livre blanc » et nous ne tarderons pas à en étudier les stipulations. Au-

aujourd'hui, bornons-nous simplement à noter ici que le traité du 14 décembre se substitue aux deux actes antérieurs de 1922 et de 1926, qu'il place les deux pays contractants sur le pied d'une complète égalité, et qu'il prévoit la conclusion de nouveaux accords financiers et militaires entre Angleterre et Irak ; d'autre part, l'Angleterre s'y engage à soutenir la demande d'admission de l'Irak au sein de la Société des Nations dans un délai de quatre ans, si toutefois l'essor et les progrès de l'Irak s'affirment de manière satisfaisante pendant ce laps de temps.

A Bagdad, la publication du texte du traité du 14 décembre n'a provoqué ni enthousiasme, ni sévères critiques ; personne d'ailleurs n'envisageant l'éventualité d'un complet changement de régime, l'intérêt n'était pas très éveillé. Cependant, à cette occasion, le ministre de l'Intérieur qui remplissait par intérim le rôle de président du conseil, et le ministre des Finances ont abandonné leur portefeuille, sans indiquer les motifs de leur démission.

#### TURQUIE

**L'activité du Komintern.** — C'est en 1919 que le gouvernement turc a sévi pour la première fois contre les agents de Moscou en condamnant à mort le trop fameux Soubky bey et ses comparses. La sévérité de ce jugement avait enrayé pour un temps le zèle des propagandistes communistes. Mais le Komintern, considérant que la Turquie offrait un terrain tout préparé pour le communisme, a repris son activité.

Angora voit avec beaucoup d'appréhension les idées communistes se répandre en Asie Mineure. Tewfik bey, ambassadeur de Turquie en U.R.S.S. a été récemment chargé de rappeler au gouvernement russe l'engagement qu'il avait pris de ne se livrer à aucune propagande et d'obtenir du gouvernement de Moscou des garanties écrites en additif au pacte d'amitié russo-turc. Mais on sait ce que valent les promesses des bolchévistes ; aussi les attentats communistes se multiplient-ils en Turquie. En septembre dernier, Moustapha Kémal faillit en être victime. Puis ce fut l'affaire d'Yldiz-kiosk. L'enquête menée depuis lors a amené la découverte d'une série de faits qui démontrent la nécessité absolue, pour le gouvernement turc, de réagir contre l'influence de Moscou. Ce sont d'abord les ouvriers des tabacs qui s'agitent, puis ceux des mines de charbon. Quelques semaines plus tard, on saisit à Constantinople des tracts communistes rédigés en turc et distribués aux ouvriers et aux dockers. La police enquête très sévèrement et l'on finit par découvrir que l'Arkos agissait, là comme à Londres, pour la propagande soviétique. L'organisation dite commerciale n'était en réalité qu'un centre actif de diffusion des idées communistes.

Un des propagandistes les plus actifs était le docteur Cheffik Hudny bey, membre de la section orientale du Komintern, communiste notoi-

re jadis condamné à la détention et rentré depuis lors en Turquie sous un faux état-civil. Il était chargé d'organiser les cellules communistes et le mouvement syndical. Avec lui ont été arrêtés l'électricien Nourry Chevket Husni, le vétérinaire Salih, le sujet grec Nico et le menuisier Nico. En plus de ces individus, qui seront prochainement traduits devant un tribunal, soixante-quatre communistes sont maintenant détenus. Trente-cinq de ces arrestations ont été opérées à Stamboul, vingt-deux à Adana et sept à Smyrne. En même temps qu'eux, toute une série de comparses qui appartiennent de loin ou de près à l'Arkos ; le chef de la section de propagande, des employés de la délégation commerciale soviétique à Galata, le gérant de la section d'informations, etc., ont été compromis.

L'ambassade de Russie est intervenue pour étouffer l'affaire et Moscou, pour calmer l'opinion publique, a agi ouvertement à Téhéran en faveur de la Turquie. Mais le gouvernement d'Angora paraît décidé à conduire son enquête énergiquement et à prendre toutes les mesures nécessaires.

Il est bien certain que Moscou veut profiter de tous les avantages qu'offre la situation géographique de l'Asie Mineure. La Turquie, en effet, se trouve à proximité des nations balkaniques en pleine évolution et sur la route de l'Asie antérieure effervescente. Aussi les Soviets avaient-ils décidé, à la suite d'un congrès, tenu secrètement à Vienne, de constituer à Constantinople un comité central composé par moitié de membres choisis dans l'intérieur du pays et par moitié de membres de l'extérieur. Sous l'administration de ce comité central qui devait se mettre, aussi secrètement que possible, en relation avec les organisations communistes existant déjà à Smyrne, à Adana et à Deurtyol, auraient été fondés des comités de vilayets et des sous-comités de fabriques et de villages.

Pour que Moscou se risque ainsi à compromettre l'amitié russo-turque, il faut qu'il soit poussé par des raisons impérieuses. Deux motifs, en effet, l'incitent à multiplier en Asie Mineure ses postes d'écoute et ses centres d'activité.

En dépit des conventions internationales, Constantinople, le Bosphore, les Dardanelles resteront toujours l'issue unique et éternellement convoitée de la Russie vers la Méditerranée, les pays latins, l'Occident. De plus, l'U.R.S.S. a besoin d'asseoir sa position en Orient pour mener avec toute l'énergie nécessaire la lutte contre l'Angleterre, qui reste l'ennemie principale. Récemment, le Komintern créait deux nouvelles sections communistes à Bagdad et au Caire. Ces ramifications de la III<sup>e</sup> Internationale sont évidemment destinées à créer de nouvelles difficultés au gouvernement britannique.

La Turquie ne paraît pas disposée à tolérer les menées soviétiques sur son territoire. Angora vient d'engager la lutte contre Moscou et l'opinion turque est fort surexcitée contre l'U.R.S.S. Le refroidissement qui se manifeste dans les

relations turco-russes ne peut, semble-t-il, aller qu'en s'accroissant. Mais il n'en existe pas moins aujourd'hui, en Turquie, une importante fraction communiste, bien que l'existence d'un tel parti soit prohibée.

F. T.

**Un traité de commerce avec la Hongrie.** — Il n'est pas trop tard pour noter ici que le 22 décembre 1926 a été signé à Angora, entre Turquie et Hongrie, un traité de commerce analogue dans ses grandes lignes, à ceux dont l'Asie française a précédemment donné l'analyse.

**Pour les Arméniens.** — Il a été question naguère, ici-même, des efforts faits par la Société des Nations pour faciliter aux Arméniens leur établissement sur les terres que leur concédait la République d'Erivan, ou d'Arménie, qui fait partie de la Fédération Transcaucasienne englobée, comme on sait, dans l'U.R.S.S.R. A la dernière session de la Société des Nations, le Dr Nansen, après avoir constaté les bons résultats donnés par l'établissement des réfugiés arméniens en Syrie, a reconnu que, pour l'établissement de réfugiés dans la république d'Arménie, le succès n'est pas le même. Sur 90.000 réfugiés, l'enquête de décembre 1926 en signale 40.000 dans des camps, 12.000 indigents, 28.000 en demi-chômage. Depuis lors, 2.000 réfugiés ont été établis, et 3.500 autres le seront bientôt, grâce à l'achat de terres. Pour arriver à un résultat satisfaisant, de l'argent est nécessaire ; or, le précédent appel adressé aux Puissances a échoué par la crainte des Gouvernements que leurs subsides n'allassent indirectement aux Soviétiques. Un nouvel appel doit donc être fait, a déclaré le Dr Nansen, pour permettre le transport et l'établissement de 30.000 Arméniens dans l'Amérique du Sud, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Paraguay et le Pérou leur accordant des concessions de terre contre une avance d'environ 20 livres sterling par personne.

L'Allemagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie ont immédiatement promis leur concours financier à cette nouvelle entreprise d'établissement des Arméniens et la Société des Nations a lancé un nouvel appel, à laquelle, la première, la Roumanie a répondu par une souscription de £ 1.000. Quant à la Grèce, elle s'est déclarée prête, malgré les grands sacrifices déjà consentis par elle en faveur des réfugiés arméniens, à participer aux frais de leur transport au Caucase, pour en faciliter l'établissement dans leur foyer national. Elle a ajouté :

A un moment où la Grèce ne savait comment donner abri à 1.500.000 réfugiés de nationalité grecque, elle donna l'hospitalité sur son territoire à 100.000 Arméniens, mit à leur disposition 900 maisons nouvelles, tant à Athènes qu'au Pirée et dépensa 35 millions de francs en leur faveur. En faisant un nouvel effort, le gouvernement hellénique considère qu'il remplit ses devoirs de membre de la Société des Nations.

## CHYPRE

**Essor des cultures et du commerce fruitiers.** — On sait combien est féconde la plaine centrale de l'île de Chypre, celle qui s'insère entre les deux systèmes montagneux du Nord et du Sud-Ouest et se développe d'Ouest en Est parallèlement à eux. Céréales, raisins, caroubes, oranges, citrons, etc., y poussent en abondance et fournissent non seulement le nécessaire pour les besoins de la population, mais, parfois — tel est le cas pour les fruits, caroubes et raisins, — un excédent pour l'exportation. Sous l'impulsion des Anglais, les Chypriotes ont entrepris de développer les cultures dans leurs plaines alluviales et de leur faire donner plus encore qu'elles ne le faisaient dans le passé, et ils ont obtenu des résultats tout à fait intéressants. Autour de Famagouste, les orangeries se multiplient, et leur extension est même si rapide qu'on envisage dès maintenant le jour où il conviendra d'organiser un service spécial de navires pour assurer l'exportation des oranges chypriotes sur l'Angleterre, qui les écoulera ensuite sur les marchés en faisant la demande. Actuellement, et depuis des années déjà, l'exportation des fruits chypriotes existait ; celle des oranges était exclusivement dirigée vers l'Égypte et vers la Grèce, pays voisins qui l'absorbaient tout entière. Avec l'essor de la production, il ne saurait plus en être de même ; déjà, en 1926-1927, outre ses raisins et ses grenades, l'île de Chypre a exporté 14.273.500 oranges et 1.392.000 citrons. Avec la progression sans cesse croissante, l'organisation d'un service maritime sur l'Angleterre s'imposera avant dix ans.

On peut seulement se demander si les oranges chypriotes ne feront pas quelque tort aux oranges de Jaffa, dont l'exportation en Angleterre ne cesse d'augmenter. Au lieu de 1.357.447 caisses d'oranges expédiées en 1926, les cultivateurs des fertiles plaines de Saron en ont expédié 1.803.368 durant le cours de la dernière campagne sur les ports de l'Angleterre : Liverpool, Glasgow, Hull, Manchester, Londres, etc., et sur le continent européen qui, lui, sur ce total de plus de 1 million 800.000 caisses, n'en a absorbé que 9.000 en chiffres ronds.

## Extrême-Orient

### SIAM

**Création d'un « Grand Conseil ».** — Le Conseil privé du royaume de Siam a créé un « Grand Conseil » formé de quarante hauts fonctionnaires pris dans les ministères et dans les grandes administrations de l'État et ayant pour tâche d'étudier toutes les questions économiques capables de favoriser un prompt essor de la contrée.

Le 30 novembre dernier a eu lieu la première réunion de cet organisme nouveau, dans lequel il faut voir, du moins dans une certaine mesure, le pendant, en matière économique, du « Conseil législatif » institué dès 1895.

**Fermeture des tribunaux consulaires.** — L'échange des ratifications des traités de commerce passés par le Siam avec la Belgique et le Luxembourg (25 mars) a eu pour conséquence la clôture de la dernière des Cours consulaires. Depuis longtemps déjà, l'un après l'autre, les autres tribunaux consulaires avaient disparu au Siam, l'anglais en 1909, les autres à des époques différentes.

C'est deux jours après l'échange des ratifications, donc le 27 mars, que le nouveau tarif douanier est entré en vigueur.

La complète réalisation de l'autonomie fiscale et juridique du Siam coïncidait avec le Nouvel An siamois ; aussi, dans un banquet officiel donné à l'occasion de cette Fête, le souverain a-t-il fait allusion à cet événement. Comptant que le Siam avait acquis enfin une situation nouvelle parmi les peuples, une situation qu'il avait longuement et péniblement cherché à obtenir, le souverain a rendu hommage à ses prédécesseurs immédiats, aux rois Mongkut, Chulalongkorn et Rama VI en particulier, et déploré que le dernier d'entre eux, qui avait mené les progrès de l'indépendance du pays si près de son terme, n'eût pas assez vécu pour assister au couronnement de ses efforts.

## CHINE

**La Situation Militaire.** — Nous remarquons le mois dernier que le gouvernement nationaliste de Nankin, incapable de reprendre les opérations contre le Nord, escomptait un succès du général Yen Shi Chan, gouverneur militaire du Chansi. Or, l'attaque brusquée de ce dernier s'est achevée en déroute (cf. le n° de novembre, p. 353). Il nous paraît nécessaire de revenir sur ces événements, car la défaite du Chansi a eu pour conséquences de délivrer Pékin de la menace d'un voisin soi-disant neutre, et de diminuer sensiblement les chances du nationalisme sudiste. Le gouvernement de Tchang Tso Lin sort de cette nouvelle épreuve plus fort et plus assuré de l'avenir.

A la fin de septembre, le président du conseil de Pékin, M. Pan Fou, annonça une reprise des hostilités. Les Sudistes du Yangtsé n'étaient pas précisément visés, mais on déclarait vouloir éliminer Feng Yu Siang qui occupait le Honan septentrional et tenait l'extrémité occidentale du chemin de fer du Longhai. Des négociations eurent lieu avec le gouverneur du Chansi pour le passage des troupes. Celui-ci occupait, en effet, le bas Tchéli et notamment la région de Cheukiatchouang depuis la retraite des nordistes, il y

a trois mois (p. 354). Yen, dit-on, acquiesça à la demande des nordistes, mais aussitôt après, le 29 septembre, il se déclara résolu à combattre Tchang Tso Lin, ne pouvant se résoudre à évacuer Cheukiatchouang comme il l'y obligeait.

Je ne suis entré en campagne, disait son manifeste, qu'avec répugnance. J'ai été circonspect et patient durant les derniers six mois, dans l'espoir que Tchang Tso Lin pourrait pacifier le pays. Attente vaine ! Tchang Tso Lin est allé jusqu'à se déclarer dictateur, contrairement à la volonté du peuple, en faisant de Pékin le siège de son gouvernement. Au lieu de songer à résoudre le conflit, il n'a que le souci de sa gloire. Néanmoins je suis resté silencieux, pensant qu'il sortirait de son rêve. Maintenant il demande que je rappelle mes troupes de Cheukiatchouang, la gorge du Chansi ! Je me décide donc à suivre mes compatriotes dans l'expédition contre le Nord, afin de faire triompher les *Sanmin* (les trois principes de Sun Yat Sen). Cependant ma campagne n'est pas dirigée contre le Fengtien, mais contre Tchang Tso Lin seul. J'ai conclu un accord avec Feng Yu Siang par lequel il est entendu que nous n'avons aucune visée d'agrandissement territorial...

Le dictateur nordiste répondit immédiatement à ce manifeste qu'à la demande de Yen Shi Chan il avait naguère chassé du Suiyuan (la partie septentrionale du Chansi) les troupes rouges qui faisaient le siège de Tatoung.

Me rendant compte de la grave menace qui eût pesé sur le Chansi si le bolchevisme avait réussi à s'emparer de la province, j'ordonnai à mes armées de s'emparer de Nankéou. Elles balayèrent le Suiyuan. Après cet exploit, je ne gardai pas un pouce de territoire. Je n'agis ainsi que dans l'intérêt du Chansi et de Yen... Mais Yen a bu à longs traits à la source du bolchevisme... J'ordonne de lancer contre lui une expédition punitive.

En réalité, le chef du Chansi ne fit que devancer l'entrée en campagne des nordistes, se rendant bien compte que, dans leur désir d'atteindre Feng Yu Siang, ils n'hésiteraient pas à l'écartier de leur route.

Nous pensons que la raison principale de sa détermination, c'est la crainte d'une attaque de la part du clan du Fengtien, écrit M. Monestier dans la *Politique de Pékin*. N'oublions pas que, déjà, les Ankuochun n'ont pas hésité à marcher sur le corps des troupes de Ou Pei Fou, dans le Honan, pour aller porter la guerre aux Rouges de Ouban. Que le Chansi ait pu craindre le même sort en persistant dans sa neutralité, cela va de soi.

Il faut aussi faire la part de la pression qui s'est exercée sur le général Yen. Depuis qu'il s'était rallié au gouvernement de Nankin, les conseillers Kouomintang dominaient dans son entourage. L'action militaire commença sur deux fronts constitués, l'un par la voie ferrée Kalgan-Pékin, l'autre par la ligne de Chengtingfou-Pékin. Le 5 octobre, les troupes du Chansi s'emparaient de Kalgan, puis de Huanhuafou, mais le plus gros effort fut fait dans le Tchéli, à Chengtingfou, où le général Yen commandait en personne. Surpris par cette attaque de front et par l'attaque de flanc partie de la Grande Muraille, les nordistes concen-

trèrent leurs forces, restèrent sur la défensive, et même, suivant leur tactique familière, battirent en retraite pour contre-attaquer au moment propice. Ils le firent avec une telle force que l'ennemi, qui déjà cernait Paotingfou, se débanda. Poursuivant les débris de cette armée de 80.000 hommes, les forces mandchoues atteignirent le point extrême des régions du Tchéli occupées depuis trois mois par le général Yen, qui dut, lui-même, s'enfuir vers les montagnes de l'ouest. A Kalgan, une contre-attaque semblable eut raison des envahisseurs.

Sur le front de Longhai, les forces du Chantong et du Tchéli agirent de manière à empêcher Feng Yu Siang d'intervenir. La défaite du Chansi rendit sa position intenable, et on annonçait bientôt qu'il était en retraite sur Kaifong.

Ces événements ne laissèrent sans doute pas indifférent le gouvernement de Nankin, mais il était trop occupé par une nouvelle crise intérieure et par une autre menace militaire pour donner beaucoup d'attention à la défaite du Chansi.

Nous avons parlé précédemment (p. 354) du général Tang Cheng Shi, ancien commandant en chef de l'armée rouge, qui, maître du moyen Yangtsé, de Hankéou à Kioukiang, surveillait la région Nankin-Changhai. On le soupçonnait de vouloir s'en emparer. Mais pour arriver à ses fins il n'eut pas recours aux moyens militaires. Il se fit le champion de la cause radicale, tenta de restaurer le gouvernement extrémiste de Ouhan, et cette initiative lui assura le concours de Wang Ching Wei, président de l'ancienne organisation rouge.

A peine devenu membre du gouvernement Kouomintang réuni de Nankin (20 septembre), celui-ci se démit de ses fonctions et revint à Ouhan où, avec Tang Cheng Shi, il organisa un comité politique indépendant sous prétexte que cette région était trop éloignée de Nankin pour en dépendre. C'était rouvrir la scission. Les dirigeants nationalistes résolurent de négocier un compromis avec Wang Ching Wei et, à cet effet, se transportèrent auprès de lui. Ils obtinrent du Comité politique, reconstitué à Ouhan, la reconnaissance du Comité central de Nankin. De leur côté, ils acceptèrent que le général Tang Cheng Shi fût maître souverain dans la zone occupée par ses troupes. Enfin, un arrangement visa la coopération militaire de Ouhan et de Nankin contre le Nord.

Au cours des conférences de Ouhan, on connut la raison pour laquelle Wang Ching Wei s'était de nouveau séparé de Nankin. Il n'avait pas admis que le gouvernement nationaliste pût être ouvert « aux factions de Changhai et des collines de l'Ouest », c'est-à-dire à des représentants de l'opinion modérée. Le groupe désigné sous le nom de « collines de l'Ouest » est dirigé par le général Ho Ying Ching, maître du Tchékiang et dévoué à l'ancien généralissime Chang Kaï Shek.

Quelques jours après l'entente de Ouhan, Tang Cheng Shi, prétextant la nécessité de préparer l'expédition anti-nordiste, fit avancer des

troupes vers le bas Yangtsé. Mis en défiance, le gouvernement de Nankin, invoquant la même raison, ordonna au général Ho Chien qui dépendait de Ouhan de s'appêter à déloger les nordistes du Nganhoei. Devant le refus de Ho Chien, le Conseil militaire de Nankin, réuni le 20 octobre, déclara que l'accord de Ouhan était rompu et annonça l'organisation d'une « expédition punitive » contre le parti rebelle. Le gouvernement nationaliste destitua le général Tang Cheng Shi, le dénonçant comme prévaricateur et comme agent à la fois des bolcheviks et des nordistes. L'expédition fut confiée au général Cheng Chien dont les troupes se rendirent, il y a quelques mois, responsables des attentats de Nankin.

Deux armées, fortes de 50.000 hommes, avancèrent, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche du fleuve. Elles entrèrent sans coup férir à Nganking et à Ouhou. L'adversaire s'était replié en hâte. A l'approche du corps expéditionnaire, Tang Cheng Shi monta sur un bateau japonais après s'être emparé de 250.000 dollars. Imitant son exemple, ses gardes du corps firent main basse sur les réserves d'argent des banques indigènes et mirent le feu au quartier général de l'armée ; la soldatesque, à son tour, se livra à des pillages. Quand l'avant-garde de Nankin débarqua le 14 novembre à Hankéou, l'agglomération de Ouhan était entièrement évacuée par les troupes de Tang Cheng Shi et de Ho Chien.

De sérieuses précautions avaient été prises par les autorités étrangères pour éviter tout conflit avec les partis belligérants. Un renfort de 200 soldats annamites fut envoyé à temps à Hankéou. Des matelots occupaient en force la concession japonaise. Quant aux Britanniques, privés de leur concession, ils maintinrent à distance de Hankéou un bataillon de fusiliers marins.

Durant ces événements, les armées mandchoues poursuivaient leur campagne contre le Chansi. Des avions bombardèrent Taiyuan, capitale de la province ; le 5 novembre, Tatong, dans le Chansi septentrional, était pris. Toute la vaste contrée du Suiyuan que dessert la voie ferrée de Pékin s'ouvrait aux Nordistes.

Dans la région limitrophe du Tchéli et du Chansi, une dernière résistance était tentée par les forces de Yen Shi Chan dans la cité de Chaochow.

Enfin sur le chemin de fer de Longhai, l'armée du Chantong, sous le commandement de Tchang Tsong Tchong, entra en contact avec les forces du général « chrétien » défendant Tchong Tchou et Kaifong et une portion du territoire au nord du fleuve Jaune. Les Nordistes ne s'attendaient pas à trouver un adversaire aussi récalcitrant ; une bataille acharnée leur livra Weihwei au-dessus du Hoangho (ne pas confondre, comme on l'a fait, avec Wei-hai-wei, territoire du Chantong cédé à bail à l'Angleterre).

En fin de compte, les Nordistes ont battu deux chefs, instruments des nationalistes. Mais

le gouvernement de Nankin a eu, du moins, cette consolation de se débarrasser de son adversaire de Ouhan et de se rendre maître de tout le moyen Yangtsé.

L'effondrement rapide du second gouvernement extrémiste de Ouhan a ruiné les espérances des agitateurs et agents communistes qui, après la réconciliation des deux fractions du Kouomintang, s'étaient dispersés à travers le Sud. Cependant le leader rouge Wang Ching Wei s'est mis en relations avec Canton, où il soutient le général Chang Fat Kwai, commandant militaire du Kouangtong, rival du chef de la garnison locale, le général Li Chai Sum, qui agit depuis plus d'un an en véritable dictateur (voir p. 355-356). Ce rapprochement n'a pas tardé à engendrer pour Canton de très funestes conséquences, dont parlera notre prochain numéro.

Wang Ching Wei, battu à Ouhan, parvint à ses fins à Canton où un gouvernement a été constitué par ses soins. Il est lui-même président du conseil politique. Suivant un télégramme du 15 novembre au *Times*, « le disciple le plus fidèle de Sun Yat Sen » compte inviter les nationalistes de Ouhan et ceux de Nankin à se rallier à la nouvelle organisation de Canton. Après cette reconstitution définitive de l'unité du parti, un nouvel effort serait tenté contre le Nord. On songerait même à Chang Kai Shek pour prendre le commandement de la prochaine expédition militaire. Le bruit en a couru à Pékin et Tchang Tso Lin lui-même crut devoir manifester son incrédulité.

La tasse à thé, dit-il au correspondant de l'*United Press*, peut être réparée une fois brisée, mais elle n'a plus sa solidité. Chang Kai Shek et le Sudisme ont été brisés, il est impossible qu'ils retrouvent leur force.

Chang Kai Shek était un profiteur de guerre, il ne fut jamais un patriote. On raconte qu'il aurait ramassé deux cents millions de dollars. Peut-être est-ce exagéré, mais le montant des sommes qu'il a prises en territoire étranger est énorme. De nombreux indices m'ont été fournis d'où il résulte que les peuples du sud de la Chine aspirent à la paix car, sous la conduite de faux chefs, les affaires sont arrêtées et tout progrès marque le pas. Notre premier devoir est de restaurer l'ordre et d'éliminer les agitateurs communistes, ainsi que les factions qui se heurtent.

Nul homme au monde ne comprend mieux que moi le plan des bolcheviks, parce que Borodine, Karakhan et l'offe vinrent tous vers moi d'abord, avec leurs propositions, avant de se présenter aux chefs sudistes. Ils me dirent qu'après la Chine, ils désiraient pénétrer dans les Etats-Unis qui, estimaient-ils, étaient leurs plus grands ennemis. Je pense que l'Amérique devrait comprendre cela et savoir que je lutte pour la suppression des bolcheviks.

Cependant, le 26 octobre, le général Yan You Ting, chef d'état-major du Ankuochum, et le véritable inspirateur de la politique nordiste, avait déclaré au représentant d'un journal chinois « qu'il est possible que Chang Kai Shek sorte de sa retraite » et le général Yang ajoutait :

Chang Kai Shek partage nos vues anti-communistes. En fait, nous avons déjà eu avec lui une sorte d'entente à ce sujet. Je n'ai pas de doute que, si le général Chang re-

tourne à la vie politique, les négociations reprendront entre le Nord et le gouvernement de Nankin.

L'interview de Tchang Tso Lin, qui contient des appréciations si dures pour Chang Kai Shek, date du 28 octobre. On dirait que le dictateur a voulu infliger un démenti à son chef d'état-major. Ils ne sont en tout cas d'accord ni l'un ni l'autre sur la personnalité d'un chef nationaliste dont le retour est désiré dans les milieux militaires qui souhaitent un rapprochement du Nord et du Sud. Ce retour vient d'ailleurs de s'effectuer. Un télégramme du 20 novembre de Changhaï à Londres a transmis une déclaration de Chang Kai Shek à des journalistes anglais : « J'ai décidé de répondre à la demande populaire et de donner de nouveau mon appui à la révolution nationaliste. »

Le général a ajouté qu'il deviendra membre du comité central exécutif du parti Kouomintang et que ses fonctions auront probablement un caractère militaire.

Préparée par la majorité du Kouomintang et probablement aussi par le parti avancé du clan mandchou, cette rentrée de Chang Kai Shek est un événement.

**La question de l'ex-concession britannique de Hankéou.** — Nous avons rendu compte dans le précédent numéro (p. 355) du voyage d'une mission d'études anglaise sur le Yangtsé. Elle ne fut pas seulement frappée du grand marasme qui règne dans tous les ports du fleuve, elle constata aussi l'état de désorganisation de la concession britannique de Hankéou que l'accord O'Malley-Chen rétrocéda aux Chinois ; et, dans la conclusion de son rapport, elle réclama la reprise de la concession, donnant pour raison que le gouvernement de Ouhan était dissous et que les Chinois membres de la municipalité avaient, de leur propre gré, cessé leurs fonctions.

Cette opinion est partagée par tous les Britanniques de Chine. On la trouve exprimée dans une lettre adressée au *Times* et signée par les présidents et directeurs des principales firmes anglaises d'Extrême-Orient.

Les signataires prennent d'abord la précaution de dire qu'ils se rendent compte des modifications qui se sont produites, du fait de la guerre, dans l'activité politique et économique européenne en Chine. Ils déclarent attacher une grande importance au nationalisme chinois et être partisans d'une politique généreuse à l'égard de ce pays. Mais ils jugent que ce nationalisme « n'a pas donné des preuves sérieuses de sa capacité et de sa compétence ».

La fin de la concession de Hankéou a causé un très sérieux préjudice aux intérêts commerciaux britanniques dans cette région et dans la vallée du Yangtsé. Nous estimons que la situation actuelle de l'ancienne concession de Hankéou constitue une menace pour les biens et les personnes, et que la seule façon de l'écartier est que le gouvernement de Sa Majesté administre la concession jusqu'au jour où les Chinois pourront et voudront appliquer l'accord O' Malley-Chen.

La lettre se prononce pour le maintien des garanties que représentent les autres concessions, et elle estime qu'il importe de suspendre les pourparlers engagés en vue de modifier le statut de la concession britannique de Tientsin. Aux garanties représentées par la concession, elle en ajoute certaines autres, telles que l'exterritorialité, l'administration étrangère des douanes. Seul, le maintien de ces garanties permettra l'adoption d'une politique libérale grâce à laquelle le nationalisme chinois manifesterait ses vertus et ses qualités.

Le 13 octobre, les Anglais de Hankéou et de la région de Ouhan tinrent une réunion où ils votèrent les vœux suivants :

Que toutes les troupes chinoises occupant les propriétés municipales et privées de la concession soient immédiatement retirées ; que toute intervention ou coercition politique au sein de la municipalité soit prohibée ; que le directeur de la municipalité ne soit pas membre du conseil et qu'il exerce des fonctions semblables à celles du consul général britannique dans l'ancienne concession ; que tous les employés soient engagés par le conseil ; que des étrangers compétents et qualifiés soient engagés par le conseil ; que toutes les autorités de l'administration du district spécial puissent exercer leurs fonctions sans rencontrer d'entraves de la part des autorités militaires ; que le gouvernement de Sa Majesté prenne les mesures nécessaires pour faire respecter la loi et l'ordre public et que des troupes soient débarquées dans ce but.

En outre, les Anglais protestèrent contre la nomination d'un directeur de la concession par les autorités de Hankéou, le précédent, nommé régulièrement par l'ancien gouvernement de Ouhan, étant parti après avoir détourné les fonds confiés à sa garde (cf. p. 355). Du côté britannique on soutenait que, pour être valable, la nomination d'un nouveau directeur devait être faite par le gouvernement nationaliste de Nankin, à défaut de celui de Ouhan, et l'on refusait de reconnaître le comité politique de Ouhan qui s'était substitué à l'ancien gouvernement. L'article VI de l'accord O'Malley-Chen précise que le ministre nationaliste des affaires étrangères est seul autorisé à nommer le directeur de la municipalité mixte.

Les Chinois de Hankéou ne manquaient pas d'arguments pour défendre leur point de vue. Le gouvernement nationaliste, disaient-ils, n'a pas d'existence en droit international, et l'accord O'Malley-Chen n'est pas autre chose qu'un règlement entre le gouvernement britannique et une autorité *de facto* locale. Au surplus, le comité politique qui fonctionne à Ouhan est une émanation du conseil politique du comité central exécutif qui a lui-même donné naissance au gouvernement de Nankin. Le comité de Ouhan détient donc tous les pouvoirs nécessaires au règlement d'une question locale, d'autant que le C.C.E. n'a pas créé un gouvernement pour remplacer celui qui fonctionnait à Ouhan.

Le raisonnement chinois est, comme on le voit, assez spécieux. Mais aujourd'hui le comité poli-

tique de Ouhan n'est plus, la victoire de Nankin sur le général Tang Chen Chi l'a renversé et, comme le désiraient les Anglais, le ministre des affaires étrangères du gouvernement de Nankin pourra procéder à la nomination d'un directeur municipal. Il est d'ailleurs peu probable que la controverse prenne fin, M. Wou, ministre des affaires étrangères nationaliste, ayant déjà approuvé la nomination faite par les précédentes autorités locales. D'autre part, ce que demandent les Anglais de Chine, c'est la révision de l'accord O'Malley-Chen ; et leur désir secret, c'est la réoccupation de la concession. Le gouvernement britannique a cependant fait connaître par Reuter, le 15 octobre, que telle n'était pas son intention.

Dans la plupart des cercles politiques de Londres, on estime qu'il serait dangereux de reprendre ce qui a été rendu. Ce serait, disait récemment la *Daily Chronicle*, une déclaration de guerre à la Chine ; ce serait renforcer le parti anglophobe et faire le jeu des agitateurs bolcheviks.

**La situation au Yunnan.** — L'ordre est loin de régner au Yunnan, la situation reste très confuse, et, suivant des informations parvenues à Paris au début d'octobre, divers partis se disputent Yunnanfou.

Nous avons rendu compte du coup d'Etat du 18 février qui renversa le gouvernement du maréchal Tang Ki Yao et établit à sa place un directoire composé des trois généraux auteurs de la révolution (voir le n° de juillet-août, p. 271). Le 16 juin, un de ces derniers, le général Hou Jou Yu, attaque dans la capitale même les troupes de son collègue le général Long Yun ; il le fait prisonnier et, devenu maître du pouvoir, il adopte le drapeau Kouomintang, affirme sa fidélité aux trois principes et promet de travailler à l'amélioration du sort des classes pauvres ; mais d'autres initiatives le font suspecter d'être sympathique aux extrémistes. A son tour il est défait par les troupes de Long Yun et celui-ci est accueilli en libérateur à Yunnanfou.

Placé de nouveau à la tête du directoire au début d'août, Long Yun eut à faire face à plusieurs adversaires. Les forces du Koueitchou envahissaient le Yunnan ; Hou Jou Yu traitait avec les provinces voisines afin d'en obtenir des renforts et des subsides. Le troisième général, auteur du coup d'Etat de février, levait des partisans et enrôlait des pirates près de Mongtseu. Enfin le général Tang Ki Yu, cousin du précédent toukiun, a organisé dans la région de Talifou un fief indépendant. Notons aussi que les pirates forment des groupes qui opèrent au profit de l'un ou l'autre des grands chefs militaires.

Long Yun ne paraît avoir rien tenté de sérieux pour assurer la sécurité de son gouvernement et de la capitale provinciale. Aujourd'hui, il se trouve de nouveau menacé par ses deux anciens collègues du directoire qui, avec le concours du gouverneur militaire du Koueitchou, ont consti-



tué des forces qu'il ne pourra peut-être vaincre qu'au prix de durs combats.

Sous l'autorité d'un gouverneur habile, cette province connut de longues années de paix. Elle est gravement troublée depuis que des généraux, démagogues par ambition, ont substitué au tounkat un directoire qui n'est qu'une association d'intérêts privés.

**Le progrès des affaires d'assurances.** — L'industrie des assurances, depuis longtemps prospère, s'est considérablement développée au cours des dernières années. On estime qu'elle fait un total d'affaires de 50 millions de taëls, soit, au cours actuel du change, 750 millions de francs. Mais c'est une industrie discrète ; elle ne publie pas de rapports, de statistiques ; elle ne fait paraître aucun annuaire. Il est vrai qu'elle n'est pas soumise à un contrôle.

La plupart des affaires d'assurances sont faites par des compagnies étrangères qui, en vertu du régime de l'exterritorialité, fonctionnent d'après la législation de leur pays. Un grand nombre d'entre elles ont leur siège à l'étranger. Quelques-unes ont été fondées en Chine.

On compte près de 200 compagnies d'assurances. La plupart sont anglaises. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les compagnies japonaises, américaines et hollandaises. En général, elles assurent sur l'incendie et l'accident. Presque toutes ont un service d'assurances maritimes. Peu s'intéressent à l'assurance-vie. Une compagnie canadienne fait, dans cette branche, plus d'affaires que toutes les autres sociétés réunies. On n'assure généralement sur la vie que les étrangers.

Les compagnies d'assurances chinoises sont assez nombreuses ; elles relèvent de la législation commerciale chinoise réglant les sociétés et les contrats. Une d'entre elles fait d'importantes affaires en pratiquant dans le monde indigène l'assurance sur la vie.

**L'émigration chinoise en Mandchourie.** — Depuis la fin de 1924, le nombre des immigrants chinois en Mandchourie a considérablement augmenté. En 1924, 165.044 coulis chinois débarquèrent à Dairen ; en 1925, on en compta 193.820 ; en 1926, 254.863 et en 1927, 306.271. On n'a aucune statistique sur les débarquements à Ying-Kéou, mais on sait que plus de 50.000 individus furent transportés à tarif réduit par le sud-mandchourien à destination du nord. Très peu de ces travailleurs retournent dans leur pays natal, comme ils le faisaient autrefois, pendant la morte-saison.

Cette extension du mouvement d'émigration s'explique par le désir d'échapper à une fiscalité oppressive, à une administration arbitraire, à l'insécurité due aux guerres civiles.

Ces coulis viennent en majorité du Tchéli et du Chantong. Cette dernière province est surpeuplée et ne peut nourrir tous ses habitants.

Durant ces dernières années, la fréquence des inondations et des sécheresses, suivies d'une invasion de sauterelles, accrut la misère des populations rurales ; elles eurent à souffrir aussi des exactions des autorités militaires et civiles, des pillages des brigands.

Telles sont les causes de l'exode de ces pauvres gens. La Mandchourie leur apparaît comme un pays béni. Ils savent que, sur ce territoire qui possède d'immenses régions vierges à coloniser, le travailleur est à l'abri de la pauvreté et de la tyrannie, que l'administration y est honnête.

Les autorités du Hei-Long-Kiang offrent des facilités de transport et des secours de voyage et d'installation aux colonisateurs. D'autre part, la guilde du Chantong à Dairen fournit la nourriture et assure le logement aux immigrants. Sur son intervention, la Compagnie des chemins de fer sud-mandchourien accepta de transporter gratuitement pendant une période de l'année les vieillards et les enfants ; les femmes payent demi-place. Plus de 150.000 personnes profitent de ce tarif de faveur, et la compagnie supporte de ce fait une perte de 225.000 yen.

Les autorités chinoises de la Mandchourie ne reculent devant aucun sacrifice pour favoriser l'entrée d'une main-d'œuvre nécessaire à la mise en valeur du pays.

#### **La nouvelle Université catholique de Pékin.**

— L'université catholique des Bénédictins de Pékin a été inaugurée le 26 septembre dernier en présence de Mgr Constantini, délégué apostolique, de M. Liou Chi, ministre de l'Instruction publique, du corps des professeurs et des RR. PP. Bénédictins.

Cette institution se différencie des établissements existants parce qu'au lieu de poursuivre un but utilitaire, elle se présente comme un centre de haute culture générale. Les différentes branches d'enseignement sont réparties en cinq grandes facultés : théologie, philosophie, arts et littérature, sciences, études chinoises. Les Bénédictins ont apporté un soin particulier à l'organisation des « études chinoises » et une école préparatoire à cette faculté a été établie grâce aux libéralités d'un écrivain américain, M. Mac Manus.

Suivant une circulaire aux vicaires apostoliques de Chine, l'école préparatoire, devenue *Académie Mac Manus*, se propose

de préserver et d'élever les sentiments religieux et l'idéal catholique des étudiants, de pourvoir à leur formation intellectuelle au moyen d'études et d'enquêtes littéraires ; de faire des hommes distingués par l'éducation, la culture et la courtoisie.

Cette école constitue donc, en même temps qu'une voie d'accès à l'université, une œuvre d'éducation morale et chrétienne où, espère-t-on, pourront se développer des germes de vocations religieuses.

L'université s'est installée dans le palais ducal du prince Tsai Tao, oncle de l'ex-empereur Sian Tong. L'archi-abbé de Saint-Vincent signa en 1925 le contrat pour la location perpétuelle de la propriété, qui représente une superficie de quatre hectares et demi situés dans la cité tar-taire.

Dans son discours à la cérémonie d'inauguration, Mgr Constantini s'exprima notamment en ces termes :

Vous, jeunes Chinois, vous êtes les héritiers de cette civilisation qui a édifié cet admirable monument du Temple du Ciel, où l'on ne rencontre pas d'idoles, et où brille une grande idée de Dieu, bien que parmi les nuages et l'infirmité de la raison.

En cette université, vous pouvez vous livrer à l'étude des sciences religieuses ou spirituelles, comme dans les autres grandes universités du monde. Mais votre liberté spirituelle est l'objet d'un complet et rigoureux respect ; aucune pression, même éloignée et indirecte, ne lui fera violence.

Quant aux étudiants catholiques, les Pères Bénédictins leur seront de sages maîtres des sciences spirituelles ; et les jeunes gens trouveront ici une heureuse facilité de se perfectionner dans l'étude et dans la pratique des vertus chrétiennes.

**Les affaires à Tientsin en 1926.** — Suivant le rapport des douanes concernant Tientsin, les transactions commerciales dans ce port ont été relativement satisfaisantes en 1926. Mais les milieux d'affaires estiment que les exposés des Douanes maritimes ne permettent pas de se faire une idée toujours juste du mouvement des exportations et des importations. Ils déclarent que le marasme n'a jamais été aussi profond que durant la précédente année. A Tientsin, les conditions furent si incertaines que les marchands se refusèrent à conclure d'importants contrats les engageant pour l'avenir. Dans les prix, il y eut de fortes fluctuations, dues en partie à la crainte de la mise en vente des stocks considérables de marchandises par des firmes étrangères.

Une des caractéristiques de l'année 1926 fut la spéculation sur les taux des changes.

Les manufactures furent touchées par des grèves, particulièrement les filatures et les fabriques de tapis. Une grève générale annoncée n'éclata pas, les unions du travail n'ayant pas eu les fonds suffisants pour payer les grévistes.

**Inauguration du grand pont de Tientsin.** — Le nouveau pont international de Tientsin a été solennellement inauguré le 18 octobre en présence du représentant du maréchal Tchang Tso Lin, des notabilités chinoises, des ministres de France, du Japon, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne et du consul de France.

Cette construction répond aux besoins actuels. L'ancien pont, que l'on a d'ailleurs conservé, était vite encombré. On a voulu faciliter la circulation en réservant une place à tous les moyens de locomotion, aux autos, aux pousse-pousse et aux piétons. On a envisagé aussi la nécessité d'étendre les limites du pont en amont.

Les négociations pour la construction du nouveau pont commencèrent en 1922. Un comité réunissant les représentants de tous les grands intérêts délibéra sur les moyens financiers et proposa sur les droits de douane l'imposition d'une surtaxe de 2 0/0 qui fut acceptée.

L'exécution du projet fut confiée par le gouvernement chinois et le corps diplomatique à la commission spéciale du Hai-Ho. Un appel d'offres fut lancé. Parmi les soumissions présentées, la commission retint, sur la proposition de son chef, M. Pincione, celle des établissements Day-dé et Schneider.

Le nouveau pont a été construit à l'endroit le mieux indiqué, dans le prolongement direct de la plus grande artère de Tientsin qui porte les noms successifs de Wilson Street, Victoria Road et Rue de France. Les expropriations et l'établissement de nouvelles voies dans le voisinage du pont entraînèrent des dépenses supplémentaires. D'autres travaux durent être entrepris par la municipalité de la concession française : nivellements, amenée du courant électrique, détournement de la circulation, modification du tracé des lignes de tramways. La municipalité a ainsi apporté une collaboration précieuse à la commission du Hai-Ho, en dépit de toutes les difficultés d'une période troublée.

Le contrat de construction fut signé en juin 1924 ; la date pour l'achèvement des travaux avait été fixée au mois de février de cette année. Peu après la signature du contrat, la rivière subit une crue extraordinaire qui détruisit le quai français ; le courant approfondit la rivière au point de nécessiter un changement dans la nature des culées qui durent être reconstruites avec caissons, d'où un retard de plus de six mois. En 1925, les crues furent de nouveau très fortes. De plus, la guerre civile, en désorganisant le trafic par voie ferrée, gêna considérablement les fournitures de pierre et de granit. Il fallut faire face à bien d'autres obstacles imprévus.

Dans son discours d'inauguration, M. Saussine, consul de France, rendit hommage à l'énergie et aux talents dont fit preuve M. Payan, ingénieur en chef de l'entreprise.

Puis-je ajouter, dit M. Saussine, que le pont que nous venons d'inaugurer ne représente pas seulement un monument au Progrès ? J'ai le sentiment que, dans sa force et sa grandeur, réside une plus haute signification : celle d'un lien de plus affirmant la solidarité internationale qui existe dans le port de Tientsin et assurera toujours sa prospérité.

Le discours du consul de France fut répété en chinois, puis le représentant de Tchang Tso Lin souhaita la bonne entente entre tous les pays. M. de Martel, ministre de France, souligna « les heureux effets de cette manifestation d'étroite collaboration franco-chinoise ». Enfin, M. le Ministre des Pays-Bas sut, en d'autres termes, mettre en valeur les bienfaits de cette collaboration :

Bien que l'on parle communément des intérêts étrangers et des intérêts chinois, dit-il, il est bien évident que, dans

un port comme Tientsin, ces intérêts se trouvent si intimement liés qu'on devrait en réalité les considérer comme formant un tout.

Et dans une occasion comme celle-ci, la vérité de ce fait s'affirme plus encore. Ne voyons-nous pas ici Chinois et étrangers, hôtes et invités dans ce pays, unis pour la même cause du progrès, du développement économique, de l'entente et de l'aide mutuelle ?

Le pont relie la rive de la zone administrée par les étrangers avec le territoire exclusivement chinois, et le nom de ce pont n'est pas seulement : « Pont international » mais : « Nouveau pont international. »

Ne peut-on pas voir en cela un heureux présage, à une époque où tous les meilleurs esprits en Chine et à l'étranger s'efforcent d'établir des relations nouvelles entre les pays étrangers et la Chine, et quand on sent que le vieux pont, si l'on peut dire, menace ruine et qu'un nouveau pont international doit le remplacer.

Et n'y a-t-il pas une preuve certaine de ce fait dans la cérémonie de ce matin ; ne nous fournit-elle pas, dans une certaine mesure, un enseignement ?

Messieurs, il me semble que oui. Il me semble qu'elle nous montre la nécessité de supprimer les vieilles choses, quand il en est encore temps, avant que leur ruine ne cause de catastrophe ; mais elle nous apprend aussi que, dans nos relations les uns avec les autres, nous ne devons pas chercher ce qui nous divise, nous différencie et peut nous tenir séparés. Il faut au contraire nous efforcer de jeter un pont entre nos conceptions différentes, trouver les points de contact, le terrain où nos intérêts peuvent nous unir. Alors il devient possible de combiner nos efforts pour atteindre au noble but qui nous est commun.

Ce but est celui de la paix et de l'harmonie.

Tout le discours du ministre des Pays-Bas serait à citer pour ses vues d'avenir.

« Un pont international plus puissant et plus grand doit relier la Chine avec tous les pays étrangers. »

**Le nouveau phare de Chapel Island.** — Quelques jours après l'inauguration du pont international de Tientsin, un nouveau phare qui marque l'entrée du port d'Amoy a été mis en activité. C'est encore une construction due à l'industrie française, les établissements Barbier, Bernard et Turenne, de Paris, qui obtinrent l'adjudication en compétition avec la maison Chance Bros., de Birmingham.

Il s'agissait de remplacer un phare installé en 1871, à Chapel Island ou Tong-ting. On sait que plusieurs phares éclairent cette côte du Foukien, rocheuse, dénudée. Ils sont élevés aux approches de la rivière Min et de la baie d'Amoy. Le nouveau phare de Chapel Island est situé à 14 milles au large des feux de Tai-tan et de Tsing-seu. Il a une puissance lumineuse de 400.000 bougies, tandis que l'ancienne lampe n'en fournissait que 118.000. La manipulation de l'appareil est aisée ; un simple contre-poids met en mouvement le système de rotation.

M. Albert Pichon, commissaire des douanes, et M. Fernand Roy, consul de France à Amoy, invitèrent, le jour de la mise en service, les notabilités chinoises et étrangères. Après une visite de la station, au cours de laquelle des explications furent données sur les qualités optiques et méca-

niques de l'appareil, le feu fut allumé à dix-huit heures.

Il nous est agréable d'enregistrer dans cette chronique ce nouveau succès de l'activité française en Chine.

## JAPON

**Mort du Prince Isaburo Yamagata.** — Le prince Isaburo Yamagata est mort à Tokio le 25 septembre, à l'âge de 70 ans. Il était le fils adoptif du grand *genrô* Aritomo Yamagata, décédé en 1922, dont il avait hérité le titre de prince. Après des études faites en France, il fut nommé secrétaire de la préfecture de Tokio, puis il devint directeur du bureau de la marine marchande au ministère des communications et président du tribunal maritime. En 1902, il est directeur au ministère de l'intérieur ; en 1906, ministre des communications et, en 1908, il est nommé membre de la chambre des pairs. Enfin l'année suivante, il est désigné pour occuper le poste de gouverneur général adjoint de Corée et, en 1910, il prend la direction des affaires générales du gouvernement de Corée. Après être demeuré neuf ans à ce poste, il fut gouverneur général du Kwantung (Mandchourie méridionale) jusqu'en 1922.

Le prince Isaburo Yamagata s'intéressa toute sa vie aux questions économiques et, tout particulièrement, au développement de la marine marchande et à la mise en valeur des colonies. Il prit en ce sens d'importantes initiatives, et, à l'autorité qu'on lui reconnaissait pour sa compétence, s'ajoutait celle qui s'attachait à son nom.

On se souvient qu'en 1924, le prince Isaburo Yamagata dirigea la mission d'intellectuels et d'hommes d'affaires envoyée en Indochine par le gouvernement japonais.

**La Réforme de la Chambre des Pairs.** — Le précédent cabinet avait inscrit dans son programme une réforme de la Chambre des pairs. Il l'envisageait dans un esprit démocratique, mais la réforme aboutit à quelques modifications insignifiantes du règlement. On ne saurait toucher, en effet, à ce sénat oligarchique sans porter atteinte à la constitution même de l'Empire, et on a reconnu qu'il n'était pas du ressort de la Chambre des représentants de proposer une réforme de la Chambre haute.

Les pairs constituent un ordre qui relève du ministère de la Maison impériale. Ils comprennent 15 princes du sang, 12 princes, 35 marquis qui siègent en vertu de leur rang ; 20 comtes, 71 vicomtes, 72 barons, 124 personnalités éminentes nommées par l'Empereur et 46 riches contribuables. Les comtes, vicomtes et barons forment un collège qui élit les représentants de ces diverses dignités.

La chambre ainsi recrutée est morcelée en une infinité de clans et de coteries. Le parti le plus important est le Kenkyūkai qui, composé des seuls vicomtes à l'origine, s'ouvre depuis quelques années à d'autres représentants.

Ce parti et quelques autres groupements comprennent aujourd'hui que la pairie, telle qu'elle est organisée, ne répond plus aux conceptions politiques modernes. L'idée populaire qu'ils appartiennent à une classe de privilégiés leur est insupportable. Ils veulent libérer la Chambre haute du contrôle de la Maison impériale et demandent qu'elle ait toute latitude pour se réformer elle-même.

Plusieurs de ces dignitaires ont signé un programme dont voici les principaux points :

Les pairs doivent respecter leurs fonctions et comprendre qu'ils doivent le bon exemple au pays ; — une commission sera organisée pour arbitrer tout conflit qui s'élèvera dans leur sein ; — une association sera formée pour cultiver l'esprit d'unité et d'harmonie ; — au cas où des membres violeraient les règlements de cette association, ils seront rappelés à l'ordre et invités à reconnaître leur faute.

On voit que la réforme projetée n'a rien de spécifiquement démocratique, elle ne touche en rien au mode de recrutement et cependant elle est considérée comme assez osée. La Chambre des pairs est, en effet, une assemblée très divisée, qui n'obéit plus à la discipline imposée d'en haut. Elle veut se conduire elle-même, suivant le règlement qu'elle établira ; et elle veut chasser de son sein l'esprit de corps et établir entre tous ses membres une étroite solidarité afin de prendre mieux soin du bien public.

**Le Catholicisme au Japon.** — Il y a quelques mois, Mgr Janvier Hayasaka fut élu évêque de Nagasaki, sous les auspices des Missions étrangères. Cette nomination fut très favorablement commentée à Tokio et le gouvernement japonais fit parvenir officiellement ses remerciements au Pape. Premier évêque nippon, Mgr Janvier Hayasaka a été sacré le 30 octobre par Sa Sainteté dans la basilique Saint-Pierre.

Le nouveau prélat, qui est de formation française, fit un séjour à Paris avant de regagner le Japon.

Quelques semaines auparavant, l'abbé J. Okubo avait reçu la prêtrise à Fulda. Ce fut le premier Japonais ordonné prêtre en Allemagne.

Ces nouvelles encouragent les milieux catholiques, de nouveau très actifs au Japon, et le ministère actuel, qui comprend une majorité de membres du Seiyoukai, parti patronné par le prince Saionji, favorable à un rapprochement avec le Vatican, reprend le projet présenté il y a quatre ans aux Chambres par un gouvernement également Seiyoukai. On se rappelle que ce projet avait dû être abandonné devant l'opposition des chefs de l'église bouddhique (cf. le numéro de février 1927, p. 82). De nouvelles négocia-

tions commencèrent l'an dernier et il semble qu'elles soient sur le point d'aboutir.

#### Les relations intellectuelles franco-japonaises.

— Nous avons dit ici ce qu'était la Maison de France à Tokio et ce que sera le pavillon japonais à la Cité Universitaire de Paris (cf. le numéro d'avril, p. 165). Une nouvelle création vient encore témoigner de l'intérêt qu'inspirent aux jeunes générations japonaises les idées, la civilisation et la culture françaises.

M. Paul Claudel, ambassadeur de France au Japon, avait activement contribué à l'organisation de la Maison de France, institution due à un concours d'initiatives et à la générosité d'un banquier de Tokio, M. Murai. Mais notre ambassadeur s'attacha particulièrement à la réalisation d'une idée personnelle. Il avait rêvé de créer dans le beau site de Kyoto, au milieu des temples qui cernent l'ancienne capitale impériale, un institut franco-japonais. Un originaire de Kyoto, M. Katsutaro Inabata, grand industriel, membre de la Chambre des pairs, s'offrit à faire les frais de cette création.

La construction de l'institut est aujourd'hui terminée. Complétant l'œuvre de la Maison de France de Tokio, centre de recherches et d'études sur le Japon, le nouvel établissement s'emploiera à faire connaître la France au Japon. Dix professeurs japonais ou français y enseigneront notre langue, notre littérature, y expliqueront nos coutumes, nos institutions, y exposeront enfin les progrès réalisés chez nous dans le domaine des arts ou de la science. Une bibliothèque mettra en circulation nos ouvrages, non seulement à Kyôto, mais encore à Kobé, Osaka, Nagoya et Nara, les cinq grandes villes occidentales japonaises.

Une critique pourrait être formulée : l'institution de Kyôto a un caractère trop nettement régional. Il faudrait qu'elle fût ouverte à tous les étudiants attirés vers les choses françaises et non pas seulement à ceux natifs du Kansai, de l'Ouest. D'ailleurs, les milieux intellectuels de cette région semblent assez éloignés de nous, alors qu'à Tokio, où affluent des étudiants de tous les points du Japon, on trouve une jeunesse curieuse de connaître la civilisation française.

La première pierre de la « Maison du Japon » à Paris a été posée en octobre dernier par le prince Ri de Corée, assisté de M. J. Satsuma, fils de l'homme d'affaires généreux qui offrit 3 millions 850.000 francs pour la construction et le fonctionnement d'un immeuble réservé aux étudiants japonais de Paris.

Ce sera, dit le *Temps*, un spacieux édifice où soixante étudiants pourront être logés. On a désiré que l'apparence extérieure en rappelât la destination. Comment donner à une maison de cinq étages une architecture nipponne ? M. Pierre Sardou semble avoir résolu ingénieusement ce problème. On voit sur la maquette qu'il a composée quatre corps de bâtiments, de hauteurs différentes, qui se groupent et s'étagent. La ligne des toits superposés rappellera la silhouette des maisons japonaises, et les

façades laisseront apparaître, en brun, l'emplacement des charpentes, lesquelles encadreront ainsi des panneaux recouverts d'un crépi de ton ivoirin. Les dispositions intérieures ne seront naturellement pas japonaises, le climat de l'Inde-France et l'utilisation de l'immeuble exigeant de l'architecte qu'il assure d'abord les commodités des habitants. Mais des fresques de l'original peintre japonais, M. Fujita, décoreront les salles du rez-de-chaussée, et un jardin, entourant ce plaisant « castel », évoquera, par sa végétation, ses méandres, quelques aspects de la nature intime et ornée dont nous admirons contours et couleurs sur les estampes d'Extrême-Orient.

**Relations économiques avec les Soviets.** — A la suite de cette complète rupture des relations entre l'Angleterre et les Soviets qu'ont motivée les agissements des agents diplomatiques de Moscou à Londres, le Japon s'est efforcé de mieux répondre aux besoins économiques de la Russie. C'est ainsi que la firme Mitsui Bussan Kaisha s'est chargée d'exporter tout le sel nécessaire aux pêcheries russes, le sel de Crimée ne pouvant parvenir en Extrême-Orient faute de moyens de transport.

M. Kawashima, ministre japonais en Grèce, est allé en octobre en mission à Kiev et, si l'on en croit l'agence Tass, aurait conclu des arrangements importants avec l'Ukraine. Il paraît, du moins, certain que l'établissement d'un service direct de steamers entre le Japon et Odessa a été envisagé.

**Le mouvement commercial en 1926 et 1927.** — Selon les dernières statistiques connues, les exportations se sont élevées pour l'année 1926 à environ 141.280.000 yens, soit une diminution de 25 millions de yens sur celles de l'année précédente et de 6 millions de yens sur celles de 1924.

Les importations ont atteint 193.632.000 yens, soit seulement une diminution de 15 millions de yens sur celles de l'année précédente.

Très peu d'articles ont augmenté leur chiffre d'exportation. Les fourrures, cependant, ont passé de 95.000 yens en 1925 à 822.000 yens en 1926. L'exportation des huiles de colza, de poisson, de baleine a également augmenté ainsi que celle de la soie, du papier, du cuivre.

Tous les autres groupes ont baissé ; le thé a passé de 161.000 yens à 140.000 ; les produits exotiques ont diminué de moitié ; le tabac de 1/6. L'exportation des produits chimiques est réduite de 2.110.000 à 625.000 yens ; le coton de 6.700.000 à 3.400.000 yens.

Pour les importations, on note une grande augmentation du chiffre des teintures qui a doublé en 1926, ainsi que celui des lainages et des colonnades. Le groupe des métaux, de 9.300.000 yens pour l'année précédente, a atteint 11.575.000 yens, entraînant une augmentation des produits métallurgiques. Le riz a passé de 620.700 à 2.980.000 yens.

Les efforts tentés par le gouvernement pour empêcher l'importation des produits alimentaires ont été vains en raison de la concurrence sur les prix.

Durant le premier semestre de 1927, la valeur totale, pour Yokohama et 25 autres ports, des exportations et des importations a été la suivante : *exportations*, 949.000.000 de yens ; *importations*, 1.243.000.000 de yens. En comparaison des chiffres de la même période de l'année précédente, on remarque un fléchissement du commerce extérieur de 197.000.000 de yens (*exportations*, 44.000.000 de yens ; *importations*, 153.000.000 de yens).

Les principales denrées en augmentation à l'exportation sont la soie brute (42.000.000 de yens) ; le sucre raffiné (1.000.000 de yens) et les conserves alimentaires (*idem*). Sont en diminution les articles de coton (35.000.000 de yens) ; le charbon (74.000.000 de yens) et la porcelaine (*idem*).

A l'importation le riz a augmenté de 35.000.000 de yens ; la laine et le sucre brut de 9.000.000 de yens, le charbon de 4.000.000 de yens. D'autre part les importations de coton brut ont diminué de 101.000.000 de yens ; le blé de 36.000.000 de yens ; le « bean cake » de 13.000.000 de yens ; le sulfate d'ammoniaque de 8.000.000 de yens ; le fer de 7.000.000 de yens ; les bois de 6.000.000 de yens, les machines de 5.000.000 de yens.

Le fléchissement des exportations est dû à la baisse du yen et à la diminution du pouvoir d'achat dans les pays voisins, tels que la Chine et l'Inde. Quant à la diminution des importations, elle est la conséquence de la dépression générale et de la situation financière instable pendant cette période.

**Le mouvement commercial avec l'Indo-Chine.** — Nous trouvons dans un récent rapport du consul de France à Kobé un relevé du mouvement des exportations et des importations entre le Japon et l'Indochine française.

Les exportations du Japon en Indochine ont été en 1925 de 4.027.741 yen contre 2.433.316 en 1924 et 1.556.702 en 1923. Les importations de l'Indochine au Japon ont été en 1925 de 48.719.752 yen contre 17.990.122 en 1924 et 10.467.684 en 1923.

Le riz, denrée de première nécessité, et les matières premières (laque, coton brut ou travaillé), qui constituent les principales importations provenant d'Indochine, ont dépassé en valeur les exportations du Japon sur notre colonie.

Toutefois les exportations du Japon sur l'Indochine sont en progrès d'une année à l'autre et ont plus que doublé depuis 1923. Les chiffres montrent que le développement porte sur les 2/3 environ des marchandises exportées du Japon. L'augmentation est considérable pour certaines denrées d'alimentation comme les seiches, les coquillages, la farine, l'agar-agar et pour d'autres articles tels que les verres et objets de verrerie, les horloges, les valises et les malles, le calicot, la toile, etc. L'importation des allumettes s'est maintenue en 1925 à peu près au même chiffre qu'en 1923. Enfin on enregistre

des diminutions sensibles pour les jouets, les fils et toiles de coton, etc...

En grande partie le mouvement de ces exportations concerne Kobé, ce port étant devenu, depuis la destruction de Yokohama par le tremblement de terre de 1923, le principal port de l'empire.

**L'avenir de l'automobile.** — Le gouvernement japonais a inscrit au budget de 1927 une somme de 1.650.000 yen pour la création d'un réseau de routes carrossables à l'intérieur du pays. Les voies de communication, en petit nombre, que les voitures peuvent actuellement emprunter suivent, on le sait, le littoral ou relient les centres urbains ou touristiques importants. Jusqu'ici le besoin d'en avoir de nouvelles ne s'était pas fait sentir ; le chemin de fer suffisait à toutes les nécessités, et le meilleur moyen de gagner des voix aux élections était précisément de promettre à l'électeur de nouvelles voies ferrées. Mais nombreux sont aujourd'hui les possesseurs d'autos ; encore plus nombreux, ceux qui, pouvant s'offrir une voiture, ne le font pas pour la seule raison qu'ils ne pourraient pas circuler suivant leurs désirs. Une campagne a été entreprise pour décider le gouvernement à créer un ensemble de routes et de chemins praticables. L'effort budgétaire de cette année sera poursuivi les années suivantes.

On peut dire que l'ère de l'automobile commence au Japon. Aussi toutes les maisons étrangères se préparent-elles à répondre à une demande qui ne fera que croître chaque année.

Jusqu'ici, l'Amérique a battu de très loin tous les concurrents. Ford, naturellement, arrive bon premier. La « General Motor » des Etats-Unis vient d'ouvrir à Osaka une filiale organisée pour satisfaire régulièrement à toutes les demandes d'achat. L'Italie, qui se montre très active dans tout l'Extrême-Orient, a constitué récemment à Tokio une société Fiat au capital de 1 million de yen avec le concours de la firme japonaise Mitsui Bussan. Dans ces premiers envois, tous les types de voitures Fiat figurent, ainsi que tous les modèles de camions.

On compte qu'avant un an tous les pays constructeurs seront représentés au Japon avec salles permanentes d'exposition, magasins de pièces de rechange, ateliers de montage et de réparations. Le concours des Japonais au point de vue capitaux et main-d'œuvre leur est assuré.

Les maisons françaises devront faire un gros effort pour occuper une place honorable. Elles ont trop négligé dans le passé le marché japonais dont la capacité d'absorption était, de fait, très minime. Mais l'avenir promet d'être tout autre. Les Japonais qui viennent en France estiment que nos grandes marques peuvent lutter aisément contre leurs rivales pour cette raison que les constructeurs français produisent des voitures consommant un minimum d'essence avec un maximum de solidité, de vitesse et

d'élégance. Ils pensent aussi que, pour atteindre un résultat appréciable, il ne suffit plus de se reposer sur un vague représentant plus ou moins qualifié, mais qu'il faut entrer dans les cadres de l'organisation commerciale du pays.

## ASIE ANGLAISE

**La situation générale.** — Le 8 juillet, devant la Chambre des Communes, lord Winterton fit le rapport annuel du Sous-Secrétaire d'Etat sur la situation matérielle et morale de l'Inde ; son exposé, prononcé d'une voix rapide, dura plus d'une heure et demie : nous en résumons ici les points essentiels.

Quand on discute des affaires de la Dépendance, on se trouve en présence de deux écoles d'opinion tout à fait opposées : les uns, tout en reconnaissant à contre-cœur certains avantages retirés par l'Inde de son administration par l'Angleterre (ou plutôt, comme ils disent, de ses *rapports* avec l'Angleterre), prétendent qu'au bout de 150 ans la masse du peuple est toujours aussi pauvre, misérable, ignorante, affaiblie par les maladies et la famine ; tout cela, affirment-ils, changera dès qu'on aura doté le pays du *swaraj* ; comment s'opérera ce miracle, ils se gardent bien de l'expliquer. Les tenants de cette opinion sont les extrémistes Indiens et certains Anglais, dont très peu ont été dans l'Inde ou possèdent une expérience réelle de ce pays. D'autres, au contraire, reconnaissent les progrès accomplis, qui eussent été encore plus considérables si les Indiens avaient collaboré avec les Anglais au lieu de bouder et de faire de l'obstruction ; mais, disent-ils, l'indianisation progressive des administrations et la dévolution de pouvoirs étendus aux indigènes, dans le gouvernement central et dans les provinces, ont eu pour résultat de griser les Indiens et de rendre l'administration moins efficace.

Tant en son nom personnel qu'au nom du Gouvernement, lord Winterton repoussa, nettement et sans hésiter, la première de ces opinions ; quant à la seconde, il faut distinguer. Les municipalités et les conseils de district (dont les pouvoirs sont analogues à ceux des conseils de comté en Angleterre) sont entre les mains des indigènes depuis plus d'un demi-siècle ; à eux seuls incombe tout ce qui concerne l'hygiène et le bien-être des habitants, ils possèdent le *swaraj* sur ces points ; le secrétaire d'Etat ni le gouvernement central n'ont constitutionnellement aucun pouvoir de contrôle sur eux, et les gouvernements provinciaux ont simplement le droit de se substituer à eux en cas de mauvaise administration, ce qui, de l'aveu même de Gandhi, arrive parfois.

L'instruction publique est une des questions « transférées » aux ministres indigènes, son extension dépend d'eux, mais ils n'ont pas encore

tous compris que, pour avoir des institutions sociales, il faut fournir des fonds. Voici quelques exemples de ce qui a déjà été fait en ce sens : au Pendjab, le nombre des écoliers est passé en quatre ans de 400.000 à plus de 900.000 ; le pourcentage par rapport à la population totale, de 2,7 à 4,5 0/0 ; l'instruction primaire est obligatoire dans plus de 400 districts ruraux ; certaines municipalités hésitent à prendre cette mesure à cause des frais qu'elle entraîne. Dans la Présidence de Madras, à la fin de 1925, 460.000 filles fréquentaient les écoles de tout degré, contre 430.000 l'année précédente ; 36 femmes étudiaient la médecine. Au Bengale, le nombre des établissements d'instruction est passé de 55.800 à 57.000, celui des écoles de filles (13.500) a augmenté de 4 0/0. Cette province fournit un exemple typique du retard dans le progrès social causé par l'obstruction des swarajistes : en 1924, le conseil législatif refusa de voter le traitement des ministres, le ministère de l'Instruction publique fut dissous au mois d'août, le gouverneur dut en assumer la charge ; peu après, les swarajistes refusèrent de voter le traitement des inspecteurs, qui ne fut accordé dans le budget extraordinaire que grâce à l'exercice des pouvoirs discrétionnaires du gouverneur ; les choses sont maintenant rentrées dans l'ordre. A Bombay, on s'occupe sérieusement de l'éducation des classes inférieures : le gouvernement a ordonné de ne faire aucune discrimination entre les élèves ; si l'école se tient dans un temple ou un bâtiment d'où les parias sont exclus, on doit leur réserver un local ailleurs ; il y a cinq ans, le ministre de l'Instruction publique a fait voter par le Conseil législatif une loi permettant aux autorités locales de rendre l'instruction primaire obligatoire ; sur le territoire de la ville de Bombay, cette loi a été mise en vigueur, ce qui a eu pour résultat de résoudre le problème de l'« intangibilité ».

Les critiques Indiens du Gouvernement prétendent que, si les Anglais sont arrivés, dans une certaine mesure, à établir dans la Dépendance la loi, l'ordre, la justice, une paix relative et le progrès économique (ports, routes, chemins de fer, irrigation), ils n'ont pas atteint le but que se doivent proposer les honnêtes gens, à savoir l'amélioration du sort et de la manière de vivre de la masse de la population. A ce reproche, on peut faire une double réponse : en premier lieu, la condition économique de l'ensemble des habitants est incontestablement meilleure que quelques années antérieurement ; ensuite, et surtout, le gouvernement n'a jamais eu, dans l'Inde, la pleine direction des facteurs qu'un gouvernement européen ou américain peut utiliser en vue d'activer le progrès économique. Comment élever le niveau d'un peuple dont une grande partie tient les progrès matériels pour négligeables et sans importance ?

D'un côté, on nous dit que nous sommes de purs matérialistes, que nos routes, nos chemins de fer, nos usines

ne touchent pas l'âme indienne ; Gandhi nous l'a dit. D'autre part, on nous accuse d'être absolument indifférents à la prospérité des habitants. Tous les fonctionnaires qui sont allés dans l'Inde pour occuper un poste quelconque étaient remplis du désir ardent d'améliorer la condition de leurs administrés, ce fut là l'œuvre de leur vie.

D'où vient donc la difficulté ? Sans vouloir blesser en rien les sentiments des Indiens, on peut dire qu'elle provient de leur apathie et de leur indifférence ; ce n'est pas tant ignorance de leur part que résultat de leur conception de cette vie et de la vie future. Prenons les questions sur lesquelles le gouvernement n'a pas, ne peut pas, ne doit pas avoir de contrôle : les pratiques religieuses, les coutumes ; il est indéniable que la caste, l'existence de parias, les mariages d'enfants, l'interdiction de tuer les animaux ont une profonde influence sur la vitalité des habitants, leur bien-être, l'agriculture. Il ne s'agit pas de décider si l'idéal oriental est supérieur ou inférieur à l'idéal occidental ; mais il est vain et faux de les vouloir comparer. Beaucoup d'Indiens reconnaissent eux-mêmes que des changements sont souhaitables dans leurs coutumes religieuses ; dans le numéro du 26 août 1926 du *Young India*, Gandhi cite le passage suivant d'un article d'un autre journal sur les mariages d'enfants :

Cette coutume tarit la vitalité de milliers de garçons et de filles sur lesquels repose entièrement l'avenir de notre société ; elle produit tous les ans des milliers d'enfants chétifs ; c'est l'une des principales causes de l'effrayante mortalité infantile et du nombre considérable d'enfants morts-nés, ainsi que de la décadence graduelle et continue de la société hindoue du point de vue du nombre, de la vigueur physique, du courage et de la moralité.

Lajpat Rai, parlant devant une conférence hindoue tenue à Bombay en 1925, a dénoncé plus vigoureusement encore le veuvage forcé :

La situation des veuves-enfants est indescriptible. Que Dieu protège ceux qui s'opposent à ce qu'elles se remarient ! Leur état amène tant d'abus, de misère physique et morale, que le résultat en est d'affaiblir la société tout entière et de la handicaper dans la lutte pour la vie.

Il faut tenir compte de ces facteurs quand on discute du progrès matériel et moral du peuple indien.

\*\*

Lord Winterton passa ensuite à la question financière. Les moussons ont continué à être favorables. Les exportations ont atteint 309 crores en 1926-27, contre 385 l'année précédente ; la diminution est due surtout à la baisse du coton, imprévue des producteurs et des manufacturiers du monde entier (1). Les importations (231 cro-

(1) Exportations en 1925-26 : coton brut, 3.326.000 balles (de 400 livres anglaises) valant 91 crores ; filés, 36 1/2 millions de livres anglaises (moyenne d'avant-guerre, 193 millions) ; cotonnades, 182 millions de yards valant 6,86 lakhs (*India in 1925-26*, rapport officiel au Parlement, par J. Coatsman, pp. 308-9).

res) sont en léger accroissement ; la part de la Grande-Bretagne est tombée de 51 à 48 0/0. L'année fiscale 1926-27 a donné, comme les trois précédentes, un excédent de recettes, dépassant de 2 3/4 crores les prévisions ; en quatre ans, ces excédents ont atteint 14 crores, ce qui, en prenant la roupie à 1 sh. 6 pence, représente 10 millions 500.000 livres : dans n'importe quel pays de l'Empire britannique, un ministre des Finances peut être fier d'un pareil résultat. Le budget de 1927-28 prévoit un excédent de recettes de 3 3/4 crores, qui permettra de supprimer la contribution des Provinces aux dépenses du gouvernement central. Lorsque la nouvelle loi constitutionnelle fut votée, on tint à séparer nettement les recettes de provenances différentes, à attribuer les unes au gouvernement central, les autres aux gouvernements provinciaux ; il en résulta pour le premier un déficit que les Provinces devaient combler. Ce système, appelé « règlement Meston », fut très vivement critiqué ; la commission interparlementaire conseilla de supprimer le plus tôt possible cette contribution des Provinces, les secrétaires d'Etat successifs et le gouvernement de l'Inde se sont efforcés de la réduire. Au moment d'établir le budget de 1927-28, elle était tombée de 983 à 545 lakhs (non compris la part du Bengale, temporairement suspendue) ; on décida d'employer par anticipation les excédents de recettes à réduire d'une façon définitive la contribution de 3 1/2 crores ; l'excédent de 1926-27 permettra de ne pas exiger le surplus cette année, et la mesure deviendra définitive si la chose se montre possible.

La commission d'enquête sur la circulation monétaire, présidée par sir E. Hilton Young, a déposé son rapport ; le secrétaire d'Etat a adopté la plupart de ses propositions ; des projets de loi en ce sens ont été soumis à l'examen d'une commission dans l'Inde.

Il existe actuellement dans la Dépendance 38.600 milles (62.140 kil.) de chemins de fer, dont 27.500 (44.270 kil.) appartiennent au gouvernement, qui en exploite directement 15.564 (25.057 kil.) (1). Le programme des lignes à construire comprend 5.000 milles (8.000 kil.) qu'on espère terminer en cinq ans. On applique des méthodes nouvelles dans l'organisation des ateliers et l'établissement des comptes ; un service de publicité (y compris des cinémas ambulants) fait connaître les avantages de ce moyen de transport ; on facilite l'entrée des indigènes dans les services techniques ; les voitures de toutes classes sont devenues plus confortables ; cependant les tarifs sont restés, le gouvernement de l'Inde l'affirme, les plus bas du monde entier. Un vaste champ est ouvert à l'industrie britannique pour la fourniture du matériel nécessaire aux chemins de fer : en 1926-27, on lui en a acheté pour 7 millions de livres sterling,

(1) Budget, pour 1926-27, des chemins de fer appartenant au gouvernement : recettes, 102,58 crores ; dépenses, 92,13 crores (*India in 1925-26*, p. 121).

malgré la sérieuse concurrence des maisons allemandes, belges et autres. La situation financière est bonne, malgré les dégâts causés par les inondations.

\*\*

La superficie des régions irriguées représente près de 1/8<sup>e</sup> des terres cultivables : de 1903 à 1922, elle est passée de 10.656.000 acres (4 millions 262.400 ha) à 18.762.000 (7.504.800 ha) ; le coût total des travaux terminés ou en construction s'élève à 50 crores (L. 37.500.000), ils permettront d'irriguer 11.226.000 acres (4 millions 490.000 ha).

En ce qui concerne la législation industrielle et l'attitude de l'Inde envers l'organisation internationale du travail, lord Winterton insista sur « la convenance et, en certains cas, l'absolue nécessité d'agir avec prudence et sans forcer l'opinion publique quand il s'agit d'introduire des changements dans les pays d'Orient, tropicaux et subtropicaux, où les habitudes, les conditions historiques, religieuses, sociales et économiques sont si différentes de celles de l'Occident, et où l'organisation industrielle est non-existante ou très rudimentaire ». Les critiques impatientes et inamicaux rendraient infiniment plus de services à la cause qu'ils défendent en reconnaissant loyalement ce qui a déjà été fait et en encourageant le gouvernement et l'Assemblée législative dans leurs efforts. Le nombre de conventions adoptées par l'Inde dans les diverses Conférences sur l'organisation du travail tenues à Genève fait honneur à la Dépendance, surtout si l'on se rappelle la composition du Conseil d'Etat et de l'Assemblée législative, où le travail compte si peu de représentants.

Sur le problème des logements le secrétaire d'Etat n'exerce aucun contrôle ; lord Winterton se borna donc à indiquer brièvement ce qui a été fait. A Bombay et à Calcutta, la situation est à peu près la même que dans les grandes agglomérations anglaises ; la seconde de ces villes est bâtie sur un marais, et il faut dépenser de grosses sommes pour le drainage ; on étudie la construction de maisons modèles. A Bombay, des progrès sérieux ont été réalisés depuis quelques années ; l'ouverture de larges artères à travers les quartiers surpeuplés et la création de vastes espaces libres font partie du plan prévu ; beaucoup de familles y vivent dans une seule pièce, mais c'est là une habitude répandue dans tout le pays ; sur 76 manufactures textiles interrogées, 28 ont répondu qu'elles fournissaient un logement à leurs ouvriers ; nombre de compagnies de chemins de fer et le *Port Trust* en font autant ; 3.486 ouvriers sont logés par leurs patrons, dont 700 leur assurent les soins médicaux, et 300 des écoles. La mortalité infantile est en décroissance dans la plupart des villes, mais elle dépend d'autres facteurs que le logement et les conditions économiques : c'est aux Indiens à prendre les mesures nécessaires, le gouvernement ne peut conseiller et réformer que « lorsque conseils et



réformes ont chance d'être acceptés par les intéressés ».

Les sociétés coopératives agricoles ont toute la sympathie du sous-secrétaire. Leur essor a été considérable : au milieu de 1925, il y en avait 72.000, comptant 2 millions et demi de membres et employant un capital de 500 millions de roupies ; elles sont administrées par des indigènes, avec un minimum d'aide gouvernementale. Des sociétés coopératives à objectif spécial ont été créées dans diverses provinces : au Bengale, par exemple, elles luttent contre la malaria et forent des puits pour fournir de l'eau potable. Le ministère de l'Agriculture subventionne trois catégories d'établissements d'enseignement agricole ; les écoles secondaires d'agriculture n'ont pas fourni grand résultat, mais au Pendjab on donne, à titre d'essai, l'enseignement agricole dans toutes les écoles secondaires. Il existe six collèges provinciaux d'agriculture ; l'Institut de recherches installé à Pousa et l'Institut impérial d'élevage et de laiterie de Bangalore permettent aux diplômés d'occuper les plus hauts emplois dans les administrations agricoles.

Le revenu net des forêts était de 1 million 1/2 de roupies en 1870 ; il a atteint 21 millions 1/2 en 1924-25 ; on a créé de nouvelles industries et trouvé des utilisations nouvelles des essences indigènes ; l'Angleterre et l'Amérique pourront offrir de vastes débouchés aux panneaux de bois indiens.

\*\*

Le recrutement des administrations civiles est redevenu satisfaisant ; les appréhensions des écoles, des universités et des parents manifestées après 1919 ont maintenant disparu. L'an dernier, 93 Européens se sont présentés au concours d'entrée dans l'*Indian Civil Service*, et 112 cette année. Il y eut 66 demandes pour une douzaine de places dans la police, et 84 cette année ; le niveau physique et intellectuel était excellent.

Pour l'armée, le recrutement de jeunes officiers, bien qu'en progrès, n'est pas encore suffisant ; le gouvernement de l'Inde et le secrétaire d'Etat étudient « soigneusement » les mesures à prendre. Les causes de cet état de choses sont multiples : certains jeunes Anglais craignent les effets de l'indianisation, on devra examiner attentivement ce point quand viendra en discussion le rapport de l'*Indian Sandhurst Committee*. Mais il y a d'autres raisons : la guerre a brisé les traditions ; la pénurie ne se fait sentir que maintenant, parce qu'on avait, au début de la crise, un surplus d'officiers, disparu depuis ; la situation a commencé de se rétablir : si des mesures appropriées permettent d'accélérer ce mouvement, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour l'avenir.

\*\*

De cet exposé, dit lord Winterton, il résulte que la situation économique est en progrès lent mais continu. Les salaires dans l'industrie cotonnière de Bombay ont augmenté de 21 0/0 depuis 1914, compte tenu de l'accroissement du coût de la vie ; dans les plantations de thé de l'Assam, l'augmentation a été de plus de 25 0/0 en cinq ans. Les dépôts à la caisse d'épargne postale sont passés de 18 3/4 à 27 1/4 crores dans ces huit dernières années, les bons du Trésor de 8 à 21 crores ; et pourtant beaucoup d'Indiens répugnent à placer leur avoir et thésaurisent or et argent. En 1927, alors qu'une vaste portion du pays était menacée d'une récolte déficitaire, moins de 3 0/0 de la population recevait des secours ; les classes déshéritées elles-mêmes ont pu acheter du blé.

J'ai montré dans quelle mesure les masses sont à même d'améliorer leur situation, non seulement dans l'avenir, mais actuellement, avec la Constitution en vigueur ; en tant que la coutume ou la tradition barrent la route au progrès, elles peuvent faire infiniment plus que n'importe quel gouvernement pour amener un changement. La sympathie et le bon vouloir de l'Angleterre et de son parlement ont, je crois, une haute valeur : ils sont acquis à tous les hommes publics de l'Inde qui profiteront des occasions à eux offertes pour obtenir les résultats que sont impuissants à atteindre les phrases et les réclames politiques, pour brillantes qu'elles puissent être.

\*\*

A ces déclarations optimistes, il ne manquait qu'une chose — essentielle, il est vrai, aux yeux des nationalistes indiens — : l'indication de la date de nomination de la commission d'enquête sur la révision de la loi constitutionnelle, de sa composition et de ses pouvoirs ; le colonel Wedgwood le fit remarquer :

L'Inde ne demande pas le *home rule* pour demain, mais elle veut savoir demain quand elle aura le *home rule*.

D'après sir F. Nelson, le problème qu'aura à résoudre cette commission sera de décider si la part d'autonomie déjà accordée à la Dépendance sera augmentée, modifiée ou réduite. Sir R. Hamilton estime que tout l'avenir des relations anglo-indiennes dépend des conclusions de cette commission ; il propose d'envoyer cet hiver dans l'Inde une délégation de membres du parlement « soigneusement choisis », pris dans tous les partis, qui s'aboucheraient avec les politiciens indigènes et s'efforceraient de créer une atmosphère plus favorable. Sir E. Hilton Young a visité l'Inde il y a six ans, et de nouveau l'an dernier ; il a noté une amélioration marquée des rapports entre Anglais et indigènes ; les Indiens intelligents sont fatigués de l'attitude purement négative des extrémistes, ils comprennent de mieux en mieux la communauté d'intérêts qui lie tous les membres de l'Empire britannique. Le brigadier-général Charteris fit ressortir la responsabilité de l'Angleterre non seulement vis-à-

vis d'elle-même et de l'Inde, mais du monde entier ; si, par suite de mesures irréflechies, l'anarchie éclatait dans la Dépendance, les conséquences s'en feraient sentir ailleurs. Les Indiens, affirme-t-on, soupirent après l'autonomie : qu'est-ce à dire ? Sur 320 millions d'habitants, cent mille à peine ont entendu parler de réforme constitutionnelle ou de commission d'enquête ; si on les consultait, des millions déclareraient vouloir demeurer sous la forme actuelle de gouvernement. Seule une infime minorité réclame l'autonomie ; elle est instruite et capable, c'est vrai, ses motifs sont nobles, mais on peut douter de la rectitude de son jugement. Ceux qui doutaient de la sagesse de la Réforme Montagu, tout en reconnaissant depuis longtemps qu'il fallait faire quelque chose, sont maintenant étonnés des résultats ; mais fixer dès aujourd'hui, comme le demande le colonel Wedgwood, la date de l'octroi à l'Inde d'une autonomie complète serait la plus grave erreur politique.

M. T. Shaw, travailliste, prononça un véhément réquisitoire. Après un siècle et demi d'administration anglaise, la vie des indigènes est encore considérée comme une chose sans valeur : il a vu à Bombay six hommes porter un piano sur leur tête ; les taudis y sont une honte, un homme qui se respecte ne laisserait pas son chien dans ces logis misérables, sales, malsains et dangereux (*lord Winterton* : 90 0/0 de ces taudis appartiennent à des propriétaires Indiens). Dans les villages, la malpropreté est effroyable. C'est très beau de dire que la diffusion de l'instruction résoudra le problème ; mais, au bout d'un siècle et demi, 3 0/0 seulement des habitants reçoivent une instruction :

Si nous avons instruit les gens que nous gouvernons, ces taudis n'existeraient plus.

*Le brigadier-général Charteris.* — C'est faux : des personnes fort instruites vivent volontairement dans des conditions que je n'infligerais pas à un chien.

*Lord Winterton.* — Quand j'étais dans l'Inde, on me montra une maison en ruines appartenant à un homme qui s'est distingué pendant la guerre et a acquis par son travail une très haute position ; quand on lui demanda pourquoi il vivait dans une pareille mesure, il répondit : « C'est l'usage du pays, et je m'y sens peut-être aussi confortablement que vous dans une maison de dix pièces. »

*M. Shaw.* — Je parle des logements des ouvriers, non de ceux des patrons.

Beaucoup des politiciens les plus violents interrogés par M. Shaw semblent avoir à la base de leur doctrine politique un ressentiment personnel : un imbécile les a traités d'une façon indigne, et ils sont maintenant extrémistes intransigeants ; « un tel imbécile fait plus de mal que dix hommes sages n'en peuvent réparer ». Un Indien est devenu non seulement autonomiste militant, mais anglophobe, du fait qu'un « jeune duc britannique » lui enleva sa coiffure et la jeta par la portière parce qu'il osait voyager en première classe ! Des Européens frappent parfois des indigènes qui sont à leur service, cela crée un violent mécontentement ; M. Shaw a vu un of-

ficier anglais battre un Allemand, délégué de l'Union Textile (*lord Winterton* fit remarquer que cette histoire, racontée par un journal allemand, avait été démentie par un Suédois). Là où l'administration est aux mains des Anglais, la condition des ouvriers est, il est vrai, généralement meilleure que dans les établissements dirigés par des indigènes ; mais certains cas de brutalité tendent à faire croire aux ouvriers indiens qu'il suffirait de chasser les Anglais pour que leur situation fût aussitôt améliorée.

Si nous pouvions persuader les habitants que le Gouvernement désire augmenter aussi rapidement que possible les possibilités d'autonomie, un grand pas serait fait pour assurer le maintien de l'Inde dans l'Empire britannique.

\*  
\*\*

Sir R. Luce attira l'attention sur la situation du service médical : depuis cinq ans, 61 médecins anglais l'ont quitté ; les jeunes se montrent de moins en moins disposés à aller dans l'Inde ; le Gouvernement devrait organiser une campagne et faire ressortir les avantages qu'ils sont assurés d'y trouver.

Le lieutenant-commandeur Kenworthy fit allusion à certains articles de journaux anglais de l'Inde prétendant que la stratégie impériale allait changer d'orientation et que la base du Corps expéditionnaire ne serait plus à Aldershot, mais dans la Dépendance. *Lord Winterton* démentit formellement cette information ; c'est « un pur canard » provoqué par un discours « issu du fertile cerveau de *lord Haldane* ». M. Kenworthy exprima l'espoir qu'on ne pratiquerait pas envers les princes indigènes une politique « de coups d'épingle ».

Sir A. Hopkinson rappela l'extrême susceptibilité des Indiens ; le salut du pays ne peut venir que d'une étroite collaboration entre indigènes et Anglais ; ce qui manque surtout aux premiers, ce sont les connaissances scientifiques.

M. Spoor dit que, malgré les progrès déjà réalisés, l'Inde n'est pas encore libre ; le parti travailliste demande qu'on lui donne dans l'Empire le statut d'un partenaire indépendant et égal aux autres.

\*  
\*\*

La séance se termina par une violente passe d'armes entre le sous-secrétaire d'Etat et M. Shaw au sujet de la prétendue brutalité d'un officier anglais, mentionnée précédemment. Pourquoi M. Shaw n'a-t-il pas immédiatement prévenu la police, au lieu d'attendre six mois, son retour en Angleterre et celui de l'Allemand dans son pays ? Pourquoi refuse-t-il de donner le nom de cet officier ? Il est inadmissible que l'on attaque ainsi des hommes qui servent leur roi et leur pays et ont peut-être fait pour eux autant que n'importe quel membre de l'opposition :

C'est de tout temps la même politique : ces Messieurs attaquent toujours leur propre pays ; ils n'essaient pas

de répondre aux arguments, mais rendent plus difficile la tâche du Gouvernement.

M. Shaw. — C'est un mensonge pur, simple et direct.

Le Président fit remarquer que ce n'était pas la pure expression parlementaire; M. Shaw refusa de la retirer; lord Winterton consentit à remplacer le mot « toujours » par « fréquemment »; M. Shaw maintint le mot de « mensonge », mais sans l'appliquer personnellement à lord Winterton; il s'adresse « à l'ensemble des membres de l'autre côté ».

...Et la séance fut levée.

**Activité du port de Rangoon.** — Le grand port de la Birmanie anglaise, Rangoon, témoigne d'une activité toujours croissante. En 1926, il a été visité par plus de 1.500 vapeurs, et par nombre de voiliers, qui ont principalement exporté du riz destiné aux autres parties des Indes. Des voyageurs en provenance des différents ports de l'Inde britannique ou s'y rendant ont également touché en grand nombre à Rangoon; on y a compté 307.000 arrivées et 293.000 départs, dont fort peu de nationalité française, car, si des communications maritimes suivies existent entre Rangoon et Londres, très rares sont les relations commerciales de la Birmanie avec la France ou avec l'Indochine.

Pour mettre le port de Rangoon à même d'accroître encore son essor, de nouveaux travaux y ont été récemment entrepris et un crédit de 30 millions de roupies a été engagé dans la construction de jetées, de biefs, etc., et aussi dans des dragages.

## ASIE RUSSE

**Mise en valeur de la mer d'Aral.** — La mer d'Aral est très riche en poissons qui fournissent une précieuse contribution à l'alimentation du peuple russe. On y pêche ordinairement, par saison, 300.000 pouds de blanchet de première qualité; mais il serait, semble-t-il, possible d'en pêcher bien davantage — 2 millions de pouds, dit-on, — sans épuiser les réserves ichthyologiques de cette nappe d'eau. Le professeur Ilïne a été mis à la tête d'une expédition chargée d'étudier sur place la question.

## PERSE

**Les clauses du nouvel accord avec la Russie.** — Dans son numéro de mars 1927 (p. 94-96), l'*Asie Française* a résumé les événements qui se sont succédé en Perse de 1923 à 1926. Depuis l'avènement de la dynastie nouvelle des Pehlévi, Riza Chah a essayé d'établir des liens d'amitié avec tous ses voisins immédiats. Un traité a été conclu avec la Turquie, un autre avec l'Afghanistan, et le 1<sup>er</sup> octobre dernier, après sept mois de

négociations directes à Moscou, un accord russo-persan a été signé entre le ministre des Affaires étrangères de Perse, Ali Gali khan Ansari et Karakhan, adjoint à Georges Vasilievitch Tchitcherine, commissaire aux Affaires étrangères.

Tous les différends résultant de l'accord de 1920 ont été réglés et l'U. R. S. S. cette fois a accordé à la Perse une série de concessions très favorables.

L'accord a une partie politique et une partie économique.

### I. — Clauses politiques

La Perse et l'U. R. S. S. s'engagent l'une et l'autre :

1<sup>o</sup> A conserver réciproquement une attitude amicale. Cette obligation est développée dans le pacte de garantie et de neutralité par une clause dont voici le texte :

*Art. 2.* — Chacune des parties contractantes s'engage à s'abstenir de toute attaque et de tous actes d'agression contre l'autre partie, ainsi que de faire pénétrer ses forces armées sur le territoire de l'autre partie.

Au cas où l'une des parties serait attaquée par une ou plusieurs tierces puissances, l'autre partie contractante s'engage à observer la neutralité durant tout le conflit, et la partie attaquée ne doit pas, de son côté, violer cette neutralité en dépit de toutes considérations stratégiques, tactiques ou politiques, ou des avantages qui pourraient se présenter pour elle.

2<sup>o</sup> A ne pas intervenir dans leurs affaires intérieures. C'est l'article 3 qui fixe cette autre obligation, pendant que l'article 4 précise que les

deux parties interdiront sévèrement à leurs employés toute immixtion dans les affaires intérieures et tous actes de propagande.

Si les citoyens d'une partie, se trouvant sur le territoire de l'autre, se livrent à une propagande ou une action interdite par les autorités de cette partie, le gouvernement de ce territoire aura le droit de mettre un terme à l'activité de ces citoyens et de prendre contre eux les mesures pénales prévues.

De même les deux parties s'engagent à interdire sur leur territoire la formation ou l'activité d'organisations ou de groupes qui se proposent de lutter contre le gouvernement de l'autre partie contractante.

Les deux pays s'engagent également à interdire l'enrôlement et la formation de forces armées et l'introduction de munitions et de matériel de guerre destinés aux dites organisations.

3<sup>o</sup> A ne conclure aucune entente ou accord politique militaire ou économique dirigé contre des pays contractants. Le présent accord est conclu pour une durée de 3 ans.

### II. — Clauses économiques

1<sup>o</sup> La Perse obtient le privilège d'introduire en Russie des marchandises d'origine persane pour un montant de 50 millions de roubles par année (libre de tous impôts) et le libre transit d'exportation via U. R. S. S. pour toutes les mar-

chandises persanes destinées aux pays ayant un accord commercial avec la Russie.

Cette dernière obtient d'autre part le droit d'importer en Perse pour 45 millions de roubles de marchandises russes.

Les commerçants persans reçoivent l'autorisation d'accompagner leurs marchandises et de les vendre personnellement à qui bon leur semble.

2° Le port d'Enzéli (dénommé maintenant *Pehlevi* en l'honneur du Chah) est définitivement remis à la Perse, et une série de notes règlent les conditions de l'entretien, par le Gouvernement persan, du port et de ses constructions.

3° Pour les pêcheries du sud de la mer Caspienne, la société mixte russo-persane se voit accorder une concession de 25 ans et un accord spécial fixe également les conditions dans lesquelles la société de la navigation de la Caspienne peut utiliser les entrepôts et autres constructions du port de Pehlevi.

Par cet accord, l'U. R. S. S. semble rétablir son influence politique et économique en Perse et se garantir contre les intrigues de l'Angleterre. Mais il faut remarquer que le droit de transit et d'importation accordé à la Perse pourra être largement utilisé par le commerce anglais établi dans ce pays.

Il semble bien enfin qu'il faille attendre quelque temps avant de se prononcer sur la réelle valeur de ce traité : les Soviets ont déjà violé sciemment le fameux article 4. En effet, le Conseil de guerre réuni à Téhéran vient de condamner à mort les quatre fonctionnaires du Ministère de la Guerre, accusés d'espionnage au profit de l'U. R. S. S.; en outre dans plusieurs centres de la Perse du Nord, les autorités policières viennent d'arrêter plus de 25 personnes accusées d'espionnage et de propagande communiste. Parmi les personnes arrêtées se trouvent plusieurs Russes, Azerbeydjanis et Arméniens dont la plupart étaient à la solde du Consul de l'U. R. S. S. à Tabriz.

## Bibliographie

*Revue des Etudes islamiques*, année 1927, cahier I, Paris, librairie orientaliste Paul Geuthner, 1927, in-4 de 144 pages.

Voici une revue dont nous saluons l'apparition avec le plus grand plaisir, et à cause du sujet dont elle s'occupe, et à cause de la façon dont elle est conçue, et enfin à cause de son directeur. Celui-ci est l'homme le plus compétent qu'on puisse trouver en questions islamiques, M. Louis Massignon, notre confrère, le savant professeur du Collège de France, l'auteur du précieux *Annuaire du Monde musulman*. Le plan de la revue est assez simple et très net: voici d'abord, sous le titre d'*Abstracta islamica*, une chronique bibliographique visant à donner aux lecteurs, de façon périodique, l'état exact des recherches entreprises et des découvertes effectuées, le degré d'avan-

cement de nos connaissances dans le domaine de la culture islamique, autant dans le passé que dans le présent; viennent ensuite des enquêtes, des mémoires et une chronique. Ces deux dernières parties de la *Revue* sont uniquement des documents, dont l'un présente pour les lecteurs de l'*Asie française* le plus vif intérêt: il s'agit de la version française des « Souvenirs » du Gâzi Moustapha Kemâl pacha, remaniée d'après l'original turc par M. Jean Deny. Quant aux enquêtes, il suffira d'en indiquer le sujet pour en montrer l'importance: l'une, signée de M. Marcel Morand, porte sur le statut de la femme kabyle et la réforme des coutumes berbères, l'autre, due à M. Achille Sékaly, a trait à la grande université musulmane de la mosquée d'El-Azhar et à ses transformations. Il y a là un ensemble documentaire dont on ne saurait trop souligner l'intérêt et l'utilité; aussi ne peut-on que remercier M. Louis Massignon d'avoir entrepris la publication de la *Revue des Etudes islamiques*, et surtout de sa première partie, et souhaiter à cette revue le plus complet succès.

H. F.

### CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

#### Les Sports d'Hiver au Mont Revard

Le plateau du Revard est le rendez-vous des amateurs de sports d'hiver. Ils y trouvent, à 1.550 mètres d'altitude, à proximité même de l'Hôtel P.L.M. qui ouvre le 17 décembre, un terrain propice à la pratique de leurs jeux favoris, une patinoire de 4.000 mq., des pistes de luge et de curling, des tremplins de saut pour le ski.

Au programme de la saison figurent des manifestations nombreuses et variées.

Des trains rapides, avec places de luxe, conduisent en une nuit de Paris ou de Marseille à Aix-les-Bains d'où un funiculaire mène au plateau en une heure. De Lyon ou de Genève, on peut aller au Revard en quelques heures.

Les voyageurs trouvent à la gare d'Aix-les-Bains un service automobile pour la station du funiculaire.

Les principales gares du réseau P.L.M. délivrent des billets directs simples et d'aller et retour pour le Revard et enregistrent directement les bagages.

#### Les Sports d'hiver en Savoie

##### Billets d'aller et retour spéciaux

Pour faciliter les relations avec les stations de sports d'hiver de la Savoie, il sera délivré du 15 décembre 1927 jusqu'au 15 mars 1928, des billets d'aller et retour spéciaux de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes.

Au départ des gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Saint-Etienne-Châteaueux, Grenoble, Chambéry, Aix-les-Bains-Mont-Revard, Annecy, Genève-Eaux-Vives, pour Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-Le Fayet, Sallanches-Combloux (Mégève-Mont d'Arbois).

Au départ des gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Saint-Etienne-Châteaueux, Grenoble, Annecy et Genève-Cornavin, pour Aix-les-Bains-Mont Revard.

Ces billets sont valables 15 jours (dimanches et fêtes compris) et peuvent être prolongés deux fois de 8 jours moyennant supplément.

Les porteurs de billets pour Chamonix-Mont Blanc, Saint-Gervais et Sallanches-Combloux, peuvent, à l'aller ou au retour, s'arrêter à Aix-les-Bains pour se rendre au Revard.

En outre, les voyageurs munis de billets d'aller et retour de Paris pour Aix-les-Bains peuvent revenir par Chamonix, Saint-Gervais ou Sallanches-Combloux en payant un supplément à la gare d'Aix-les-Bains.

# TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS

# L'Asie Française

ANNÉE 1927

## GÉNÉRALITÉS

Comité de l'Asie française. — Liste des souscripteurs, 6, 41, 89, 130, 223, 231, 371.

A nos adhérents, 5, 129, 233, 369.

Réunions du Comité. — Réunion du 16 décembre 1926 : Pour le maintien de l'influence française en Syrie, 6. — Conférence du R. P. Dhorme sur la Palestine d'aujourd'hui, 91. — Assemblée générale du 24 mai 1927 : conférence du R. P. Robert sur l'Etat présent de la Chine, 234.

Le Comité de l'Asie française et la campagne contre le maintien du mandat en Syrie, 42, 371. — En l'honneur de M. Emile Sénart, 170.

Collections de l'Asie française, 370.

Nos morts. — Mme la Générale Brémont, 90. — Le R. P. Henry Dugout, 130. — Le Lieutenant aviateur Roger Guilhaumot, 282. — M. Georges Ducrocq, 329.

Asie dans son ensemble. — *Articles.* — Solidarité asiatique, par B. NIKITINE, 250. — Les compétitions autour de la Mer Rouge, par le Lieutenant-Colonel G. BESNARD, 375.

*Chroniques.* — A l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, 22. — Les Conférences asiatiques du Musée Guimet, en 1927, 23. — Les cours de la Chambre de Commerce de Lyon, 23. — Le rail en Asie, 66. — La population juive de l'Asie, 108. — Le caoutchouc asiatique et son trafic par le canal de Suez, 108. — L'Asie au Congrès des Etudes byzantines de Belgrade, 112. — Liaisons aériennes des pays de mandat britannique, 221. — A l'Académie des Sciences, 388.

Rapports de l'Asie et de l'Europe. — *Articles.* — Les Eurasiens, par B. NIKITINE, 60, 101. — L'Evolution des affaires de Chine et les Puissances, 130. — Notes sur l'Orientalisme polonais, par B. NIKITINE, 203.

*Chroniques.* — Un accord commercial de la Turquie avec les Soviets, 221. — Politique russo-turque, 264. — L'histoire de l'Europe jugée par un Annamite, 346. — Le Congrès Kouomintang de Paris, 358. — Signature d'un protocole franco-japonais, 360. — L'échec de la Conférence navale, 361. — Les affaires de l'Inde aux Communes, 362.

Questions islamiques. — *Article.* — Les Congrès inter-islamiques de 1926, par le Capitaine F. TAILLARDAT, 9, 55.

*Bibliographie.* — *Revue des Etudes islamiques*, 412.

Les problèmes du Pacifique. — *Articles.* — L'Evolution des affaires de Chine et les Puissances, 130. — Les Chinois et les troubles récents des Indes néerlandaises, par Henri FRODEVAUX, 372.

*Chronique.* — Le commerce sino-américain, 162.

*Bibliographie.* — *La Chine en face des Puissances*, par André DUBOSCQ, 87.

Questions générales. — *Article.* — Pour une utilisation permanente des succédanés coloniaux pour la panification, par Albert LEBRUN, 212. — Le rôle de la Commission des Mandats de la Société des Nations, 289.

*Bibliographie.* — *Annuaire général 1927*, 368.

## ASIE FRANÇAISE

### (INDOCHINE, ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Indochine. — *Articles.* — Le discours de M. Varenne au Conseil de Gouvernement, 13. — Le rendement économique des travaux d'irrigation en Indochine, 180. — Les irrigations de Thanh-hoa, 246. — Le malaise indochinois et les décrets du 4 octobre, 337. — Le Congrès des Etudiants indochinois à Aix-en-Provence, par Gaston VABRAN, 381.

*Chroniques.* — Le développement du port de Saïgon, 23. — L'immigration chinoise en Cochinchine, 24. — Les terres rouges de la province de Bien-hoa, 24. — L'utilisation de la houille blanche au Lang-bian, 24. — Situation économique du Laos en 1925, 24. — La chambre des représentants du peuple au Tonkin, 25. — Une nouvelle crue du Fleuve Rouge, 25. — Introduction de la piastre indochinoise dans les îles françaises de la Polynésie, 36. — Les travailleurs indochinois à la Nouvelle-Calédonie, 37. — La main-d'œuvre tonkinoise aux Nouvelles-Hébrides, 37. — La situation des travailleurs tonkinois dans les établissements français du Pacifique austral, 37. — Statistique des propriétés chinoises, 67. — Les officiers indigènes, 67. — L'achèvement du chemin de fer transindochinois, 68. — La colonisation et les terres rouges en Annam, 68. — La langue française dans l'enseignement au Tonkin, 68. — Visites des princes siamois en Indochine, 73. — La situation des métis non reconnus, 109. — La vogue du roman chinois chez les Annamites, 109. — La « pensée de l'Occident », 110. — Les relations commerciales avec le Japon, 110. — Visites japonaises en Indochine, 111. — Les concessions aux anciens combattants, 111. — L'autonomie du port de

Haiphong, 111. — La séance du 18 mars à la Chambre des Députés, 149. — Le départ d'une Commission d'enquête, 150. — La contribution aux dépenses de la métropole, 151. — Le programme du parti constitutionnaliste, 151. — Le nouveau régime militaire des indigènes, 151. — Le bureau officiel du tourisme, 152. — Révolte dans un pénitencier, 152. — Le problème de la main-d'œuvre, 152. — L'immatriculation foncière au Tonkin, 186. — Etude scientifique de la pêche au Cambodge, 187. — La renaissance des arts cambodgiens, 188. — Le budget du Laos pour 1927, 188. — Les exportations de riz en 1926, 218. — La question du sucre, 218. — Les importations de filés de coton japonais, 218. — Les demandes de concessions agricoles en Cochinchine, 219. — Le musée Khai-Dinh, 219. — Le renforcement des digues au Tonkin, 219. — Raid d'aviation au Laos, 220. — L'arrivée de M. Alexandre Varenne, 257. — Les charges fiscales de la population indigène, 257. — Le régime des concessions domaniales, 258. — Abondance de capitaux et pénurie de main-d'œuvre, 258. — Inauguration de voies ferrées en Annam, 259. — L'Etat actuel du Laos et les perspectives de la colonisation, 260. — Prophylaxie de la tuberculose chez les nouveau-nés du Tonkin, 260. — Les écoles élémentaires communales, 261. — Le Conservatoire de Musique de Hanoï, 261. — La politique indochinoise vue par un Annamite, 306. — La défense de l'Indochine, 307. — Pour l'essor de la culture du tabac, 308. — L'évolution de la femme annamite, 308. — L'enseignement primaire rendu obligatoire en Cochinchine, 308. — La natalité et la mortalité à Saïgon, 309. — La mort du roi Sisowath, 309. — Le roi Monivong, 309. — Discours de M. Alex. Varenne à Hué, 310. — Incidents entre Annamites et Chinois, 310. — L'histoire de l'Europe jugée par un Annamite, 346. — Le prolétariat agricole en Cochinchine, 347. — Le retour de M. Alexandre Varenne, 389. — Les Indochinois dans la Cité universitaire, 389. — Le thé d'Indochine, 389. — La situation agricole de la Cochinchine en 1926, 390. — Les industries cochinchinoises, 391. — La visite du roi Monivong à Saïgon, 392. — Long-tcheou et le commerce tonkinois, 392.

**Bibliographie.** — *Le canal Ca'u Yên*, par Edmond CHASSIGNÉUX, 38. — *Le lycée Albert Sarraut*, Hanoï (Tonkin), 277.

**Carte.** — Carte physique du Thanh-hoa, 247.

**Etablissements français de l'Inde.** — *Chronique.* — L'outillage économique, 111.

## ASIE ANTÉRIEURE

(LEVANT, PERSE, AFGHANISTAN)

**Généralités.** — *Article.* — La route Damas-Bagdad et la concurrence britannique, par Henri FROIDEVAUX, 237. — Les compétitions autour de la Mer Rouge, par le Lieutenant-Colonel BESNARD, 375.

**Chroniques.** — Règlement de la question des honneurs liturgiques, 26. — L'Asie au Congrès des Etudes byzantines de Belgrade, 112. — La lutte contre les sauterelles, 348.

**Bibliographie.** — *Mélanges de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth*, t. XI, fasc. 2-8, 128.

**Carte.** — La Mer Rouge et ses alentours, 375.

**Pays de mandat français.** — *Articles.* — Pour le maintien de l'influence française en Syrie, par Emile SÉNART, de l'Institut, 7. — L'ajournement du statut organique pour la Syrie et le Liban, 91. — Vers la soumission des der-

niers révoltés du Djebel-Druse, par Henri FROIDEVAUX, 201. — Le programme politique du Haut-Commissaire en Syrie et au Liban, 283. — La revision de la Constitution libanaise, 330.

**Chroniques.** — Progrès de la pacification, 26. — Les réparations, 27. — Délimitation de la frontière turco-syrienne, 27. — Un accord douanier turco-syrien, 27. — Les intérêts libanais et le règlement de la Dette ottomane, 27. — Les Druses en Transjordanie, 28. — Une entente avec l'Irak, 28. — M. Ponsot en France, 69. — La situation générale, 69. — La fin de l'insurrection druse, 70. — La route Lattaquié-Alep, 70. — Répartition des nationalités, 112. — Le nouveau régime monétaire, 112. — Pour l'essor de l'agriculture, 113. — Vers un accord syro-égyptien, 113. — La situation, 153. — Pour l'essor de l'agriculture, 153. — La lutte contre la peste bovine en Bekaa, 154. — Extension de la radiotélégraphie, 154. — Béatification de trois martyrs maronites, 189. — Délimitation de la frontière syro-turque, 189. — La dernière victoire dans le Léja, 189. — Pour une codification des lois existantes, 190. — Codification des lois syriennes, 220. — Le commerce en 1926, 220. — La production de l'Etat de Syrie en froment et en orge, 220. — La production du savon, 220. — A la Commission des Mandats, 262. — La politique française en Syrie, 263. — Nouvelles soumissions druses, 263. — Un consulat libanais à Paris, 311. — Incendie des magasins du port de Beyrouth, 311. — L'individualisme des Druses, 311. — Une banque agricole dans le Djebel Druse, 311. — Le Contrôle général des wakfs musulmans, 311. — Résultats budgétaires des pays de mandat pour les années 1925 et 1926, 349. — L'émigration en 1926, 350. — Le commerce syro-palestinien, 350. — Une suite de la révolte du Djebel Druse, 393. — Situation de l'enseignement officiel, 393. — Progrès du commerce d'Alexandrette, 394.

**Bibliographie.** — *Les traditions françaises au Liban*, par René RISTELHUEBER, 128. — *La civilisation phénicienne*, par G. CONTENEAU, 231.

**Pays de mandat britannique.** — *Article.* — La situation économique de la Transjordanie, par B. NIKITINE, 172.

**Variété.** — La reddition de Kut-al-Amara, 21.

**Chroniques.** — Les Druses en Transjordanie, 28. — Une entente de l'Irak avec les pays de mandat français, 28. — M. Ponsot à Jérusalem, 70. — Une « maison biblique » à Jérusalem, 70. — Pour l'exploration archéologique de l'Irak, 71. — Population de la Palestine, 113. — Immigration et Emigration juives, 113. — La « Main noire » en Transjordanie, 114. — M. Garstang et le Service des Antiquités palestiniennes, 154. — Un monument aux morts de la Guerre à Jérusalem, 190. — Un projet d'annexion de la péninsule sinaïtique, 221. — Une querelle de sectes à Bagdad, 221. — Liaisons aériennes, 221. — Secousses séismiques, 263. — L'exploitation du sel de la Mer Morte, 264. — La Commission des Mandats et l'Irak, 264. — La politique britannique, 312. — L'immigration et ses restrictions, 312. — Le commerce syro-palestinien, 350. — Manifestation en l'honneur de Zaghoul en Palestine, 350. — La nouvelle monnaie palestinienne, 350. — A l'Ecole biblique de Jérusalem, 350. — Les eaux chaudes de Tibériade, 394. — Un nouveau traité anglo-iraki, 394.

**Bibliographie.** — *Quelques stations préhistoriques de Palestine*, par le P. Alexis MALLON, 85. — *Le folklore dans l'Ancien Testament*, par Sir James George FRAZER, 85. — *Notes de lexicographie hébraïque*, par le R. P. JOUON, 127. — *Impedimenta matrimonialia apud Hebraeos et injure canonico*, par le R. P. L. SZCZEPANSKI, 127.

**Carte.** — Transjordanie, 173.

Turquie. — *Articles.* — Notes sur l'Orientalisme polonais, par B. NIKIFOROV. — Un ouvrage polonais sur la Turquie, 206.

*Chroniques.* — Délimitation de frontières, 28. — Relations commerciales avec la Suisse, 28. — Turquie et Chine, 28. — Mise en vigueur du nouveau Code civil, 28. — Suppression du port du voile, 29. — Une exposition commerciale flottante, 29. — Un accord gréco-turc, 71. — Prédominance de la langue turque, 71. — Décadence économique de Constantinople, 72. — Les possibilités cotonnières, 72. — Le réseau routier, 73. — Population d'Angora, 114. — Une zone franche à Constantinople, 114. — Contre le régime féodal kurde, 114. — La crise économique à Smyrne, 114. — Yémen et Turquie, 115. — Le Congrès de la Dette publique ottomane, 155. — Relations turco-égyptiennes, 155. — La fin des « Tribunaux de l'Indépendance », 155. — Le régime fiscal, 155. — Une traduction turque du Coran, 155. — Délimitation de la frontière syro-turque, 189. — Essor d'Eski-Cheir, 190. — Les applications du nouveau Code civil, 191. — Pour l'essor de l'aviation, 191. — Un accord commercial avec les Soviets, 221. — Politique russo-turque, 264. — L'éveil industriel, 265. — Ouverture de voies ferrées, 265. — Les élections législatives, 313. — Un projet d'attentat contre le Ghazi, 314. — L'activité des « Cent cinquante », 314. — L'épilogue de l'affaire du « Lotus », 314. — Le discours de Moustapha Kémal au parti du Peuple, 351. — La nouvelle Assemblée Nationale d'Angora, 351. — Le nouveau ministère, 352. — L'activité du Komintern (F. T.), 395. — Un traité de commerce avec la Hongrie, 396. — Pour les Arméniens, 396.

Levant italien. — *Chronique.* — L'archevêché de Rhodes, 352.

Bibliographie. — *Les Alliés et la Turquie*, par Edgar PECH, 85.

Chypre. — *Chronique.* — Essor des cultures et du commerce fruitiers, 396.

Arabie. — *Chroniques.* — Yémen et Turquie, 115. — L'aviation et les Wahabites, 222. — Le nouveau régime au Hedjaz, 265.

Bibliographie. — *Una Biblia araba per il primo Gesuita venuto al Libano*, par le R. P. ALBERTO VACCARI, 187.

Perse. — *Articles.* — Les événements de Perse (1923-1926), par le Capitaine F. TAILLARDAT, 94. — Notes sur la Perse, par Mme SÉLIGHÉ DOLATABADI, 334.

*Chronique.* — Les clauses du nouvel accord avec la Russie, 411.

Afghanistan. — *Article.* — L'Afghanistan, par le Capitaine F. TAILLARDAT, 239.

*Chroniques.* — L'œuvre de la mission française, 367. — Sven Hedin aux Pamirs, 367.

Bibliographie. — *L'Afghanistan*, par Raymond FUXO, 38. — *Ghazni*, par André GODARD: *Le Décor épigraphique des monuments de Ghazna*, par S. FLURY, 86.

Carte. — L'Afghanistan, 240.

## EXTRÊME-ORIENT

(SIAM, CHINE ET JAPON)

Siam. — *Chroniques.* — Visites priétières en Indochine, 73. — Relations télégraphiques Bangkok-Saïgon, 115. — Inauguration du pont Rama VI, 115. — La radiotélégraphie au Siam, 315. — Le nouveau régime douanier, 315. — Les plantations de caoutchouc, 352. — Création d'un « Grand Conseil », 396. — Fermeture des tribunaux consulaires, 396.

Chine. — *Articles.* — L'imbroglio chinois et les Puissances, 44. — L'Institut français des Hautes Etudes Industrielles et Commerciales de Tientsin, par M. LAPLAZIE, 99. — L'Evolution des Affaires de Chine et les Puissances, 130. — Quinze années de Révolution chinoise, 132. — Lettre de Chine, 141. — L'armée chinoise, par le lieutenant-colonel G. BESNARD, 142. — Les massacres et les outrages de Nankin, 182. — Sur le haut Yang-tsé, 184. — Les massacres et les outrages de Nankin, 214. — L'Etat présent de la Chine, par le R. P. ROBERT, 234. — Changhaï, par le lieutenant-colonel G. BESNARD, 248. — La Vie à Pékin, par Mme F. LECONTE, 296, 341. — Les Chinois et les troubles récents des Indes néerlandaises, par Henri FROMEVAUX, 372.

*Variété.* — La marine française dans le Yang-tsé, par les lieutenants de vaisseau Y. DU JONCHAY et R. LAFOSSE, 146.

*Chroniques.* — Turquie et Chine, 28. — La situation militaire, 30. — Le memorandum britannique, 31. — Le Congrès du parti Kouomintang, 32. — L'assassinat de M. Robert, 33. — Statistique des propriétés chinoises en Indochine, 67. — La situation militaire, 74. — Le maréchal Tchang Tso Lin à Pékin, 75. — Le Gouvernement sudiste à Outchang et les événements de Hankéou, 77. — Brigandage et Propagande antichrétienne, 79. — L'Institut franco-chinois, 80. — Le revenu des douanes en 1926, 80. — La politique du Japon en Chine, 81. — La vogue du roman chinois chez les Annamites, 109. — La situation militaire, 115. — La politique de Tchang Tso-Lin, 117. — La question de la défense de Changhaï, 118. — La concession française de Changhaï, 119. — L'accord de Hankéou du 19 février, 120. — Les exportations, 121. — La situation militaire, 156. — Les événements de Changhaï et de Nankin, 158. — La crise du parti Kouomintang, 160. — La politique de Pékin, 161. — La suppression du culte de Confucius, 162. — Le commerce sino-américain, 162. — A l'Institut des Hautes-Etudes Chinoises, 162. — La politique chinoise de Tokyo, 163. — Un conflit entre Tokyo et Moukden, 164. — La situation militaire, 192. — Le gouvernement de Hankéou, 193. — La politique de Chang Kai Shek, 194. — Le maréchal Tchang Tso Lin contre le bolchevisme, 195. — La situation militaire, 222. — Le gouvernement de Nankin, 224. — La politique de Tchang Tso Lin, 226. — La politique du Japon en Chine, 227. — La situation militaire, 266. — Evolution politique, 267. — Instauration à Pékin d'un gouvernement dictatorial, 269. — Le coup d'Etat du Yunnan, 271. — Mort de Kang Yéou Wei, 272. — La politique du cabinet Tanaka en Chine, 273. — Incidents entre Annamites et Chinois, 310. — La situation politique et militaire, 315. — Le gouvernement dictatorial de Pékin, 316. — Les mesures fiscales de Nankin, 317. — Le compte d'emploi du reliquat de l'indemnité Boxer, 318. — Le montant des placements japonais, 321. — La situation militaire, 353. — L'agitation communiste et la situation sur le Yangtsé, 354. — Le gouvernement de Canton, 355. — L'agitation antijaponaise en Mandchourie, 357. — Réunification du parti kouomintang, 357. — Le Congrès Kouomintang de Paris, 358. — Politique d'économies à Pékin, 358. — Le tremblement de terre du Kansou, 358. — Les idées nationalistes et les troubles du Yunnan, 359. — Lontgtchéou et le commerce tonkinois, 392. — La situation militaire, 397. — La question de l'ex-concession britannique de Hankéou, 399. — La situation au Yunnan, 400. — Le progrès des affaires d'assurances, 401. — L'émigration chinoise en Mandchourie, 401. — La nouvelle Université catholique de Pékin, 401. — Les affaires à Tientsin en 1926, 402. — Inauguration du grand pont de Tientsin, 402. — Le nouveau phare de Chapel Island, 403.

Bibliographie. — *The Consolidation of China's Unsecured Indebtness and the Creation of a Chinese consolidated*

*Budget.* — G. PADOUX, 38. — *La Chine en face des Puissances*, par André DUBOSCQ, 87. — *La Chine*, par Gaston MASPÉRO, 167. — *La Chine contemporaine politique et économique*, par Georges DUBARBIER, 167. — *Les anciennes missions de la Compagnie de Jésus en Chine (1552-1814)*, par J. DE LA SERVIÈRE, 277. — *La civilisation chinoise moderne*, par le Dr A.-F. LEGENDRE, 277. — *Exterritorialité et Intérêts étrangers en Chine*, par Georges SOUBIÉ DE MORANT, 277. — *Le Kouwen chinois*, par G. MARGOULIÈS, 279. — *Le « Fou » dans le Wen-Sinan*, par G. MARGOULIÈS, 327.

*Cortes.* — Situation des armées belligérantes au début de janvier 1927, 74. — Les trois villes de Ouhau, 77. — Bataille de Tientsin, 145. — Le bas Yangtsé, 156. — Les environs de Changhai, 158. — Nankin, 216. — Changhai, 248.

*Japon.* — *Articles.* — L'Empereur Taishô et le nouveau souverain, par Albert MAYBON, 17. — Le Japon et le désarmement naval, par le Lieutenant-Colonel G. BERNARD, 301.

*Chroniques.* — Vers la dissolution de la Diète, 34. — Nouvelles formations politiques en vue des élections, 34. — Déclarations du ministre de la Marine, 35. — La question du riz en 1926, 35. — La mise en valeur des richesses hydrauliques, 36. — Les funérailles de Taishô Tennô, 80. — La politique du Japon en Chine, 81. — La politique financière et la situation économique, 81. — La fédération des bonzes, 82. — La situation commerciale et monétaire de fin d'année, 83. — Les relations commerciales de l'Indochine avec le Japon, 110. — Visites japonaises en Indochine, 111. — L'entente économique russo-japonaise, 121. — L'exposition de « l'Asie Orientale », 122. — Campagne de presse à la suite de la Conférence des « Mers du Sud », 122. — La culture du riz, 123. — Les exportations de riz étrangers, 124. — La politique chinoise de Tokyo, 163. — Un conflit entre Tokyo et Moukden, 164. — Menées communistes et complot, 164. — La loi reconnaissant aux étrangers la propriété du sol, 164. — Relations intellectuelles franco-japonaises, 165. — Tremblement de terre, 166. — Changement de ministère, 197. — La crise financière, 198. — Un projet de loi sur l'exercice des cultes, 198. — La campagne des « Envoyés commerciaux », 198. — Les importations de filés de coton japonais en Indochine, 218. — La politique du Japon en Chine, 227. — La limitation des armements navals, 227. — Le parti démocrate constitutionnel, 228. — Amélioration de la situation financière, 228. — La démission de M. Takahashi, 272. — La politique du cabinet Tanaka en Chine, 273. — Industries japonaises, 274. — Recensement des immigrants japonais, 319. — La politique économique, 319. — Le problème du riz, 320. — L'industrie cotonnière, 320. — Le montant des placements japonais en Chine, 321. — L'agitation antijaponaise en Mandchourie, 356. — Naissance d'une princesse, 360. — Une première application du suffrage universel, 360. — La politique chinoise du cabinet Tanaka, 360. — Signature d'un protocole franco-japonais, 360. — L'échec de la Conférence navale, 361. — Une catastrophe, 361. — Mort du Prince Isaburo Yamagata, 403. — La Réforme de la Chambre des Pairs, 403. — Le catholicisme au Japon, 404. — Les relations intellectuelles franco-japonaises, 404. — Relations économiques avec les Soviets, 405. — Le mouvement commercial en 1926 et 1927, 405. — Le mouvement commercial avec l'Indochine, 405. — L'avenir de l'automobile, 406.

*Gravures.* — S. M. l'Empereur Taishô, aujourd'hui défunt, 17. — Le nouvel empereur, 20.

## ASIE ANGLAISE

*Articles.* — Le nouveau Delhi, par Paul MARTIN, 96. — La vie rurale dans le Sind, 176.

*Variétés.* — Un saint François indien, par Paul MARTIN, 66. — Une chasse au tigre, 107. — Egypte ancienne et Bou-tan, 186. — Une station estivale féérique : Ootacamound, dans les Montagnes Bleues, 217. — Hydar Ali ou les Lions de Mysore, par Paul MARTIN, 255. — L'esclavage dans le « triangle » Birman, par P. M., 304. — Les enfants-loups, par Paul MARTIN, 385.

*Chroniques.* — L'affaire des terrains de Bombay, 83. — Le nouveau Delhi, 84. — Chemins de fer du Pendjab, 85. — Figures indiennes disparues, 124. — Dans les Etats indigènes, 125. — La colline sacrée des Djains, 127. — Tendances séparatistes en Birmanie, 166. — Au cinéma, 166. — Un Anglo-Sarawakien, 167. — Figures indiennes disparues, 199. — Figures indiennes disparues, 229. — Dans les Etats malais, 230. — Figures indiennes disparues, 274. — Les communications aériennes, 275. — Inondations en Birmanie, 276. — Modifications à la Constitution, 321. — Les inondations, 324. — L'instruction des indigènes, 326. — Mort du Général Dyer, 362. — Les affaires de l'Inde aux Communes, 362. — Les grands travaux d'irrigation, 364. — La protection du gibier, 367. — La situation générale, 406. — Activité du port de Rangoon, 471.

*Cartes et Plans.* — Le nouveau Delhi, 97. — Le nouveau Delhi (partie Est), 97. — Le nouveau Delhi (partie Ouest), 98. — Densité de la population du Sind, 177. — Maison rurale dans le Sind, 179. — Les pays des inondations, 325. — Travaux d'irrigation au Sind et au Pendjab, 365. — Travaux d'irrigation dans la Présidence de Madras, 366.

## ASIE RUSSE

*Chronique.* — Mise en valeur de la mer d'Aral, 411.

*Bibliographie.* — *De la Présidence à la Prison*, par Ferdinand OSSENDOWSKI, 87. — *Les Basmatchis*, par Joseph CASTAGNÉ, 280.

## AUSTRALASIE

(INSULIDE, PHILIPPINES, AUSTRALIE  
ET NOUVELLE-ZELANDE  
MICRONESIE ET POLYNÉSIE)

*Indes Néerlandaises.* — *Articles.* — De quelques mouvements récents des indigènes des Indes Néerlandaises, par Henri FROIDEVAUX, 170. — Le « Volksraad » (Conseil représentatif des Indes Néerlandaises), par le Dr E. MORESCO, 252. — Les Chinois et les troubles récents des Indes néerlandaises, par Henri FROIDEVAUX, 372.

*Chroniques.* — Un Anglo-Sarawakien, 167. — La culture du palmier à huile, 327. — Les intérêts internationaux, 368.

*Bibliographie.* — *Le port de Sabang*, par Henri MOREAU, 87.

*Polynésie.* — *Chroniques.* — Introduction de la piastre indochinoise dans les îles françaises, 36. — Les travailleurs indochinois à la Nouvelle-Calédonie, 37. — La main-d'œuvre tonkinoise aux Nouvelles-Hébrides, 37. — La situation des travailleurs tonkinois, 37.



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)  
*Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs*  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1862)  
*Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>ie</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>ie</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>ie</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>ie</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

*Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
Agents de la C<sup>ie</sup> Franco-Indochinoise  
*Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs*  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

CHEMINS de FER de PARIS à ORLEANS et du MIDI

### SPORTS D'HIVER AUX PYRENEES

Saison 1926-1927

Service spécial de wagons-lits et de voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes entre Paris-Quai d'Orsay, Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et Luchon (Superbagnères).

I. Paris à Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) (du 14 décembre au début de mars).

Aller. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. Arr. à Villefranche-Vernet-les-Bains à 9 h. 5 et à Font-Romeu à 10 h. 35.

Wagon-restaurant de Paris à Châteauroux.

Retour. — Départ de Font-Romeu à 17 h. 18 et de

Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 48. Arr. à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes pendant toute la saison des Sports d'hiver. Wagon-Restaurant de Perpignan à Toulouse et de Châteauroux à Paris.

II. Paris à Luchon (Superbagnères) (du 19 décembre au début de mars).

Aller. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. Arrivée à Luchon (Superbagnères) à 7 h. 31.

Wagon-restaurant de Paris à Châteauroux.

Retour. — Départ de Luchon (Superbagnères) à 20 h. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Voiture directe 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, comportant un lits-toilette (Lits complets avec draps) et un compartiment couchettes en 1<sup>re</sup> classe pendant toute la saison des Sports d'hiver. Toutefois du 19 décembre au 16 janvier à l'aller et du 20 décembre au 17 janvier au retour, la voiture lits-toilette avec couchettes sera remplacée par un wagon-lits avec couchettes et par une voiture directe de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes.

Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris.

### France-Algérie, par Port-Vendres

Trains et paquebots rapides

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, Perpignan.

Aller. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. — Arrivée à Port-Vendres : 8 h. 29.

Retour. — Départ de Port-Vendres : 19 h. 15. — Arrivée à Paris-Quai d'Orsay : 10 h. 55.

Wagons-Lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes (couchettes en 1<sup>re</sup> classe) de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres et vice-versa.

Transbordement direct, au retour, du paquebot au train; voiture directe 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cl. (couchettes en 1<sup>re</sup> cl.) de Port-Vendres-Quai à Paris-Quai d'Orsay.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Port-Vendres à Toulouse.

La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées par la Compagnie de Navigation mixte (Cie Touache).

#### a) PORT- VENDRES-ALGER

Aller. — Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 h. — Arrivée à Alger le lendemain à 11 h.

Retour. — Départ d'Alger le mercredi à 16 h. — Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 16 h.

#### b) PORT- VENDRES-ORAN

Aller. — Départ de Port-Vendres le lundi à 10 h. — Arrivée à Oran le lendemain à 19 h. 30.

Retour. — Départ d'Oran le jeudi à 10 h. — Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 17 h. 30.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.

## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAHA, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLE, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**  
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

**CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS**

Adresse télégraphique : SYRIBANK  
R. C. Seine 52.297

}	PARIS
	MARSEILLE
	BEYROUTH

COMPTOIRS

## PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS**  
**EN PRODUITS COLONIAUX**  
**IMPORTATION — EXPORTATION**  
**CONSIGNATIONS**  
**AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD

LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champollion "  
" Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",  
" Pierre-Loti "

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 476.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :  
8 bis Rue Vignon

Services :  
9 Rue de Sèze

MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.



## GUILLEMINOT

PLAQUES  
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

**SEUL CRÉSYL VÉRITABLE**

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française



BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

FEVRIER 1927

AU SIÈGE DU COMITE

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numero : 4 francs

*Appareillage*  
*électrique* **Genteur,**

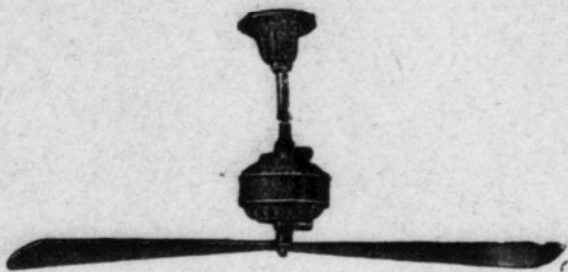
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

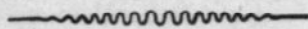
PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine



# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

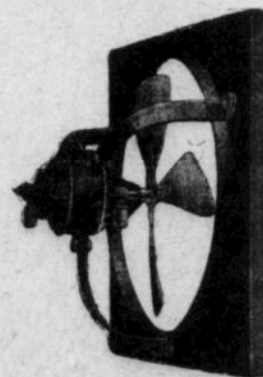
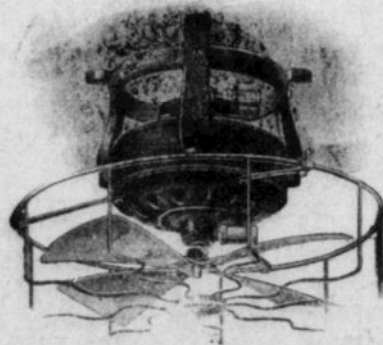
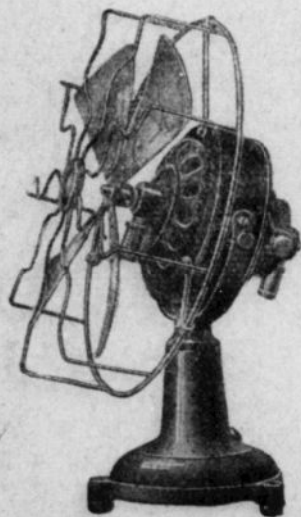
MODÈLES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



## PETITS MOTEURS

ET

## APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

(1849)

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

(1862)

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes  
de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and  
Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>o</sup> Française  
des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>o</sup> Indochinoise des Allumettes,  
de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>o</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de  
la C<sup>o</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
Agents de la C<sup>o</sup> Franco-Indochinoise  
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

# CHARGEURS RÉUNIS

## L'INDOCHINE

par LA LIGNE DES CAPS

Paquebots à classe unique au départ de

MARSEILLE

pour

PORT-SAÏD — COLOMBO — SINGAPORE

SAÏGON — TOURANE — HAIPHONG

Services réguliers et rapides sur

LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

L'AMÉRIQUE DU SUD

Au départ de

HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALLICE et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.

LYON. — { S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.

MARSEILLE. — WORMS ET C<sup>o</sup>, cours Liberté, 1.

NICE. — M. CESSIUS, 12, avenue de Verdun.

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 12, rue Roquépine, PARIS (8<sup>e</sup>)  
Téléphones : Elysées 89-81 et 89-82.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.  
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLE, LATTAQUIÉ, ANTIOCHE

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**  
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

**CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS**

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS  
R. C. Seine 52.297 } MARSEILLE  
BEYROUTH

## COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE-ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
"Marianne-Pacha", "Lotus", "Lamarine",  
"Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - transit - Représentation.

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :  
8 bis Rue Vignon

Services :  
9 Rue de Sèze

MARSEILLE  
Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390

## GUILLEMINOT



PLAQUES  
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

**Bornibus**  
Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

**SEUL CRÉSYL VÉRITABLE**

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



Indochine – Levant – Extrême-Orient

MARS 1927

AU SIÈGE DU COMITE

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Segur* 32 84.

Le Numéro : 4 francs

# Appareillage électrique **Genteur**

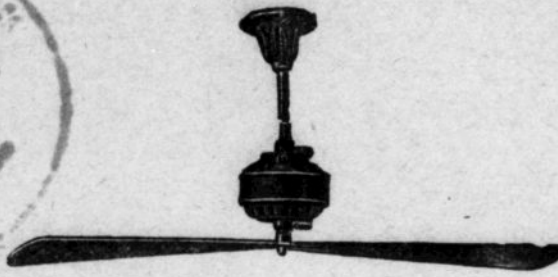
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine



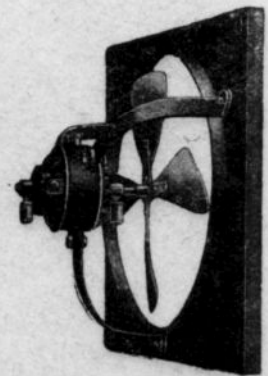
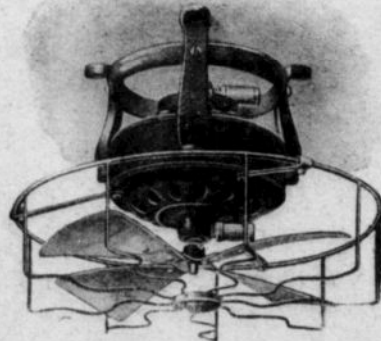
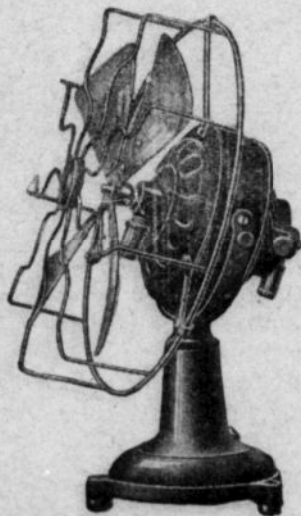
## VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

MODELES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES

PETITS MOTEURS

ET

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE





# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. G. Seine 148.193

(1849)

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

*Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs*

*Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.*

*R. C. Bx. 2.006 B*

(1882)

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

*Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres*

*Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.*  
*Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane*

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

*Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>o</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>o</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>o</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>o</sup> Côtière de l'Annam.*

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

*Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.*

*Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch*

*Agents de la C<sup>o</sup> Franco-Indochinoise*

*Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs*  
*23, Rue de la Pépinière, Paris.*

# CHARGEURS RÉUNIS

## L'INDOCHINE

par LA LIGNE DES CAPS

Paquebots à classe unique au départ de

MARSEILLE

pour

PORT-SAÏD — COLOMBO — SINGAPORE

SAIGON — TOURANE — HAIPHONG

Services réguliers et rapides sur

LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

L'AMÉRIQUE DU SUD

Au départ de

HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALLICE et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.

LYON. — { S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.

WORMS ET C<sup>o</sup>, cours Liberté, 1.

MARSEILLE. — WORMS et C<sup>o</sup>, rue Grignon, 28.

NICE. — M. CESSIUS, 12, avenue de Verdun.

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

*Vastes ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets*

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

# BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 46, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAHA, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLE, LATTAQUIÉ, ANTIOCHE

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**  
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

**CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS**

Adresse télégraphique : SYRIBANK  
R. C. Seine 52.297

PARIS  
MARSEILLE  
BEYROUTH

## COMPTOIRS

# PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

**PARIS**

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :

8 bis Rue Vignon

Services :

9 Rue de Sèze

**MARSEILLE**

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :  
LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE - NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champollion " " Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",  
" Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 476.390

# GUILLEMINOT



**PLAQUES  
PAPIERS**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

**Bornibus**  
Sa  
**MOUTARDE**

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

**SEUL CRÉSYL VÉRITABLE**

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

**Indochine – Levant – Extrême-Orient**

---

AVRIL, 1927

---

AU SIEGE DU COMITE

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Segur* 32-84.

---

*Le Numéro : 4 francs*

## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIÈGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.  
SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLÉ, LATAQUIÉ, ANTIOCHE

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**  
En France, en Syrie et à l'Étranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

**CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS**

Adresse télégraphique : SYRIBANK } PARIS  
MARSEILLE  
BEYROUTH  
R. C. Seine 52.297

## COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe : Codes : Cogef Lugage,  
Mesirak-Marseille Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE  
NOUVELLEZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champol-  
lion " " Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",  
" Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Peinte-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :

8 bis Rue Vignon

Services :

9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

**Bornibus**  
Sa  
**MOUTARDE**

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

**CRÉSYL-JEYES**

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

**SEUL CRÉSYL VÉRITABLE**

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

Indochine – Levant – Extrême-Orient

---

MAI 1927

---

AU SIEGE DU COMITE  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21  
TÉLÉPH. Littré 97-39.

Le Numéro : 4 francs



**Appareillage  
électrique *Genteur***

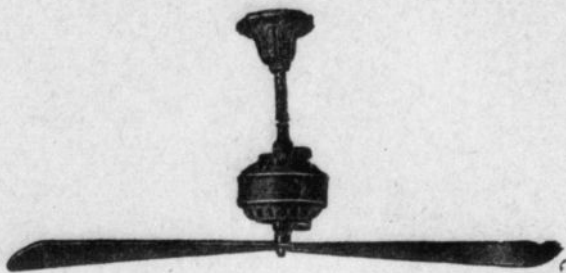
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

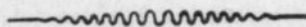
PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine



# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

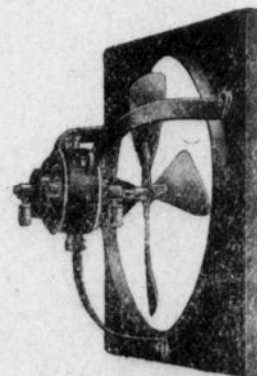
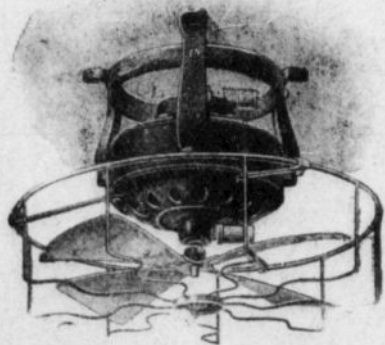
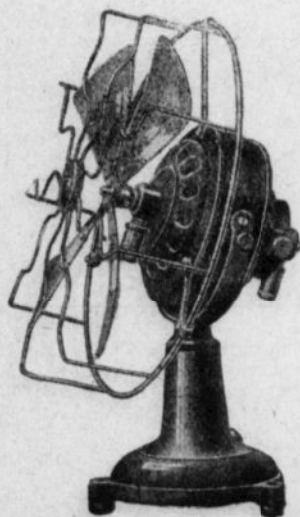
MODELES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



## PETITS MOTEURS

ET

## APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)  
*Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs*  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1862)  
*Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>ie</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>ie</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>ie</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>ie</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

*Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinck  
Agents de la C<sup>ie</sup> Franco-Indochinoise  
*Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs*  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

# CHARGEURS RÉUNIS

## L'INDOCHINE

par LA LIGNE DES CAPS

Paquebots à classe unique au départ de  
MARSEILLE

pour

PORT-SAÏD — COLOMBO — SINGAPORE  
SAIGON — TOURANE — HAIPHONG

Services réguliers et rapides sur

LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE  
L'AMÉRIQUE DU SUD

Au départ de

HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALLICE et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.

LYON. — { S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.

WORMS et C<sup>ie</sup>, cours Liberté, 1.

MARSEILLE. — WORMS et C<sup>ie</sup>, rue Grignon, 28.

NICE. — M. CESSIUS, 12, avenue de Verdun.

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

## BANQUE de SYRIE & du GRAND LIBAN

Capital : 25.500.000 Francs.

SIEGE SOCIAL : 16, rue Le Peletier, PARIS  
Téléphones : Louvre 41-98, Bergère 40-77.

AGENCE à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

SUCCURSALES : à BEYROUTH, DAMAS, ALEP, HOMS  
HAMAH, TRIPOLI DE SYRIE, ALEXANDRETTE  
SAIDA, ZAHLÉ, LATTAKIÉ, ANTIOCHE

### TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

En France, en Syrie et à l'Etranger.

La BANQUE DE SYRIE effectue, par lettre ou par télégramme, aux conditions les plus réduites, les transferts de fonds sur toutes les villes de Syrie, et se charge du recouvrement de tous effets de commerce sur ce Pays.

### CORRESPONDANTS DANS TOUS LES PAYS

Adresse télégraphique : SYRIBANK  
R. C. Seine 52.297

}	PARIS
	MARSEILLE
	BEYROUTH

## COMPTOIRS

# PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'Australie  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : " Champollion " " Sphinx " " Lotus ", " Lamartine ",  
" Pierre-Loti ".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siege Social :  
8 Rue Vignon

### Passages :

8 bis Rue Vignon

### Services :

9 Rue de Séze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et des Correspondants.

## GUILLEMINOT



PLAQUES  
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.366

### SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.



# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

MAI 1927

AU SIEGE DU COMITE  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21  
TÉLÉPH. Littré 97-39.

Le Numéro : 4 francs



*Appareillage*  
*électrique* **Genteur,**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

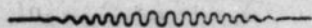
PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine



# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

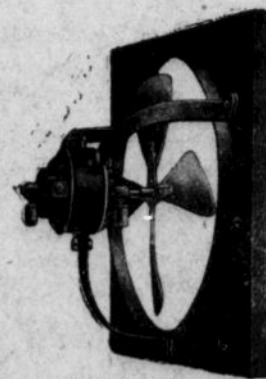
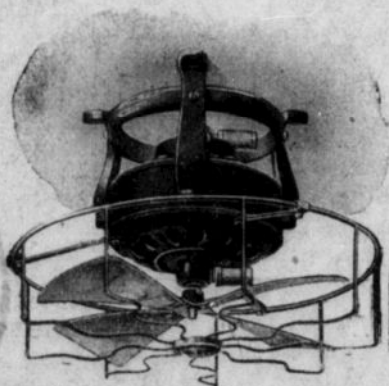
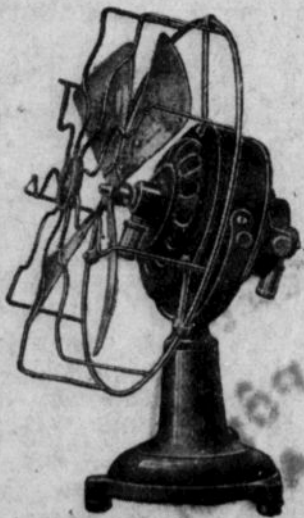
MODELES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



## PETITS MOTEURS

ET

## APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)  
*Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs*  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1882)  
*Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>ie</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>ie</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>ie</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>ie</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

*Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinck  
Agents de la C<sup>ie</sup> Franco-Indochinoise  
*Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs*  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

# CHARGEURS RÉUNIS

**L'INDOCHINE**  
par LA LIGNE DES CAPS

Paquebots à classe unique au départ de  
MARSEILLE  
pour

PORT-SAÏD — COLOMBO — SINGAPORE  
SAIGON — TOURANE — HAIPHONG

Services réguliers et rapides sur

LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE  
L'AMÉRIQUE DU SUD

Au départ de  
HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALlice et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.  
LYON. — { S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.  
WORMS ET C<sup>ie</sup>, cours Liberté, 1.  
MARSEILLE. — WORMS ET C<sup>ie</sup>, rue Grignon, 28.  
NICE. — M. CESSIUS, 12, avenue de Verdun.

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastés ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

# BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

R. C. Seine 52.297

Capital : 25.500.000 Francs.

## SIÈGE SOCIAL A PARIS :

12, rue Roquépine, PARIS 8°

## AGENCE A MARSEILLE :

25, rue de la Darse, MARSEILLE

Les importations totales en Syrie et au Liban en 1926 ont dépassé UN MILLIARD DE FRANCS. La part de la FRANCE a été de 252.000.000 de fr.

La BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN se tient à la disposition de MM les EXPORTATEURS pour leur fournir tous renseignements concernant les marchés de Syrie et du Liban.

# COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :

8 bis Rue Vignon

Services :

9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE

MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
"Marianne-Pacha", "Lotus", "Lamartine",  
"Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390

# GUILLEMINOT



PLAQUES  
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.366

## SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française



*BULLETIN MENSUEL*  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

JUIN 1927

AU SIEGE DU COMITE  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

Le Numéro : 4 francs

# Appareillage électrique **Genteur**

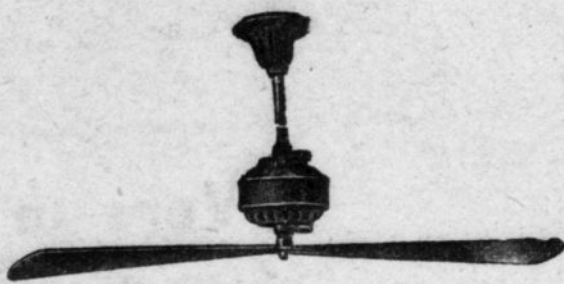
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

PARIS (XI<sup>e</sup>)

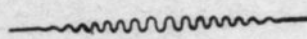
TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

R. C. Seine



## VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

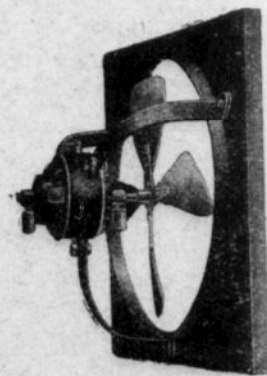
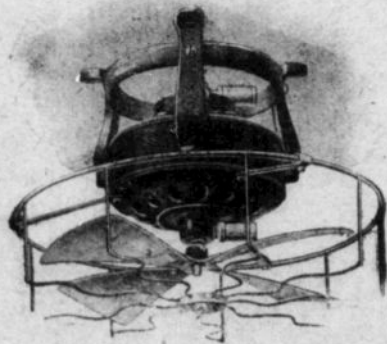
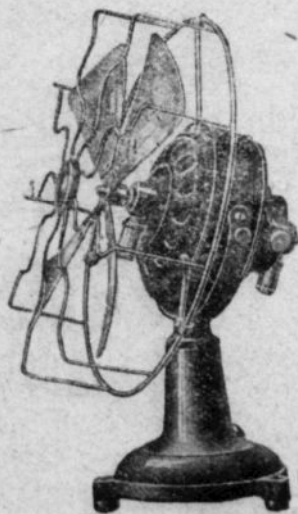
MODELES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



### PETITS MOTEURS

ET

### APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoi, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

(1849)  
*Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs*  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(1862)  
*Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Hainhonz - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes  
de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and  
Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C<sup>ie</sup> Française  
des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>ie</sup> Indochinoise des Allumettes,  
de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>ie</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de  
la C<sup>ie</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

*Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
Agents de la C<sup>ie</sup> Franco-Indochinoise  
*Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs*  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

## CHARGEURS RÉUNIS

L'INDOCHINE  
par LA LIGNE DES CAPS

Paquebots à classe unique au départ de  
MARSEILLE  
pour

PORT-SAÏN — COLOMBO — SINGAPORE

Services réguliers et rapides — HAÏDHONG  
LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE  
L'AMÉRIQUE DU SUD

Au départ de  
HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALLICE et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.  
LYON. — S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.  
MARSEILLE. — WORMS et C<sup>ie</sup>, cours Liberté, 1.  
NICE. — M. CESSIUS, 12, avenue de Verdun.

## ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922  
70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES  
Vastes ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets  
EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES  
Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES  
Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

# BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

R. C. Seine 52.297

Capital : 25.500.000 Francs.

**SIÈGE SOCIAL A PARIS :**

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

**AGENCE A MARSEILLE :**

25, rue de la Darse, MARSEILLE

Les importations totales en Syrie et au Liban en 1926 ont dépassé **UN MILLIARD DE FRANCS**. La part de la **FRANCE** a été de 252.000.000 de fr.

La **BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN** se tient à la disposition de MM. les **EXPORTATEURS** pour leur fournir tous renseignements concernant les marchés de Syrie et du Liban.

# COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



## Messageries Maritimes

Services de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE - NOUVELLE CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
"Marianne-Pacha", "Lotus", "Lamarine",  
"Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Papeete,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

**PARIS**

Siège Social :

8 Rue Vignon

Passages :

8 bis Rue Vignon

Services :

9 Rue de Sèze

**MARSEILLE**

Agence générale :

3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79 266

## SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la

Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

PARIS. — SOC. G<sup>e</sup> D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTTE



# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

Indochine – Levant – Extrême-Orient



JUILLET-AOUT 1927

---

AU SIEGE DU COMITE  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

---

Le Numéro : 4 francs

**Appareillage  
électrique *Genteur***

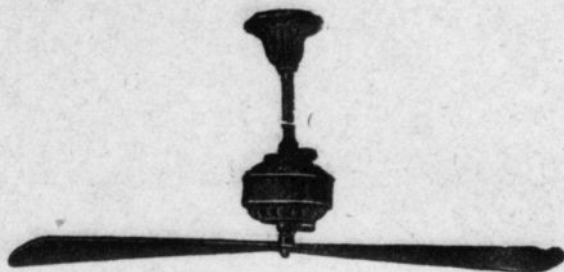
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TELEPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine



# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

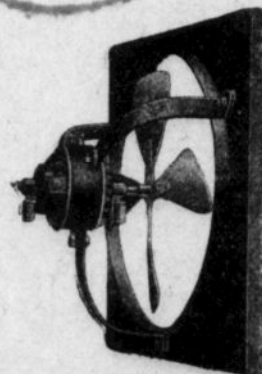
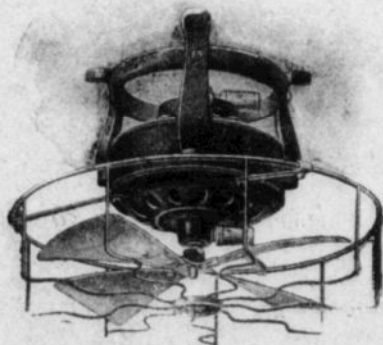
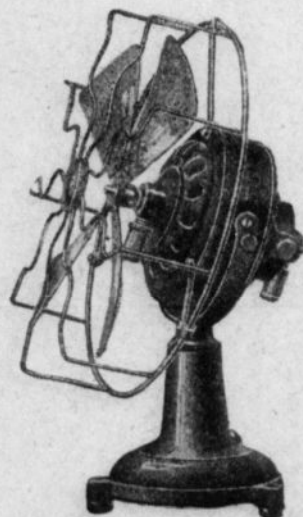
MODELES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



## PETITS MOTEURS

ET

## APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>o</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoi, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

(1849)

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

(1862)

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C<sup>o</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>o</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>o</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>o</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
Agents de la C<sup>o</sup> Franco-Indochinoise  
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

# CHARGEURS RÉUNIS

## L'INDOCHINE

par LA LIGNE DES CAPS

Paquebots à classe unique au départ de

MARSEILLE

pour

PORT-SAID — COLOMBO — SINGAPORE

SAIGON — TOURANE — HAIPHONG

Services réguliers et rapides sur

LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

L'AMÉRIQUE DU SUD

Au départ de

HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALLICE et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.

LYON. — { S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.

WORMS ET C<sup>o</sup>, cours Liberté, 1.

MARSEILLE. — WORMS et C<sup>o</sup>, rue Grignon, 28.

NICE. — M. CESSIUS, 12, avenue de Verdun.

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

R. C. Seine 52.297

Capital : 25.500.000 Francs.

### SIÈGE SOCIAL A PARIS :

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

### AGENCE A MARSEILLE :

25, rue de la Darse, MARSEILLE

Les importations totales en Syrie et au Liban en 1926 ont dépassé **UN MILLIARD DE FRANCS**. La part de la FRANCE a été de 252.000.000 de fr.

La **BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN** se tient à la disposition de MM. les **EXPORTATEURS** pour leur fournir tous renseignements concernant les marchés de Syrie et du Liban.



Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

#### Passages :

8 bis Rue Vignon

#### Services :

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA REUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE  
NOUVELLE-ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
"Marianne-Pacha", "Lotus", "Lamartine",  
"Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 476.390

## COMPTOIRS

## PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060

## GUILLEMINOT



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

*Bornibus*  
Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79 266

## SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

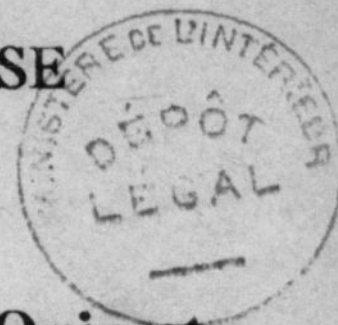
Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



Indochine — Levant — Extrême-Orient

SEPTEMBRE - OCTOBRE 1927

AU SIÈGE DU COMITE

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Littré 97-39.

Le Numéro : 4 francs

**Appareillage électrique *Genteur***

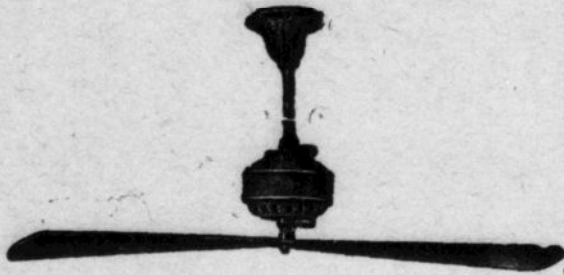
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 122, Avenue Philippe-Auguste

TÉLÉPHONE : ROQUETTE 40-38  
ou 80-54

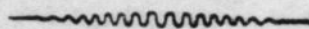
PARIS (XI<sup>e</sup>)

R. C. Seine



# VENTILATEURS ÉLECTRIQUES

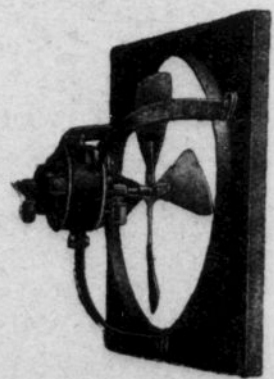
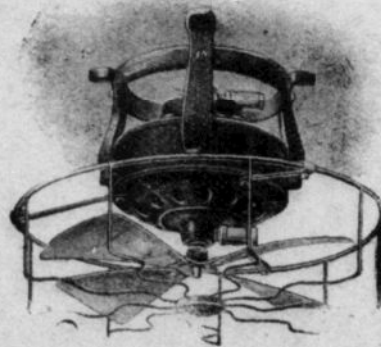
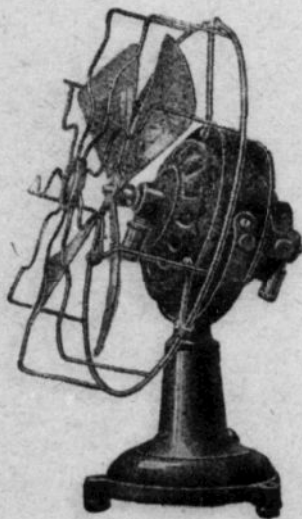
MODELES SPÉCIAUX POUR LES COLONIES



## PETITS MOTEURS

ET,

## APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

*(1860)*  
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

*(1862)*  
Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>ie</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>ie</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Co., de la S<sup>ie</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de la C<sup>ie</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
Agents de la C<sup>ie</sup> Franco-Indochinoise  
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

# CHARGEURS RÉUNIS

## L'INDOCHINE

par LA LIGNE DES CAPS

Paquebots à classe unique au départ de

MARSEILLE

pour

PORT-SAÏD — COLOMBO — SINGAPORE

SAIGON — TOURANE — HAIPHONG

Services réguliers et rapides sur

LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

L'AMÉRIQUE DU SUD

Au départ de

HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALICE et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.

LYON. — S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.

MARSEILLE. — WORMS et C<sup>ie</sup>, cours Liberté, 1.

NICE. — M. CESSIUS, 12, avenue de Verdun.

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

Ban

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

R. C. Seine 52.297

Capital : 25.500.000 Francs.

### SIÈGE SOCIAL A PARIS :

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

### AGENCE A MARSEILLE :

25, rue de la Darse, MARSEILLE

Les importations totales en Syrie et au Liban en 1926 ont dépassé **UN MILLIARD DE FRANCS**. La part de la **FRANCE** a été de 252.000.000 de fr.

La **BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN** se tient à la disposition de MM. les **EXPORTATEURS** pour leur fournir tous renseignements concernant les marchés de Syrie et du Liban.



Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

*Siège Social :*  
8 Rue Vignon

*Passages :*

8 bis Rue Vignon

*Services :*

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

*Agence générale :*  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

*Départs à dates fixes de Marseille pour :*

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE

MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD

LA REUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

*Services réguliers au départ*

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine,  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
"Marianne-Pacha", "Lotus", "Lamartine",  
"Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390

## COMPTOIRS

# PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

*N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.*

R. C. Marseille 45.060

## GUILLEMINOT



PLAQUES  
PAPIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bonnibus

Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

### SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la

Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.



# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

Indochine — Levant — Extrême-Orient

---

NOVEMBRE 1927

---

AU SIÈGE DU COMITE

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

---

*Le Numéro* : 4 francs

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON  
ET A LA MEDITERRANEE

Agenda P.-L.-M. pour 1928

L'Agenda P.-L.-M. pour 1928 va paraître incessamment. Si vous désirez vous en assurer un exemplaire (son prix est de 10 francs) retenez-le, dès maintenant, chez votre libraire; plus tard, vous n'en trouveriez plus. Vous vous le procurerez aussi dans les agences, bureaux de ville, gares et grands trains du réseau P.-L.-M., ainsi que dans les agences de voyages et les grands magasins de nouveautés à Paris. Vous pouvez également le recevoir à domicile, par envoi recommandé, en adressant à cet effet au Service de Publicité de la C<sup>ie</sup> P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, un mandat poste de 12 francs 65 pour la France, de 17 francs 50 pour l'étranger. Tous les bibliophiles savent que l'Agenda P.-L.-M. est un ouvrage d'une présentation artistique, littéraire et typographique irréprochable. L'édition de 1928 contient seize illustrations hors texte en couleurs qui, à elles seules, valent plus que son prix; douze cartes postales en héliogravure y ajoutent encore. Ces compositions et les chroniques, contes, nouvelles, légendes qu'elles accompagnent et qui s'ornent en outre d'une suite nombreuse de photographies et de dessins, sont l'œuvre d'excellents artistes et écrivains.

Pour vous rendre au Maroc  
embarquez-vous à Marseille

La traversée la plus courte, la plus rapide, la mieux abritée, se fait par Marseille que desservent de nombreux trains à marche rapide, avec voitures directes en provenance ou à destination de Paris, des grandes villes de France et de l'étranger.

Les navires confortables et luxueux de la C<sup>ie</sup> Paquet (tel le *Maréchal-Lyautey* — 10.500 tonnes — le plus grand paquebot desservant l'Afrique du Nord), partent tous les samedis de Marseille pour Tanger et Casablanca qu'ils atteignent respectivement le lundi soir et le mardi matin.

De Marseille également partent les seuls vapeurs qui desservent les autres ports du Maroc : Mazagan, Saffi, Mogador, Agadir; les ports de rivière: Larache, Rabat, Kénitra et les ports du Maroc espagnol: Mélélla, Cala del Quemado, Ceuta. Environ 360 départs par an (passagers et marchandises) sont ainsi assurés par la C<sup>ie</sup> Paquet.

Des billets comprenant le parcours par chemin de fer et le parcours maritime, valables 15, 30 et 90 jours et permettant l'enregistrement direct des bagages, sont délivrés, pour Tanger et pour Casablanca, par les principales gares P.-L.-M. et les agences de la C<sup>ie</sup> Paquet.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

## L'Amérique du Sud via Bordeaux

Il est rappelé au public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies *Sud-Atlantique* et *Chargeurs-Réunis*, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai-d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai-d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

## Livret-Guide officiel

(Edition du Service d'Hiver au 4 octobre 1927)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son réseau, au prix de 3 francs l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 4 octobre 1927.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 45 pour la France et 7 fr. 20 pour l'étranger, en mandat-carte ou timbres-postes, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, place Valhubert, à Paris (13<sup>e</sup>).

## HIVER 1927-1928

## Comment se rendre au Maroc

En utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1<sup>o</sup> *Par Bordeaux-Casablanca*. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours.

2<sup>o</sup> *Par Gibraltar-Casablanca*. — Relations rapides entre Paris et Gibraltar. Service hebdomadaire de Gibraltar à Casablanca, 15 heures de mer environ.

3<sup>o</sup> *Par Algésiras-Tanger*. — Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, train avec voitures Pullman et service automobile quotidiens.

4<sup>o</sup> *Par Toulouse-Casablanca (par avion)*. — Train express jusqu'à Toulouse; voie aérienne de Toulouse à Casablanca.

5<sup>o</sup> *Par Port-Vendres-Oran-Oudjda*. — Trains express jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse; service hebdomadaire par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée (voie de 0 m. 60 entre Oudjda et Fez) ou par avion; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

Pour tous renseignements, notamment sur la délivrance des billets directs et l'enregistrement des bagages, s'adresser :

A Paris : à l'Agence spéciale de la C<sup>ie</sup> d'Orléans, 16, bd des Capucines; aux bureaux de renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 126 bd Raspail.

## Paris-Bordeaux ou vice-versa en 7 h. 1/4

Trains rapides 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes. Wagon-restaurant.

## Aller

Paris-Quai d'Orsay dép. 16 h. 40. — Tours arr. 19 h. 49. — Poitiers arr. 20 h. 51. — Angoulême arr. 22 h. 15. — Bordeaux-St-Jean arr. 23 h. 59.

## Retour

Bordeaux-St-Jean dép. 17 h. 00. — Angoulême dép. 18 h. 38. — Poitiers dép. 20 h. 03. — Tours dép. 21 h. 05. — Orléans dép. 22 h. 32. — Paris-Quai d'Orsay arr. 0 h. 12. Ces trains ne circulent pas les dimanches et fêtes.

Le nombre des places étant strictement limité, tant à l'aller qu'au retour, ils prennent :

A l'aller: 1<sup>o</sup> à Paris, les voyageurs effectuant un parcours simple de 200 kilomètres en 1<sup>re</sup> classe et de 300 kilomètres en 2<sup>e</sup> classe;

2<sup>o</sup> à partir d'Orléans, les voyageurs de 1<sup>re</sup> classe sans condition de parcours et ceux de 2<sup>e</sup> classe effectuant un parcours simple de 200 kilomètres;

Au retour: les voyageurs de 1<sup>re</sup> classe sans condition de parcours et ceux de 2<sup>e</sup> classe effectuant un parcours simple de 200 kilomètres.

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>ie</sup>  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoï, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

(1340)  
**DENIS FRÈRES DE BORDEAUX**

*Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs*  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

(1862)  
**DENIS FRÈRES D'INDOCHINE**

*Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoï - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

*Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (à Hanoï), de la C<sup>ie</sup> Française des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>ie</sup> Indochinoise des Allumettes, de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>ie</sup> des Tabacs du Globe. - Gérants de la C<sup>ie</sup> Côtière de l'Annam.*

**SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES**

*Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.*  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
*Agents de la C<sup>ie</sup> Franco-Indochinoise*  
*Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs*  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

## CHARGEURS RÉUNIS

**L'INDOCHINE**

par **LA LIGNE DES CAPS**

Paquebots à classe unique au départ de

MARSEILLE

pour

**PORT-SAÏD — COLOMBO — SINGAPORE**

**SAÏGON — TOURANE — HAIPHONG**

Services réguliers et rapides sur

**LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE**

**L'AMÉRIQUE DU SUD**

Au départ de

HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALLICE et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.

LYON. — { S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.

WORMS ET C<sup>ie</sup>, cours Liberté, 1.

MARSEILLE. — WORMS et C<sup>ie</sup>, rue Grignon, 28.

NICE. — M. CESSIUS, 12, avenue de Verdun.

## ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

— ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902) —

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets

**EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT**

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

# BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

R. C. Seine 52.297

Capital : 25.500.000 Francs.

## SIÈGE SOCIAL A PARIS :

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

## AGENCE A MARSEILLE :

25, rue de la Darse, MARSEILLE

Les importations totales en Syrie et au Liban en 1926 ont dépassé **UN MILLIARD DE FRANCS**. La part de la **FRANCE** a été de 252.000.000 de fr.

La **BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN** se tient à la disposition de MM. les **EXPORTATEURS** pour leur fournir tous renseignements concernant les marchés de Syrie et du Liban.

# COMPTOIRS PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

**COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS**

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 45.060



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE

MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE - NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
"Mariette-Pacha", "Lotus", "Lamartine",  
"Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 476.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

### Passages :

8 bis Rue Vignon

### Services :

9 Rue de Séze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

# Bornibus

Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant

Antiseptique

Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79 266

## SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la

Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques, 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

DÉCEMBRE 1927

AU SIÈGE DU COMITE  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

Le Numéro : 4 francs



# BANQUE DE L'INDOCHINE

## PRIVILÉGIÉE

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS

CAPITAL : 72 MILLIONS DE FRANCS

### SUCCURSALES ET AGENCES

Bangkok — Battambang — Cantho — Canton — Djibouti — Fort-Bayard  
Haïphong — Hankéou — Hanoï — Hongkong — Mongtze — Nam-Dinh  
Nouméa — Papeete — Pékin — Pnom-Penh — Pondichéry — Saïgon  
Shanghai — Singapore — Tientsin — Tourane — Vinh — Yunnanfou

(Les noms soulignés sont ceux des Succursales)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

**SIMON (Stanislas)**, C. ✱, *Président.*

**BOYER (Paul)**, O. ✱, *Président du Comptoir National d'Escompte de Paris, Vice-Président.*

**BETHENOD (Emile)**, O. ✱, *Président Honoraire du Crédit Lyonnais.*

**DENIS (Alphonse)**, O. ✱, *Président des Sociétés Denis Frères d'Indochine et de Bordeaux.*

**GEORGES PICOT (Charles)**, O. ✱, *Président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial.*

**GUERNAUT (Henri)**, C. ✱, *Sous-Gouverneur Honoraire de la Banque de France, Président Honoraire de la Société Générale.*

**HOMBERG (André)**, O. ✱, *Président de la Société Générale.*

**HOMBERG (Octave)**, O. ✱, *Président de la Société Financière, Française et Coloniale.*

**RENAUDIN (Maxime)**, O. ✱, *Administrateur de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, Président de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.*

**ROSTAND (Jules)**, *Vice-Président du Comptoir National d'Escompte de Paris.*

**ROUME (Ernest)**, G. C. ✱, *ancien Gouverneur Général de l'Afrique occidentale française et de l'Indochine française.*

**STERN (Edgard)**, ✱, *Banquier, de la Maison A. J. Stern et C<sup>ie</sup>.*

de **TREGOMAIN (Roger)**, O. ✱, *ancien Directeur du Mouvement Général des Fonds au Ministère des Fonds au Ministère des Finances, Gouverneur honoraire et Administrateur du Crédit Foncier de France*

### DIRECTION

**THION de la CHAUME (René)**, O. ✱, *ancien Inspecteur des Finances, Directeur.*

**LACAZE (Maurice)**, ✱, *Sous-Directeur.*

**MAYER (Gaston)**, ✱, *Sous-Directeur.*

**PERREAU (Jules)**, O. ✱, *Sous-Directeur.*

**POILAY (Edwin)**, *Secrétaire Général.*

### COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

**M. YOU (André)**, C. ✱, *Directeur honoraire au Ministère des Colonies, ancien Conseiller d'Etat.*

### PRINCIPALES OPÉRATIONS

Emission de billets de banque. — Chèques. — Lettres de crédit. — Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Avances sur titres, sur récoltes, sur matières. — Escompte et encaissements d'effets de commerce. — Paiement de coupons. — Ordre de Bourse. — Souscriptions aux émissions. — Garde de titres. — Transfert de fonds. — Location de coffres-forts.

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

Ancienne Société A. R. FONTAINE et C<sup>e</sup>  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.000.000 DE FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : 10, rue la Boétie, PARIS

USINES à Cholon (Cochinchine); à Hanoi, Haïduong et Namdinh (Tonkin)

**RIZ, ALCOOLS, RHUM, AMIDON, SUCRAMYLOSE, DEXTRAMYLOSE**

**PRODUITS AZOTÉS ALIMENTAIRES**

R. C. Seine 148.193

(1849)

## DENIS FRÈRES DE BORDEAUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs  
Bordeaux, 18, Rue Ferrère. — Adresse Télégr. : Fulgentio.  
R. C. Bx. 2.006 B

(1862)

## DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Fulgentio.  
Saigon - Haiphong - Hanoi - Pnom-Penh - Tourane - Vientiane

COMMERCE GÉNÉRAL D'EXPORTATION  
ET D'IMPORTATION  
ARMEMENT — ASSURANCES

Agents du Lloyd (à Saigon), des Comités des Assureurs Maritimes  
de Paris, Bordeaux, Le Havre (à Saigon), de la Hongkong and  
Shanghai Banking Corporation (à Hanoi), de la C<sup>e</sup> Française  
des Charbonnages du Tonkin, de la S<sup>e</sup> Indochinoise des Allumettes,  
de la Vacuum Oil Cy., de la S<sup>e</sup> des Tabacs du Globe. — Gérants de  
la C<sup>e</sup> Côtière de l'Annam.

## SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres.  
Saigon, 4, Rue Catinat. — Adresse Télégraphique : Compafinch  
Agents de la C<sup>e</sup> Franco-Indochinoise  
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de Francs  
23, Rue de la Pépinière, Paris.

# CHARGEURS RÉUNIS

## L'INDOCHINE

par LA LIGNE DES CAPS

Paquebots à classe unique au départ de

MARSEILLE

pour

PORT-SAID — COLOMBO — SINGAPORE

SAIGON — TOURANE — HAIPHONG

Services réguliers et rapides sur

LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE  
L'AMÉRIQUE DU SUD

Au départ de

HAMBOURG, ANVERS, DUNKERQUE, LE HAVRE,  
LA ROCHELLE, PALLICE et BORDEAUX

PARIS. — 3, boulevard Malesherbes.

LYON. — { S. A. Messageries Nationales, place des  
Terreaux, 7.

WORMS ET C<sup>e</sup>, cours Liberté, 1.

MARSEILLE. — WORMS et C<sup>e</sup>, rue Grignon, 28.

NICE. — M. Cessius, 12, avenue de Verdun.

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers — Salle de machines — Laboratoires d'essais et de mesures électriques — Dessin industriel — Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

*bu*

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

R. C. Seine 52.297  
Capital : 25.500.000 Francs.

### SIÈGE SOCIAL A PARIS :

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

### AGENCE A MARSEILLE :

25, rue de la Darse, MARSEILLE

Les importations totales en Syrie et au Liban en 1926 ont dépassé **UN MILLIARD DE FRANCS**. La part de la **FRANCE** a été de 252.000.000 de fr.

La **BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN** se tient à la disposition de MM. les **EXPORTATEURS** pour leur fournir tous renseignements concernant les marchés de Syrie et du Liban.

*64-2*

## COMPTOIRS

## PICHOT & RENNEÇON

Société Anonyme. — Capital : 1.000.000 de Francs.

16, rue Beauvau, MARSEILLE

Télégraphe :  
Mesirak-Marseille

Codes : Cogef Lugage,  
Lieber's, etc.

COURTIERS-AGENTS  
EN PRODUITS COLONIAUX  
IMPORTATION — EXPORTATION  
CONSIGNATIONS  
AVANCES sur CONSIGNATIONS

N. B. — La Maison publie périodiquement une revue du marché des produits coloniaux.

R. C. Marseille 43.060



Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
8 Rue Vignon

Passages :  
8 bis Rue Vignon

Services :  
9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES

L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD

LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
"Mariette-Pacha", "Lotus", "Lamartine",  
"Pierre-Loti".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016. 176.390

## GUILLEMINOT



PLAQUES  
PAPIERS

© 1926 RIBET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 675.000 FRANCS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

*Bornibus*  
Sa  
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

R. C. Seine 221.078 B.

## ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS ET DES CULTURES

Par le

# CRÉSYL-JEYES

Désinfectant  
Antiseptique  
Parasiticide

Reg. du Com. Seine 79.266

SEUL CRÉSYL VÉRITABLE

Adopté par les Administrations Publiques. — Indispensable aux Colonies contre les Epidémies, les attaques des parasites, les maladies des cultures coloniales, etc. — Renseignements et Références franco sur demande à la Société française de Produits Sanitaires et Antiseptiques. 35, rue des Francs-Bourgeois, Paris.



**RETRO  
NEWS**

s

*l*

**DE**

**ne**